

O‘ZBEKISTON RESPUBLIKASI
OLIY TA’LIM, FAN VA INNOVATSIYALAR
VAZIRLIGI

BUXORO DAVLAT UNIVERSITETI

Jo‘rayeva Maqsuda Muhammadovna

ROMAN-GERMAN FILOLOGIYASIGA KIRISH

602 30 100 - Filologiya va tillarni o‘qitish (fransuz tili)
61010500 - Gid hamrohligi va tarjimonlik faoliyati (roman-german tillari) yo‘nalishi
talabalari hamda barcha fransuz tilini o‘rganuvchilar uchun mo‘ljallangan

O‘QUV QO‘LLANMA

“Durdona” nashriyoti
Buxoro – 2024

Jo‘rayeva, M.M. Roman-german filologiyasiga kirish [Matn]: o‘quv qo‘llanma / M.M. Jo‘rayeva.-Buxoro: Sadridin Salim Buxoriy, 20234-133 b.

Mazkur «Roman-german filologiyasiga kirish» o‘quv qo‘llanmasi o‘rganilayotgan chet tilining dunyodagi tillar orasida tutgan o‘rni, unga oiladosh bo‘lgan tillar hamda o‘zi tegishli bo‘lgan til guruhiga mansub bo‘lgan (roman yoki german) tillarining boshqa til guruhlari yoki oilalaridan farqlanuvchi asosiy xususiyatlarini o‘zida aks ettiradi, Qo‘llanma OTM 602 30 100 Filologiya va tillarni o‘qitish (fransuz tili), 61010500 Gid hamrohligi va tarjimonlik faoliyati (roman-german tillari) yo‘nalishi talabalari hamda barcha fransuz tilini o‘rganuvchilar uchun mo‘ljallangan bo‘lib, CEFR ning B2-C1 darajasida barcha ko‘nikmalarini shakllantirishga qaratilgan.

Muallif :

Buxoro davlat universiteti katta o‘qituvchisi, f.f.f.d (PhD) M.M. Jo‘rayeva

Taqrizchilar:

Jo‘rayeva M.M. - BuxMTI professori, filologiya fanlari doktori

Kuldashova N.B. - BuxDU Fransuz filologiyasi kafedrasida dotsenti, filologiya fanlari bo‘yicha falsafa doktori (PhD)

O‘quv qo‘llanma O‘zbekiston Respublikasi Oliy ta‘lim, van va innovatsiyalar vazirligining 2024-yil 29-maydagi 194-sonli buyrug‘iga asosan nashr etishga ruxsat berilgan. Ro‘yxatga olish raqami 194-514.

ISBN 978-9910-736-55-1

АННОТАЦИЯ

В данном учебном пособии “Введение в романо-германскую филологию” основное внимание уделяется месту изучаемого иностранного языка среди языков мира, родственных ему языков и языковой группы, к которой он принадлежит (романский или отражает основные характеристики языков, отличающихся от других языковых групп или семей, Руководство ОТМ 602 30 100 Филология и преподавание языков (французский), 61010500 Сопровождение и переводческая деятельность (романско-германские языки) предназначено для студентов и всех изучающих французский язык и направлено на развитие все навыки на уровне CEFR B2-C1.

ANNOTATION

This manuel “Introduction to Romano-Germanic Philology” focuses on the place of the foreign language being studied among the languages of the world, related languages and the language group to which it belongs (Romance or reflects the main characteristics of languages that differ from other language groups or families, OTM Guide 602 30 100 Philology and Language Teaching (French), 61010500 Assistance and Translation Activities (Romance-Germanic Languages) is intended for students and all learners of French and is aimed at developing all skills at CEFR B2-C1 level.

INTRODUCTION

Ce manuel est basé sur le décret du Président de la République d'Ouzbékistan du 8 octobre 2019 «portant approbation du concept pour le développement du système d'enseignement supérieur de la République d'Ouzbékistan jusqu'en 2030 «№ PF-5847 le 17 février en 2017. [1], Résolution № PQ-2789 du 5 juin 2018 «Sur les mesures visant à améliorer encore les activités de l'Académie des sciences, l'organisation, la gestion et le financement des activités scientifiques et de recherche, ainsi que l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur et leur création afin d'assurer la mise en œuvre de la résolution» [2], PQ -3775 «Sur des mesures supplémentaires pour assurer une participation active aux réformes globales mises en œuvre dans le pays». [3]

Le manuel reflète le niveau de répartition des langues romani ou germaniques dans le monde, leur position dans différentes situations linguistiques, la répartition et la division régionales des langues romani et germaniques, ainsi que les raisons des différences entre elles. Le manuel est destiné aux étudiants de l'OTM 602 30 100 «Philologie et enseignement des langues » (français), 61010500 «Langues romano-germaniques» et à tous les étudiants du CECR de langue française. Il vise à développer toutes les compétences du niveau B2-C1. et comprend diverses images, tableaux «Claster», «Question et Reponse», «coogle.it», «wordart.com», «Il est basé sur le contenu de méthodes interactives et de technologies pédagogiques modernes telles que « wordwall.net», «learningapps.org» Un glossaire couvrant tous les nouveaux mots du manuel et un lien vers les développements électroniques sont également inclus. Ce manuel sert à développer et à consolider des compétences importantes chez les étudiants des années I-IV des établissements d'enseignement supérieur et tous les étudiants de langue française.

CONTENU

Unité	Les leçons	Pages
	1. La place des langues romano-germaniques parmi les langues du monde	
	2. Les grandes étapes de l'histoire de la formation des langues romano-germaniques	
	3. Particularités phonétiques des langues romano-germaniques	
	4. Particularités de la structure grammaticale des langues romano-germaniques	
	5. La singularité du vocabulaire des langues romanes-germaniques	
	6. Classification des langues romano-germaniques	
	7. Particularités des langues germaniques orientales et romanes	
	8. Informations générales sur les langues romanes et germaniques	
	9. Une nouvelle ère de développement du langage	
	10. L'importance du dialecte de la capitale dans la création de la langue nationale	
	11. Emergence et développement des langues littéraires françaises.	
	12. La place des langues françaises dans le système des langues romano-germaniques.	
	13. La théorie « chronologique » de Gruber. Les premiers monuments écrits en langues romanes.	
	14. Le problème de la classification des langues romano-germaniques. Groupes tribaux en Europe occidentale.	
	15. Histoire des écritures romano-germaniques	
	16. Informations générales sur les langues romanes et germaniques	
	17. Une nouvelle ère de développement du langage	
	18. L'importance du dialecte de la capitale dans la création de la langue nationale...	
	19. Profession - émergence du jargon professionnel. Large diffusion de la forme écrite de la langue nationale dans le cadre de la publication du livre.	
	20. Les principaux changements phonétiques survenus dans la nouvelle période. Les changements survenus dans le système grammatical des langues.	
	21. Transfert des verbes du système de conjugaison incorrect au groupe de verbes correct.	
	22. Le Français dans les pays d'Amérique	
	23. La langue Française dans les pays d'Afrique	
	24. L'étude des langues romanes des spécialistes aux XVIII -XIX ss	
	25. La linguistique romane moderne	
	26. La linguistique romane dans la 2 ^{ème} moitié du XXs.	
	27. Romanisation et premiers monuments écrits des langues romanes	
	28. Le développement historique et l'unité structurale des systèmes des langues	
	29. Le substrat préroman de la langue péninsule italique et des celtisme	
	30. Préservation des dialectes locaux et de leurs manifestations sociales	

Thème 1: La place des langues romano-germaniques parmi les langues du monde

Plan :

1. La place des langues romano-germaniques dans le système des langues du monde.
2. Étapes de développement de la langue romani.
3. Étapes de développement de la langue allemande.

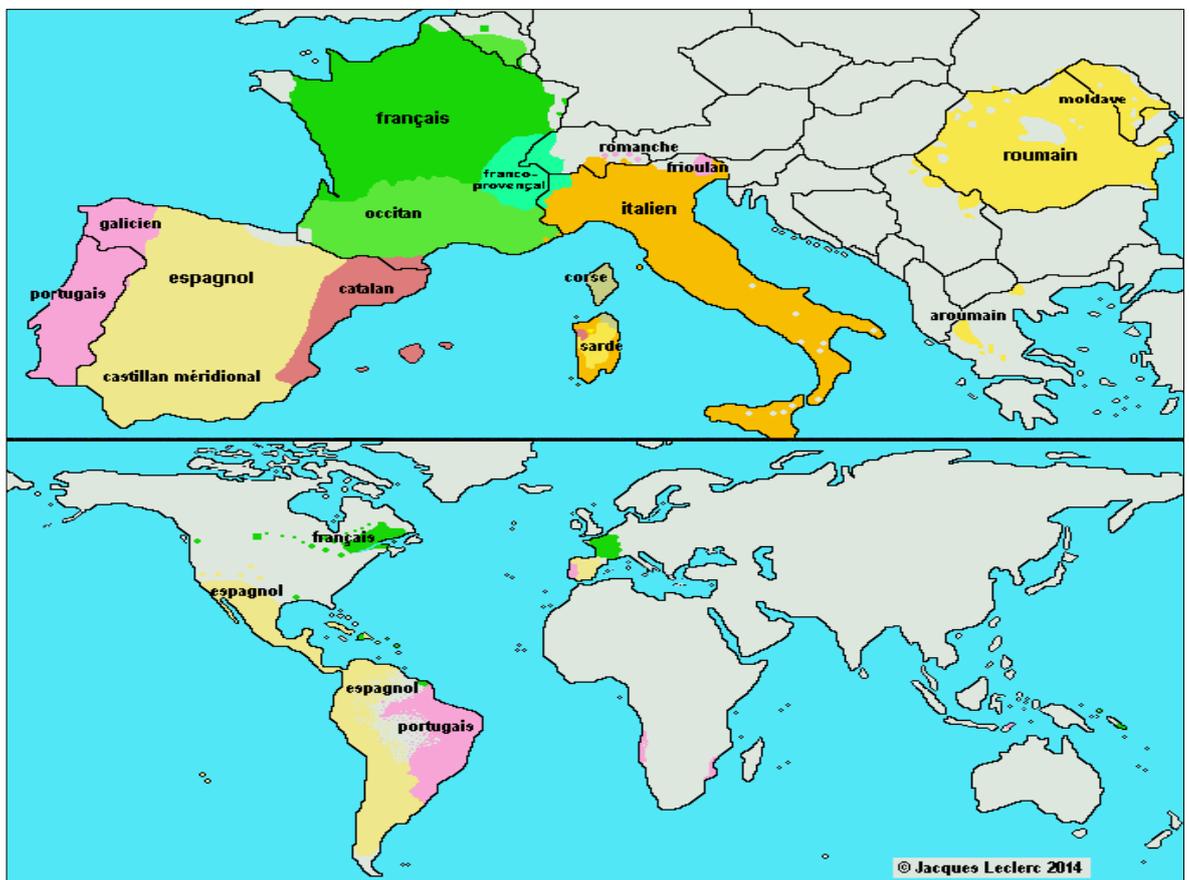
Au total, environ 430 millions de personnes parlent le roman (latin), 18 % parlent l'indo-européen et 7,9 % parlent une langue du monde. Les langues romanes sont ainsi quasiment égales aux langues germaniques (540 millions de locuteurs) de par leur valeur numérique. Grâce à l'Amérique latine, ils avancent encore plus vite.

Les langues romanes

Sous-groupe	Langues
Espagnol (ibéro-roman)	castillan ou espagnol (off.), asturien, léonais, andalou, aragonais, estrémadurien, murcien, canarien, judéo-espagnol
Portugais (ibéro-roman)	portugais (off.), galicien, mirandais, açorien, algarvio, alentejano, dialecte du Minho, dialecte du Beir, dialecte de Madère, dialecte du Haut-Vouga et du Mondego, dialecte de Castelo Branco et de Portalegre, dialecte du Trás-os-Montes
Catalan (ibéro-roman)	catalan occidental : catalan occidental du Nord (léridan, pallarais, ribagorçain); catalan méridional ou valencien septentrional (tortosin); valencien. catalan oriental : catalan du Nord ou septentrional (roussillonnais et capcirois); catalan central (Gérone et Barcelone, salat, xipelle); dialectes baléarais et l'algérois.
Occitan (occitano-roman)	gascon (et aranais), languedocien, provençal, auvergnat-limousin et alpin-dauphinois, creusois
Franco-provençal (gallo-roman)	franco-provençal (ou arpitan), beaujolais, bressan, dauphinois, forézien, fribourgeois, genevois, gruérien, lyonnais, savoyard, valaisan, valdotain, vaudois, etc ;
Français (gallo-roman)	français (off.), wallon, picard, normand, berrichon, champenois, franc-comtois, bourguignon, bourbonnais, tourangeau, angevin, poitevin, saintongeais, gallo, orléanais, etc.
Italien (italo-roman)	toscan : italien / florentin (off.), piémontais, lombard, ligure, émilien-romagnol, vénitien, istrien, toscan, corse, etc. méridional : sicilien, calabrien, lucanien, abruzzien, marches, pouilles, sarde (campidanien, logoudorien, gallurien)
Rhétio-roman	romanche (sursilvan, vallader, surmiran, sutsilvan et putèr), ladin,

	frioulan
Roumain (balkano-roman)	daco-roumain (off.), mégléno-roumain, macédo-roumain, istrio-roumain; dalmate (disparu)

Les langues romantiques font partie des langues les plus importantes au monde. L'espagnol (322 millions), le portugais (170 millions) et le français (75 millions) sont des langues internationales, tout comme l'anglais (322 millions), l'arabe (155 millions) et le chinois (885 millions), qui, à l'exception du portugais, sont des langues internationales. utilisé aux Nations Unies. Par ailleurs, plusieurs autres langues sont des langues nationales importantes, comme l'italien (40 millions) et le roumain (26 millions).



En fait, les langues romanes sont très nombreuses en Europe, mais la plupart d'entre elles ne sont parlées que dans des zones limitées et chez quelques locuteurs. D'une part, on peut se référer à un tableau reflétant la typologie historique des langues romanes, d'autre part, à une carte linguistique des langues romanes d'Europe. Il faut comprendre que toutes ces nombreuses langues dont le

groupe (ibéro-romain, italo-romain, gallo-romain, etc.) est issu d'abord du latin populaire, puis du roman (ou *lingua Romana rustica*) à l'instar des langues prestigieuses que sont l'espagnol, le français, le portugais, l'italien, etc. Voici un tableau assez simple illustrant les analogies entre certaines langues romanes :

Latin	Français	Italien	Espagnol	Occitan	Franco-provençal	Catalan	Portugais	Roumain
clave	clé	chiave	llave	clau	clâf	clau	chave	cheie
nocte	nuit	notte	noche	nuèit/nuèc h	nuet	nit	noite	noapte
cantare	chanter	cantare	cantar	cantar	chantar	cantar	cantar	cînta
capra	chèvre	capra	cabra	cabra	chiévra	cabra	cabra	capra
lingua	langue	lingua	lengua	lenga	lengoua	llengua	lingua	limbă
platea	place	piazza	plaza	plaça	place	plaça	praça	piață
pons	pont	ponte	puente	pònt	pont	pont	ponte	pod
ecclesia	église	chiesa	iglesia	glèisa	églése	església	igreja	biserică
hospitalis	hôpital	ospedale	hospital	espitau	hèpetâl	hospital	hospital	spital
caseus	fromage	formaggio	queso	formatge	fromâjo	formatge	queijo	brînză (brânză)

La plupart des exemples cités ci-dessus illustrent davantage les ressemblances que les différences. Il ne faut pas oublier que les langues romanes n'ont pas connu nécessairement les mêmes événements au cours de leur histoire et qu'elles ont toutes puisé dans des langues différentes un certain nombre de mots qui leur manquaient. Par exemple, pendant que le français puisait dans l'arabe, l'espagnol ou l'italien, l'espagnol recourait à l'arabe et au français, l'italien au français, le roumain au dace, etc. L'exemple du roumain ci-dessus (avec *brânză*) illustre justement une influence du dace sur cette langue. Parmi toutes les langues romanes, le français et le franco-provençal font un peu figure de « bande à part » en raison de leurs influences germaniques (p. ex., *chanter*, *chèvre*, *pont*), un superstrat franc pour le français et un superstrat burgonde pour le franco-provençal.

LA LANGUE ALLEMANDE

L'**allemand** est une langue qui appartient au groupe des langues germaniques. Par opposition au français (langue italique) et à l'anglais (autre langue germanique), qui sont des langues analytiques, l'allemand est une langue synthétique : elle l'est par sa facilité à former des diminutifs et des mots composés en nombre indéfini; elle l'est par sa déclinaison, qui permet, pour indiquer les rapports des mots entre eux, de remplacer certaines prépositions par les désinences de ses quatre cas; elle l'est surtout par la construction de sa phrase, où de fréquents déplacements et rejets obligatoires du verbe et des particules font de cette phrase entière, en ne lui donnant un sens que quand elle est achevée, comme un immense mot composé. Cela permet d'éviter les périphrases si communes dans les autres langues, mais de là aussi un certain manque de clarté et parfois de précision, mais aussi, pour qui use de cette langue, un continuel effort d'attention, qui impose à l'esprit une singulière discipline. Elle est la traduction d'un mode spécial de penser et en est aussi, en quelque façon, la créatrice.

On ne saurait donner ici un abrégé, même succinct, de la grammaire allemande, qui est fort compliquée. Qu'il nous suffise de dire qu'il y a trois genres : le masculin, le féminin et le neutre, source continuelle d'erreurs pour les étrangers. La déclinaison, on l'a dit, comprend quatre cas : nominatif, génitif, datif et accusatif qui se distinguent par la terminaison. Les verbes sont forts (irréguliers) ou faibles (réguliers), les premiers produisant métaphonie. L'allemand est une langue fortement accentuée; il est donc de la plus grande importance, en lisant ou en parlant, de bien marquer la syllabe tonique. Tous les mots d'origine germanique, se prononcent en accentuant la syllabe radicale; les mots tirés du français ont l'accent sur la dernière syllabe effective.

Formation et histoire de la langue allemande. Le poète Klopstock, dans un curieux ouvrage intitulé : *la République allemande des lettres*, adresse un discours solennel à celui qui écrira un jour l'histoire de la langue allemande :

«Qui que tu sois, lui dit-il, remarque d'abord, et avant toute chose, que notre langue est une langue d'une merveilleuse richesse, en pleine floraison, toute chargée de fruits, sonore, rythmique, libre, souple (mais qui peut dire tout ce qu'elle est?), une langue virile et noble, une langue accomplie, à laquelle on peut à peine comparer la langue grecque, et bien supérieure à toutes les autres langues de l'Europe. Elle n'est pas née d'une souche celtique, puisque César fait honneur à notre aïeul Arioviste de la façon dont il parle l'idiome des Gaulois. Ne cherche pas à découvrir ses racines; pourquoi perdre son temps à remuer toute cette poussière? «¹

La première partie de ce programme fut suivie par la philologie moderne en Allemagne, tandis que la seconde fut rejetée. L'opinion enthousiaste de Klopstock sur l'idiome de son pays natal est devenue un dogme national, et c'est précisément cet enthousiasme qui a encouragé les pionniers de la philologie allemande – les Bopp, les Grimm, les Schmeller, les Gabelentz, les Loebe, les Massmann et d'innombrables autres – alors qu'ils remuaient laborieusement toute cette poussière et cherchaient à découvrir les origines de la langue germanique.

Si nous cherchons à résumer ces investigations de cette première philologie allemande, nous trouvons un petit nombre de points très importants. Il est bien démontré par les travaux de Franz Bopp que la langue allemande, l'un des rameaux des langues germaniques, a des parentées avec de nombreuses langues de l'Asie, ce qui a permis d'identifier l'ensemble linguistique indo-européen. Mais d'autres points sont demeurés obscurs. Sait-on même d'où leur vient ce nom de peuples germaniques? Les Romains, qui, bien avant César, appelaient Germani les peuples établis au delà du Rhin, voulaient-ils indiquer par là que ces tribus, diverses et quelquefois hostiles les unes aux autres, étaient unies cependant par des liens fraternels? ou bien ce mot Germani n'était-il que la traduction d'un mot allemand, la reproduction d'une forme qui reparaît souvent

¹ Friedrich Gottlieb Klopstock « *La République allemande des lettres* »

dans l'ancienne langue tudesque, irrman, erman, herman, en anglo-saxon eormen, geormen? Ce qu'il y a de certain, au milieu de toutes ces difficultés, c'est que le nom que se donnaient les anciennes populations germaniques était le mot deutsch, en ancien allemand diutisc, en anglo-saxon theodisc, en gothique thiudisks, et que la plus ancienne racine connue de ce mot est le mot gothique thiuda, qui correspond à l'eqnos (= le peuple) des Grecs. Thiudisks, theodisc, diutisc, deutsch, - la langue française a fait tudesque et teuton, teutonique -, tous ces termes désignent, non pas telle ou telle famille (Francs, Gépides, Vandales, Saxons, etc.), mais tous les peuples germains qui gardaient dans leurs croyances et leurs idiomes l'attestation d'une commune origine.

Thème2: Les grandes étapes de l'histoire de la formation des langues romano-germaniques

Plan :

1. Peut-on fêter l'anniversaire d'une langue?
2. Langage parlé et langage écrit

Les recherches portant sur les débuts de la transmission écrite des langues romanes nous font comprendre la nécessité impérieuse d'un « travail » intellectuel, et d'une « énergie » sociale intenses, avant qu'on n'arrive à l'état de choses qui nous est familier: l'existence incontestée des langues romanes comme langues nationales, standardisées, satisfaisant à des besoins communicatifs de plus en plus complexes.

Peut-on fêter l'anniversaire d'une langue ?

À cette question, la linguistique moderne répond par la négative. Non, l'évolution d'une langue n'a rien de semblable avec la vie d'un organisme, parce que la langue est une pratique sociale, non pas une entité substantielle, voire organique. On continue, par commodité, à utiliser les métaphores en question. Même aujourd'hui, on parle couramment de naissance, de vie et de mort en se

référant à des langues. Mais on sait qu'il faut avoir présent à l'esprit que ce ne sont que des raccourcis, qui résument des processus sociaux lents, multidimensionnels, non-linéaires, qui, en tant que processus sociaux, peuvent changer de caractère en cours de route, peuvent avorter, bref sont plutôt le contraire de ce que les métaphores organicistes semblent impliquer. De même, on parle toujours d'« ancien italien », d'« ancien français » et d'« ancien occitan », mais on utilise ces termes en tant que concepts métahistoriques. La continuité formelle d'un ensemble de traits linguistiques dans le temps nous permet de regrouper rétrospectivement celles-ci sous des dénominations telles que « ancien français ». Mais nous savons que ni le choix des noms ni le regroupement exact des traits linguistiques ne correspondent à la réalité des locuteurs historiques. La pratique langagière de ces temps suit une organisation qui lui est particulière et qui est indépendante des évolutions ultérieures.

Les coordonnées de notre approche de l'histoire des langues romanes ont donc changé. Nous savons désormais que les langues romanes telles que nous les connaissons aujourd'hui ne sont pas nées, mais qu'elles sont l'aboutissement de changements pluriséculaires, dont les phases s'enchaînent suivant une logique que l'on peut saisir à l'aide du modèle de la standardisation². Par « standardisation », on entend un processus complexe qui se déroule sur plusieurs plans : on constate d'abord la multiplication des contextes d'emploi des formes linguistiques dans le domaine de la communication formelle et dans le domaine de la communication écrite ; ensuite on observe une complexification des structures linguistiques pour répondre aux besoins de ces nouveaux domaines ; on note en outre l'émergence d'une norme supra-régionale ; finalement, le processus de standardisation comporte un processus de normalisation et de délimitation explicite du système linguistique standardisé. Ces différents aspects de la standardisation peuvent se manifester synchroniquement - dans le cas de la planification linguistique, par exemple - mais en ce qui concerne l'histoire des

² HAUGEN, Einar, « The Implementation of Corpus Planning : Theory and Practice », in *Progress in Lang* (...)

langues romanes, ils se répartissent sur plusieurs étapes d'une évolution qui commence par l'émergence des nouveaux systèmes et aboutit aux langues modernes standardisées, en passant par ce que l'on peut appeler le passage à l'écrit. L'époque à laquelle on situe la genèse des nouveaux systèmes est l'antiquité tardive, période où les différences entre latin écrit et variétés parlées se sont accrues jusqu'à ce qu'une situation de diglossie en résulte. L'époque de la normalisation et de la codification ne commence qu'à l'époque de la Renaissance³. Le Moyen Âge, par contre, est caractérisé par l'apparition des langues écrites vernaculaires, par l'emploi des variétés romanes dans le domaine de l'écrit. Je me concentrerai sur cette deuxième période, le passage à l'écrit des langues romanes au Moyen Âge. Mais il est nécessaire de s'arrêter d'abord sur la genèse des variétés romanes. Car tout commence par là.

On le sait, les langues romanes descendent du latin, non pas du latin classique, mais du latin vulgaire, du « langage de tous les jours, du sermo quotidianus mouvant, souple, indéfiniment adaptables aux contextes et aux situations, et en incessante évolution comme le sont les langues parlées ». Cette citation du dialectologue français Jacques Chaurand⁴ fait état d'une distinction qui est à la base de toute théorie moderne de la genèse des langues romanes : la séparation de la langue écrite, c'est-à-dire le latin classique, d'avec la langue parlée - le sermo quotidianus de Jacques Chaurand, le latin vulgaire des philologues du XIXe siècle. Cette distinction recourt à l'intuition d'une différence fondamentale entre deux dynamiques langagières. D'abord celle de la langue écrite et formelle - la langue de la distance communicative.

« Langage parlé et langage écrit ».

En distinguant ces deux dynamiques, la linguistique historique a réussi à expliquer la contradiction apparente entre une production écrite latine, qui ne cesse pas pendant l'Antiquité tardive et le Haut Moyen Âge, et l'apparition des premiers documents romans à partir du milieu du VIII^e siècle. La langue parlée

³ CERQUIGLINI, Bernard, Une langue orpheline.

⁴ CHAURAND, Jacques, « Préhistoire, protohistoire et formation de l'ancien français ».

latine, comme toute langue parlée, avait évolué, en élargissant la distance structurale qui la sépare du latin classique et en se fragmentant par la diffusion régionalement limitée de quelques innovations. Le latin classique nous cache cette évolution parce qu'il ne participe pas aux changements. Les nouvelles formes linguistiques existent déjà depuis assez longtemps, quand on se met à écrire pour la première fois en roman. On ne fait qu'attester leur existence.

Sauf en Italie, le mouvement des Grandes Invasions s'est à peu près partout calmé vers le second quart du vie siècle. Les principaux peuples appelés à diriger l'ancien territoire romain sont en place ; sans doute les plus faibles périront-ils bientôt ou se fondront-ils dans des entités politiques plus vastes, mais les données fondamentales du problème de la coexistence entre vainqueurs et vaincus sont acquises. Elles ne subiront plus que des retouches, les plus importantes résultant des entreprises de reconquête tentées dans le bassin occidental de la Méditerranée par Justinien à partir de 533.

C'est durant le siècle décisif qui s'étend, en gros, de 520 à 620, que la civilisation occidentale du haut Moyen Age a pris forme. Plusieurs des nationalités qui existent aujourd'hui en Europe, et d'abord la française et l'anglaise, doivent leur naissance aux synthèses alors réalisées. Partout de nouvelles structures sociales et juridiques, un nouveau type de culture — ou d'inculture — intellectuelle remplacent le legs direct de l'Antiquité. Le moment est donc opportun à la fois pour esquisser un bilan et pour marquer le début d'un âge nouveau.

L'installation des Barbares sur le sol romain s'était faite selon des modalités fort différentes. Dans l'île britannique, il s'était agi d'une conquête pure et simple, sans aucune couverture juridique, ni même sans accommodement connu entre indigènes et envahisseurs. La Gaule du Nord avait assisté en 486 plutôt à un coup d'Etat — Clovis se substituant à Syagrius — qu'à une invasion véritable et les formes romaines n'avaient pas été totalement écartées...

La langue vivante encore appelée *lingua latina* au viiiie siècle était alors conçue comme une seule langue malgré sa grande variation sociale et géographique. À

la fin du xiii^e siècle, cependant, elle s'était divisée en plusieurs langues : le français, la langue d'oc, le catalan, le castillan, le portugais, l'italien, etc., de même que la langue « morte » connue aujourd'hui sous le nom de latin médiéval. La première étape de ce processus apparut au ix^e siècle dans le royaume carolingien quand, pour la première fois, on établit une distinction systématique entre le latin (une grammatica standardisée que nous appelons latin médiéval) et le roman. Ce type de latin fut standardisé dans l'écrit selon les règles de Donat et de Priscien, et dans l'oral selon l'usage des clercs de langue germanique qui avaient l'habitude de prononcer toutes les lettres comme s'ils les lisaient à haute voix, avec un son spécifique pour chaque lettre. La moitié romane de cette dichotomie naissante combinait l'usage oral avec une nouvelle forme écrite, initialement établie (par exemple, dans la Cantilène de sainte Eulalie) en attribuant un symbole écrit à chaque son prononcé, en se fondant sur les correspondances entre lettres et sons instaurées par les réformateurs carolingiens pour le latin médiéval. Avant le x^e siècle, cette nouvelle écriture du roman était pour l'essentiel une forme d'écriture expérimentale ; par la suite, les différentes régions parlant une langue romane devaient épeler les mots de diverses façons, et l'idée qu'il y avait différentes langues romanes plutôt qu'une seule fut généralement acceptée. Une telle transition est donc une question aussi bien de changement linguistique que de changement de nom de la langue, ce dernier point étant une question de politique tout autant que de linguistique.

Thème 3: Particularités phonétiques des langues romano-germaniques.

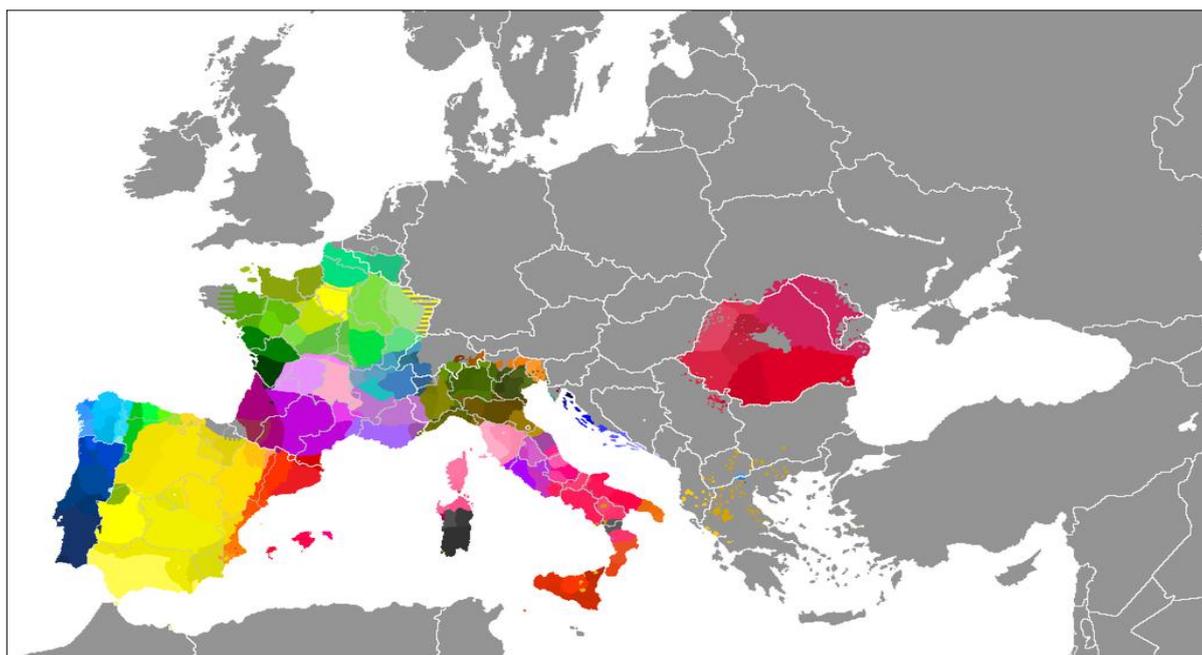
Sur le plan phonétique, le français se distingue de la famille des langues romanes par ses voyelles nasales et son utilisation unique de la liaison et de l'élision, qui confèrent à la langue un rythme chantant. En outre, le français est réputé pour ses lettres muettes. Cela s'explique en grande partie par le système orthographique complexe de l'ancien français, où les consonnes finales, bien que

muettes en français moderne, affectaient la prononciation des voyelles qui les précédaient.

Le français est une langue très expressive. Le large éventail de sons et l'accentuation de certaines syllabes permettent d'exprimer toute une gamme d'émotions, ce qui peut également contribuer à sa réputation de séduction.

N'oubliez pas que la perception de l'attrait d'une langue peut être très subjective et qu'elle peut varier considérablement d'une personne à l'autre en fonction de ses expériences personnelles, de son exposition à la langue et de ses influences culturelles.

Les langues romanes sont classées en plusieurs groupes, chacun pouvant comprendre plusieurs « dialectes » ; le choix d'un de ces dialectes comme langue officielle est purement politique et, surtout, relativement récent dans de nombreux pays (sauf en France, où les premiers jalons sont posés dès le XVI^e siècle par l'édit de Villers-Cotterêts). Quoi qu'il en soit, les langues romanes forment un continuum de langues entre lesquelles les différences sont parfois minimales ; il est toujours possible de distinguer au sein d'un ensemble ce que l'on nommera un ou plusieurs « dialectes ». La liste suivante présente entre parenthèses : nom dans la langue envisagée, date de la première attestation connue.



Le premier ouvrage mentionnant plusieurs langues romanes est le *De Vulgari Eloquentia* (« De l'éloquence vulgaire ») de Dante (xiii^e siècle), où l'on trouve les dénominations de langue d'oïl, langue d'oc et de langue de si. Il s'agit pour Dante de proposer, pour remplacer le latin comme langue littéraire, l'une de ces trois langues, la langue d'oïl des chansons de geste, la langue d'oc des troubadours, ou un parler local, le toscan florentin, qui sera finalement à l'origine de l'italien littéraire⁵.

On date à peu près l'évolution du latin vulgaire vers les langues romanes de la manière suivante⁶ :

entre -200 et 400 environ : différentes formes de latin vulgaire ;

entre 500 et 600 : ces formes commencent à se différencier plus ou moins nettement ;

en 813, au concile de Tours, l'existence d'une langue romane est reconnue, puisque le concile demande que désormais les sermons soient prononcés en « *rusticam Romanam linguam* » (langue romane rurale) et non plus en latin afin d'être compris par tous ;

après 842 : premier texte complet rédigé dans une langue romane (sans doute les prémices de la langue d'oïl), les Serments de Strasbourg.

Les langues romanes partagent un ensemble de traits communs donnant une bonne cohérence à cette famille de langues, parmi lesquels les plus importants sont :

un lexique principalement issu du latin vulgaire ;

des évolutions vocaliques par diphtongaison, apophonie ou syncope ;

des phénomènes importants de palatalisation des consonnes ;

la disparition quasi complète du neutre, sauf en roumain ;

une réorganisation importante du système verbal, par le développement, notamment, de verbes auxiliaires, la suppression du futur latin, la création d'un

⁵ Charles Camproux, *Les Langues romanes*, PUF, Paris, 1979, ([ISBN 2-13-035916-7](https://doi.org/10.1017/9782130359167))

⁶ Michel Banniard, « Délimitation temporelle entre le latin et les langues romanes », in H. M. Glessegen (dir.), (de) *Handbuch der Romanische Sprachgeschichte*, Berlin/New York, p. 544-555.

futur périphrastique formé à partir du verbe avoir (chanter-as → chanteras), celle d'un conditionnel ;

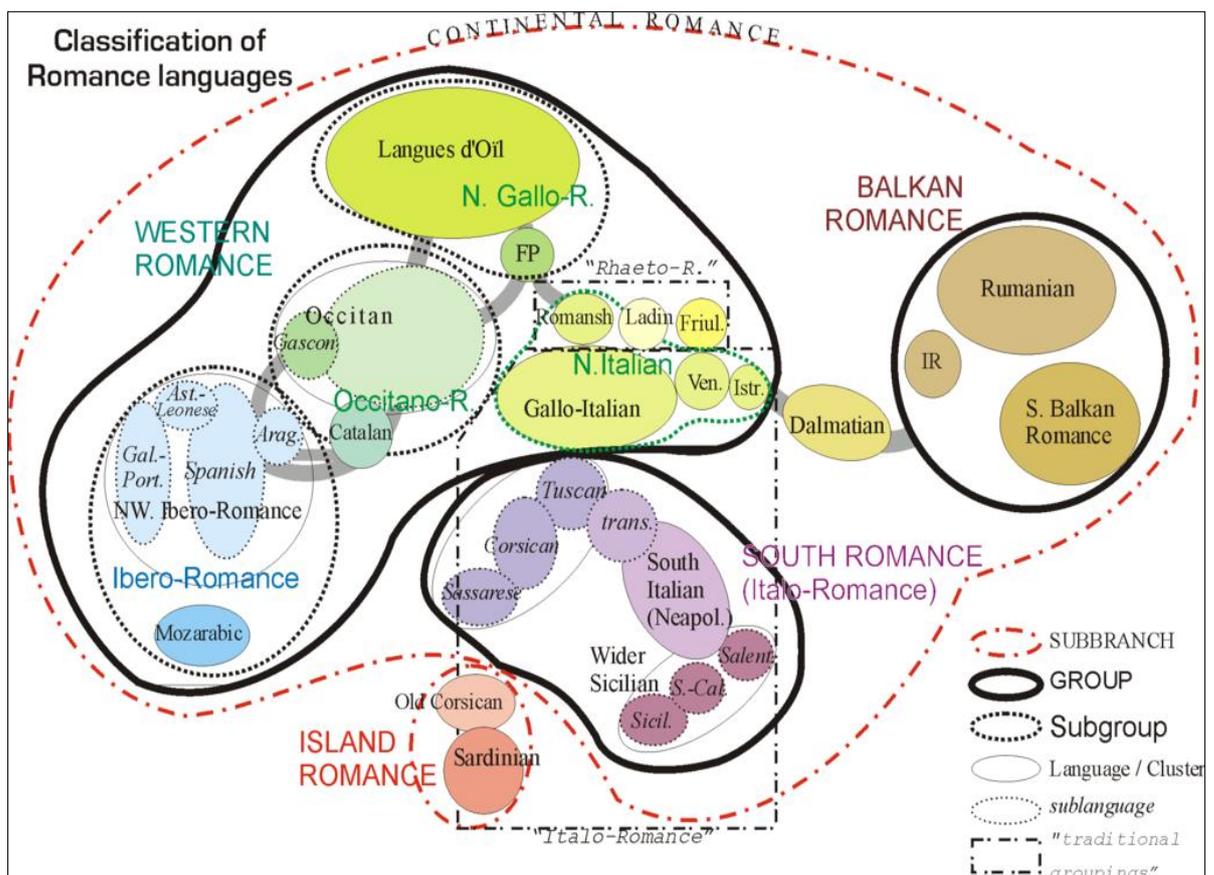
le développement des articles, inconnus en latin.

Extension approximative maximale présumée des langues romanes dans l'Antiquité tardive, comprenant, en vert pâle, les zones où elles ont disparu.

Les langues romanes sont parfois classées :

soit selon la « ligne des Alpes » avec le pluriel en « s » à l'ouest, comme los hombres ou les hommes, et en « i » à l'est (Vallée d'Aoste exceptée), comme gli uomini ou oamenii ;

soit selon la « ligne La Spezia-Rimini » avec les « langues romanes occidentales » (ibéro-romanes, occitano-romanes, gallo-romanes, italo-romanes septentrionales et rhéto-romanes) et les langues romanes orientales (italo-romanes méridionales, thraco-romanes et illyro-romanes).



Johann Christoph Adelung publia en 1781 le premier dictionnaire allemand exhaustif, initiative suivie par Jacob et Wilhelm Grimm en 1852. Le dictionnaire des frères Grimm, publié en seize tomes entre 1852 et 1860, reste le

guide le plus complet du vocabulaire allemand. La normalisation progressive de l'orthographe fut achevée grâce au Dictionnaire orthographique de la langue allemande de Konrad Duden en 1880, qui fut, à des modifications mineures près, déclaré comme référence officielle dans la réforme de l'orthographe de 1901.

La langue écrite allemande comporte les 26 lettres de l'alphabet latin. S'y ajoutent les trois voyelles Ä, Ö et Ü, surmontées d'une sorte de tréma (umlaut), ainsi que ß, l'eszett. L'eszett n'existe que dans la langue écrite allemande. Les cinq lettres les plus utilisées en allemand sont E, N, I, S et R.

L'orthographe allemande se déduit en général de la prononciation et d'un minimum de connaissances. Mais les fortes disparités régionales dans la prononciation peuvent rendre la tâche ardue. Les principales difficultés orthographiques de l'allemand résident dans :

les emprunts (mots d'origine étrangère) : ils sont souvent écrits conformément au mot d'origine (par ex. Milieu, Mayonnaise) mais la récente réforme de l'orthographe (voir plus loin) autorise la germanisation des termes importés comme l'écriture de Jointventure en un mot ;

les lettres ä et e (e ouvert ou fermé), dans certains cas homophones et dans d'autres de prononciations voisines (par ex aufwendig dérivé de Aufwand, où l'orthographe réformée permet d'aussi écrire aufwändig) ;

la distinction entre consonne simple et consonne double qui, dans un nombre limité de mots et contrairement à la règle habituelle, n'a pas d'influence sur la quantité vocalique (par ex. Platz [tz est considéré comme un double z] mais plazieren) (voir plus loin : Prononciation) ;

la séparation entre les mots (par ex. radfahren « aller à vélo « à côté de Auto fahren « aller en voiture «) et la (non-)capitalisation de certaines expressions (par ex. im dunkeln lassen « laisser incertain « à côté de (jemanden) im Dunkeln lassen « laisser (quelqu'un) dans un endroit obscur «).

Afin de supprimer une partie des difficultés décrites ci-dessus, les représentants allemands, suisses et autrichiens convinrent d'une réforme de

l'orthographe. Elle est entrée en vigueur en 1998 en Allemagne et est devenue obligatoire à partir de la mi-2005. La dernière réforme datait de 1901 et portait entre autres sur la suppression du h dans Thor et sur l'ajout du e pour les voyelles longues et accentuées dans la conjugaison des verbes, par exemple : kritisirt → kritisiert).

Contrairement à des langues telles que l'anglais, l'allemand standard (Hochdeutsch) se prononce de manière assez conforme au texte écrit et contient très peu d'exceptions (les sons se prononcent souvent de la même façon), hormis pour les mots d'emprunt. Presque toutes les voyelles se prononcent clairement, voire longuement, même sans être suivies de lettre muette servant à insister sur la lettre précédente.

Toutefois, les francophones qui apprennent l'allemand rencontrent généralement quelques difficultés, listées ci-dessous.

Tous les sons n'y figurant pas se prononcent toujours de la même manière qu'en français (a, b, d, f, i, k, l, m, n, o, p, ph, q, r, t, x).

Lettres à Umlaut (le tréma français)

Ä - ä correspond au [ɛ] ~ è français : Ärzte, März, Länder, zählen, Träger, schämen, Männer, Bär

Ö - ö correspond au [ø] ~ eu français (plus ou moins) : öffnen, Österreich, Höhle, Hölle, Höhe, König, Vögel

Ü - ü correspond au [y] ~ u français : über, für, Tür, Bücher, Strümpfe, rühren

Les umlauts indiquent également l'accentuation. Ils marquent souvent le pluriel ou le diminutif des noms (avec « -chen » et « -lein »).

Lorsque les Umlauts ne sont pas accessibles (clavier étranger, Internet...), ils sont représentés par « e » : ae pour ä, oe pour ö, ue pour ü.

En Alsace-Moselle, on remplace habituellement les umlauts : Koenigshoffen, Haut-Koenigsbourg, Hoenheim (dans ces exemples, c'est le ö qui est remplacé), ou encore «Schweighaeuser».

Mot	Traduction	Prononciation standard***
terre	Erde	[ˈʔe:ɐ.də]
ciel	Himmel	[ˈhɪml]
eau	Wasser	[ˈvasə]
feu	Feuer	[ˈfɔɪ.ɐ]
homme	Mann	[man]
femme	Frau	[fʁau]
enfant	Kind	[kɪnt]
manger	essen	[ˈʔɛsn]
boire	trinken	[ˈtʁɪŋ.kɪn]
grand	groß	[ɡʁo:s]
petit	klein	[klaɪn]

Il faut bien veiller à ne prononcer qu'un son et pas deux sons distincts pour les combinaisons de deux voyelles : par exemple, pour la combinaison **ei**, il faudra prononcer **ail** (ou le **i** du mot anglais **knife**) et non le **aï** de **naïf**. Le son français **oi** en est l'exemple même : il ne se prononce pas directement **oua**.

Thème 4: Particularités de la structure grammaticale des langues romano-germaniques.

L'histoire de la langue c'est une science linguistique, dont l'objet est l'étude d'une langue dans son développement historique. C'est un des plus importants domaines dont la théorie et la pratique de la langue doivent se former. L'étude de l'histoire de la langue est nécessaire non seulement pour connaître l'étape passée du développement de cette langue, mais aussi pour comprendre et expliquer son état contemporain.

Le sens et la forme de la langue sont compréhensibles seulement quand on peut voir son origine et son développement, ça veut dire – son évolution. L’histoire de la langue française nous donne la possibilité d’étudier les lois de son développement et aussi comprendre son système, sa différence des autres langues. L’histoire de la langue étudie :

- l’origine de la langue, c’est-à-dire quand et comment cette langue est née, quelles conditions politiques, économiques avaient influencé sa naissance ;
- le développement ultérieur de la langue depuis le moment de sa formation jusqu’à son état contemporain.

Un des principes les plus importants de l’histoire de la langue c’est l’étude de l’histoire de la langue liée avec l’histoire du peuple, porteur de cette langue, car toute langue ne se développe pas hors du temps et du territoire, mais dans les conditions historiques concrètes.

2. Le français appartient à la famille des langues romanes qui sont issues d’une source commune, le latin. Le nom même des langues romanes est tiré de l’adjectif *romanus* du nom de la ville Roma.

3. A présent la plupart des linguistes reconnaissent la classification unique des langues romanes qui compte **11** langues :

- 1) le français ;
- 2) le provençal ;
- 3) l’espagnol ;
- 4) le portugais ;
- 5) l’italien ;
- 6) le catalan (l’Espagne) ;
- 7) le sarde (île et région italienne au Sud de la Corse) ;
- 8) le rhéto-roman (sud-est de la Suisse, la partie nord de l’Italie) ;
- 9) le roumain ;
- 10) le moldave ;
- 11) le dalmate (la Yougoslavie, la langue morte qui a existé jusqu’au XVIIe siècle)

Les linguistes ne sont pas toujours d'accord sur le nombre des langues romanes. Certains estiment que le provençal, le rhéto-roman, le catalan et le sarde ne sont pas des langues mais des dialectes romans. En effet, ces idiomes ne sont pas des langues nationales. Ceux qui les parlent sont forcément bilingues, obligés à apprendre la langue officielle de l'Etat qu'ils habitent. Par exemple, le provençal à l'aurore de la civilisation de l'Europe Occidentale était l'instrument d'une civilisation raffinée et d'une littérature riche et originale, et aujourd'hui n'a qu'une importance locale. Le provençal n'est pas une langue nationale, car au Sud de la France une nation indépendante ne s'est pas formée. Il n'est pas admis à l'emploi officiel et à l'enseignement scolaire général. Cependant, les systèmes phonétique et grammatical de ces idiomes présentent des traits tellement particuliers et spécifiques qu'on les considère comme des langues et non des dialectes.

4. Toutes les langues romanes sont les langues-sœurs d'après leur origine. Elles ont une source commune – la langue-mère, c'est la langue latine.

Ayant la même origine, les langues romanes proviennent toutes du latin apporté de l'Empire romain tantôt sous la forme officielle (l'Espagne), tantôt sous la forme parlée (la Gaule). Toutefois toutes les langues romanes sont issues du latin parlé. Le latin parlé exposé dans différentes provinces de la Romania perd ses contacts immédiats avec le latin classique qui est réservé désormais à l'administration, à l'enseignement et à l'église.

Il n'existe aucun document qui soit rédigé en latin parlé. Pour connaître le latin parlé il y a deux sources à étudier :

- 1) directes – textes qui reflètent la langue parlée ;
- 2) indirectes – langues romanes elles-mêmes. Il n'y a pas de textes, écrits en langue parlée.

Mais il y a des ouvrages des écrivains peu instruits ou ceux destinés au peuple ; ce sont les traductions de la Bible, des livres religieux, des glossaires, la correspondance. Une autre source importante ce sont les témoignages des grammairiens qui préviennent contre les formes incorrectes.

Les langues romano-germaniques, souvent appelées langues romanes et germaniques, appartiennent à deux branches distinctes de la famille des langues indo-européennes. Elles partagent certaines particularités grammaticales en raison de leur origine commune et de leur évolution historique, mais présentent également des différences notables. Voici quelques particularités de leur structure grammaticale :

Langues Romanes

Les langues romanes incluent le français, l'espagnol, l'italien, le portugais, le roumain, entre autres. Elles dérivent du latin vulgaire et partagent plusieurs caractéristiques grammaticales communes :

Flexion verbale riche :

Les verbes sont fortement conjugués en fonction de la personne, du nombre, du temps, de l'aspect, du mode et parfois de la voix.

Exemple : En espagnol, le verbe "hablar" (parler) se conjugue différemment pour chaque personne (yo hablo, tú hablas, él/ella habla, etc.).

Systèmes de genres grammaticaux :

Les noms et les adjectifs sont généralement classés en deux genres (masculin et féminin), bien que certaines langues comme l'italien et le roumain aient également des traces de neutre.

Exemple : En français, "le chien" (masculin) vs. "la table" (féminin).

Utilisation abondante des articles :

Les articles définis et indéfinis précèdent généralement les noms et s'accordent en genre et en nombre.

Exemple : En italien, "il gatto" (le chat, masculin singulier) vs. "i gatti" (les chats, masculin pluriel).

Ordre des mots relativement fixe :

Sujet-verbe-objet (SVO) est l'ordre typique des phrases.

Exemple : En espagnol, "Yo como una manzana" (Je mange une pomme).

Langues Germaniques

Les langues germaniques incluent l'anglais, l'allemand, le néerlandais, le suédois, le danois, entre autres. Elles ont également des caractéristiques grammaticales distinctes :

Flexion verbale moins complexe que les langues romanes :

Les conjugaisons verbales en fonction de la personne sont souvent moins variées, notamment en anglais.

Exemple : En anglais, le verbe "to speak" se conjugue "I speak, you speak, he/she/it speaks" (seule la troisième personne du singulier est différente).

Systèmes de genres variés :

Certaines langues comme l'allemand ont trois genres (masculin, féminin, neutre), tandis que d'autres comme l'anglais n'ont plus de genres grammaticaux marqués pour les noms.

Exemple : En allemand, "der Hund" (le chien, masculin), "die Katze" (le chat, féminin), "das Pferd" (le cheval, neutre).

Usage des articles :

Les articles définis et indéfinis sont également utilisés, avec des règles d'accord en genre et en cas (notamment en allemand).

Exemple : En allemand, "der Mann" (le homme, nominatif masculin) vs. "des Mannes" (de l'homme, génitif masculin).

Ordre des mots plus flexible :

Bien que SVO soit commun, les langues germaniques, particulièrement l'allemand, ont une plus grande flexibilité et utilisent des structures SOV dans certaines subordonnées.

Exemple : En allemand, "Ich sehe den Mann" (Je vois l'homme, SVO) mais "Ich weiß, dass du den Mann siehst" (Je sais que tu vois l'homme, SOV dans la subordonnée).

Utilisation de particules et de prépositions séparables :

En allemand et en néerlandais, certains verbes sont composés de particules qui peuvent se séparer du verbe principal dans certaines structures.

Exemple : En allemand, "aufstehen" (se lever) devient "Ich stehe auf" (Je me lève).

En résumé, bien que les langues romanes et germaniques partagent certaines racines indo-européennes et présentent quelques similarités grammaticales, elles montrent également des différences significatives dans leurs systèmes verbaux, l'utilisation des genres, l'ordre des mots et l'application des articles. Ces différences reflètent des évolutions linguistiques distinctes et des influences culturelles variées au fil du temps.

Thème 5: La singularité du vocabulaire des langues romanes-germaniques.

L'influence du francique fut considérable sur les parlers romans de cette époque. Les historiens de la langue affirment souvent que le français ne doit au francique que quelques centaines de mots. Henriette Walter en dénombre exactement 544, ce qui représente 13 % de tous les mots étrangers introduits dans le français, notamment dans les domaines de la guerre, l'ornementation, la

nourriture, l'agriculture, etc., sans oublier les adjectifs de couleurs (*bleu, gris, brun, blanc*) et de quantité (*guère, trop*, etc.).

Il est difficile de décrire avec précision les langues parlées dans le nord de la France à cette époque, puisqu'il s'agissait de langues essentiellement orales. Néanmoins, certains documents peuvent nous aider sur ce que pouvait être la langue de la période romane, appelée selon le cas *romanz, romant, lingua romana*, etc., ce qui témoignait que les locuteurs avaient conscience qu'ils ne parlaient plus le latin. Par exemple, les *Gloses de Reichenau*, vraisemblablement rédigées vers 750 dans le nord de la France, présentent un glossaire de mots romans interprétant des termes de la Vulgate, avec une traduction latine officielle, attestant par le fait même que le latin n'est plus compris. En voici quelques exemples rapportés par Frédéric Duval dans *Mille ans de langue française: histoire d'une passion*:

Latin biblique	Glose de 750	Français moderne
semel	una vice	une fois
ponatur	mittatur	mettre
optimos	meliores	meilleurs
in ore	in bucca	bouche
femur	coxa	cuisse
liberos	infantes	enfants
canere	cantare	chanter
pulcra	bella	belle
hiems	hibernus	hiver
cementarii	mationes	maçons

On ne peut que constater les ressemblances formelles entre la langue du VIII^e siècle et le français moderne (*bucca/bouche, infantes/enfants, bella/belle, hibernus/hiver*), et les différences par rapport au latin lui-même (*ore, liberos, pulcra, hiems*). Dans les rares documents écrits au cours de cette période romane, il faut toujours se rappeler que ces textes sont rédigés par des clercs ou des lettrés, lesquels ont tendance à reproduire les graphies connues du latin d'Église. On ne saurait donc se baser sur de tels textes pour reproduire la langue

orale qui, par surcroît, différait selon les régions. On sait néanmoins que la phonétique avait considérablement changé, que la grammaire s'était transformée, notamment avec l'apparition des articles et des prépositions, ainsi que l'élimination de quatre cas du latin (sur six). Le lexique apparaît de plus en plus sous une forme non savante (*bucca, infantes, bella*, etc.), non calquée sur le grec ou le latin classique (*ore, liberos, pulcra*, etc.). La germanisation du gallo-roman fut non seulement considérable au plan phonétique, mais également au plan lexical.

La germanisation du roman

Il est probable que près d'un millier de mots germaniques se soient implantés dans la langue romane, mais seulement quelque 400 d'entre eux sont restés jusqu'à aujourd'hui. Contrairement aux mots provenant du latin vulgaire, les mots d'origine germanique peuvent être considérés comme de véritables emprunts. Évidemment, les mots empruntés par le roman vulgaire à l'ancien germanique, plus précisément le francique, reflètent le type de rapports ayant existé entre les Gallo-Romans et les Francs: il s'agit de contacts reliés à la guerre, l'agriculture, l'organisation sociale, la vie quotidienne, etc., bref, des mots qui concernent peu la science. La liste qui suit présente quelques-uns des **termes franciques** passés au roman, puis au français.

Emprunts au francique

abandon	bûche	épieu	gars	jardin
agrafe	canif	équipe	gauche	laid
allemand	chambellan	escrime	gerbe	lice
anglais	chouette	étrier	germe	long
arquebuse	coiffe	étron	grappe	marais
attraper	convoi	faîte	gris	marcher
aulne	cotte	fauteuil	guêpe	maréchal
banc	crapaud	fauve	guérir	marquis
bande	cric	fêlon	guerre	mésange
baron	cresson	fief	guetter	osier
bâtiment	crotte	flamand	guide	poche
beignet	cruche	flanc	hache	rang
blanc	danser	flèche	haie	[re]garder
blason	dard	fourbir	hallebarde	riche
blé	déguerpir	fourreau	hameau	rôtir
bleu	déraper	franc	hanneton	saisir
blond	dérober	frapper	harde	saligaud
bois	échanson	froc	heaume	sarrau
bord	écharpe	gage	héberger	sénéchal
bordel	échevin	gain	héron	soupe

botte brandir	éperon épervier	gant garçon	hêtre houx	taper tas
------------------	--------------------	----------------	---------------	--------------

L'un des apports les plus insolites de l'ancien germanique (ou francique) a trait aux adjectifs de couleur. De fait, les linguistes s'expliquent encore mal l'abandon de certaines couleurs latines. Ainsi, le français a conservé les termes latins qui ont donné les adjectifs *rouge* (< rubeus), *noir* (< niger), *vert* (< viridis), *jaune* (< galbinus), *violet* (< viola); mais il a perdu les termes *albus* (blanc mat), *candidus* (blanc brillant), *caeruleus* (bleu azur), *cyaneus* (bleu foncé), *caesius* (bleu-vert), *glaucus* (entre vert et bleu), *fuscus* (basané), *pullus* (brun foncé), *flavus* (jaune d'or), *fulvus* (or-brun), etc., lesquels ont été supplantés par des termes germaniques: *blanc* (< blank), *brun* (< blao), *gris* (< grîs), *blond* (< blund), *fauve* (< falw), etc.

La conscience linguistique des Gallo-Romans se transforma également. Alors qu'ils s'étaient toujours identifiés comme des «Romains», les habitants du pays franc, ceux du Nord en particulier, se considérèrent désormais comme des *Francs*. À partir du VIII^e siècle, le mot «Franc» ou plutôt *Franci* ne désignait plus les membres des communautés germanophones, mais bien les habitants de la «Gaule du Nord», par opposition aux habitants du Sud, les *Romani*. Le pays deviendra plus tard la «France» («le pays des Francs»), et sa langue nationale, le «françois» avant de devenir le français.

En ce sens, les Francs ont largement contribué à germaniser les langues néo-latines de la «Gaule du Nord» et de la Francie occidentale. Plus que pour toute autre langue romane issue du latin, les parlers du Nord s'éloignèrent de leur latinité primitive. C'est ce qui explique aujourd'hui que le français soit la moins «romane» des langues néo-latines (espagnol, occitan, italien, portugais, catalan, etc.).

Le vocabulaire des langues romanes et germaniques présente des singularités distinctes en raison de leurs origines historiques, des influences culturelles et des interactions linguistiques au fil des siècles. Voici une exploration de ces singularités :

Langues Romanes

Les langues romanes, dérivées du latin vulgaire, ont développé un vocabulaire riche et varié influencé par plusieurs facteurs :

Héritage latin :

Une grande partie du lexique des langues romanes est directement issue du latin.

Exemple : En français, "père" (du latin "pater"), "école" (du latin "schola").

Emprunts et influences culturelles :

Les langues romanes ont incorporé des mots d'autres langues en raison de la conquête, du commerce et des échanges culturels.

Exemple : En espagnol, de nombreux mots arabes comme "azúcar" (sucre), "naranja" (orange) reflètent la période de la domination musulmane.

Formation des mots :

Les langues romanes utilisent des préfixes et suffixes pour créer de nouveaux mots à partir de racines latines.

Exemple : En italien, "biblioteca" (bibliothèque) de "biblio-" (livre) et "-teca" (dépôt).

Influences modernes :

L'influence de l'anglais et d'autres langues modernes a introduit de nombreux néologismes.

Exemple : En français, "email" (courriel), "marketing", "internet".

Langues Germaniques

Les langues germaniques ont un vocabulaire qui reflète leur histoire, leurs migrations et leurs contacts avec d'autres cultures :

Racines germaniques :

Le vocabulaire de base des langues germaniques provient des anciennes langues germaniques.

Exemple : En anglais, "house" (maison), "water" (eau), "father" (père).

Emprunts massifs :

L'anglais, en particulier, a un vocabulaire très riche en emprunts, notamment du latin, du français et du grec.

Exemple : Les mots anglais "government" (gouvernement, du français) et "biology" (biologie, du grec).

Influences scandinaves et celtiques :

Les langues germaniques du Nord, comme le suédois et le danois, ont des mots d'origine scandinave.

Exemple : En anglais, des mots comme "sky" (ciel) et "window" (fenêtre) proviennent des langues nordiques.

Innovations lexicales :

Les langues germaniques créent souvent des mots composés pour exprimer de nouveaux concepts.

Exemple : En allemand, "Fernseher" (télévision) est composé de "fern" (loin) et "sehen" (voir).

Impact du latin et du français :

En raison des invasions et des influences politiques, de nombreux mots latins et français sont intégrés dans les langues germaniques.

Exemple : En anglais, "justice" (du français "justice", lui-même du latin "justitia").

Comparaison et Singularités

Emprunts réciproques :

Il existe des échanges de vocabulaire entre les langues romanes et germaniques. Par exemple, l'anglais a emprunté des mots français après la conquête normande, et le français moderne a des emprunts anglais.

Exemple : "Budget" en français vient de l'anglais, tandis que "ballet" en anglais vient du français.

Création de néologismes :

Les deux groupes de langues intègrent de nouveaux termes, souvent à partir des avancées technologiques et scientifiques, avec des différences dans la façon dont ces mots sont formés ou empruntés.

Exemple : En français, "ordinateur" pour computer (anglais).

Particularités régionales et dialectales :

Les dialectes régionaux dans chaque groupe de langues apportent une richesse et une diversité au vocabulaire.

Exemple : Les dialectes du français en Suisse ou en Belgique ont des mots uniques, tout comme les dialectes de l'allemand en Autriche ou en Suisse.

En conclusion, le vocabulaire des langues romanes et germaniques est caractérisé par un mélange de racines anciennes, d'emprunts et d'innovations linguistiques. Ces singularités reflètent l'histoire complexe et les interactions culturelles de ces langues au fil du temps, tout en montrant une capacité constante à intégrer et à adapter de nouveaux termes en réponse aux changements sociaux et technologiques.

Thème 6: Classification des langues romano-germaniques.

En 1836, Frédéric Diez a divisé les langues romanes en trois groupes: 1) le groupe oriental, qui comprend l'italien et le valaque (= roumain); 2) le groupe sud-occidental, qui contient l'espagnol et le portugais; 3) le groupe nord-occidental, qui embrasse le provençal et le français.

Il est surprenant que nombre de romanistes soient convaincus que Diez ait divisé les langues romanes en deux groupes.

L'explication de ce fait bizarre est la suivante. Il est vrai que Wartburg a écrit quelque part qu'il s'était inspiré d'une vieille division, mais il n'a jamais précisé que son idée de diviser la Romania en deux parties le long de la ligne La Spezia-Rimini n'était pas autre chose qu'une modification de la conception de Bartoli (1903, p. 131-133). En outre, bien que des romanistes se soient imaginé que Wartburg développait une idée de Diez, ce premier n'a pas jugé utile de les tirer de leur erreur.

En ce qui concerne la classification des langues romanes, Diez avait au moins une quarantaine de successeurs, qui essayaient de présenter les relations de parenté entre langues romanes des façons les plus diverses. Loin d'avoir l'intention de faire un historique de ces recherches, nous voudrions attirer

l'attention sur le fait que ces tentatives avaient ceci en commun qu'elles n'ont jamais été précédées d'un examen de la nature de la parenté des langues.

Le premier à se demander en quoi consistait la parenté des langues est un orientaliste allemand qui a vécu au XVII^e siècle et s'appelait Ludolf. C'est lui qui a formulé le principe d'après lequel «die Sprachverwandtschaft offenbart sich nicht im Wörterbuch, sondern in der Grammatik» (cf. Schuchardt 1928, p. 198). Pendant les 300 dernières années tellement d'autorités ont approuvé l'opinion de Ludolf qu'elle est devenue un dogme de la linguistique.

Selon une opinion unanime des slavistes, le polonais est plus apparenté à l'ukrainien qu'au russe. Cependant, en considérant les traits phonétiques, nous avons trouvé 10 convergences polono-russes et 2 polono-ukrainiennes. C'est dire qu'au point de vue phonétique il y a plus de ressemblances entre le polonais et le russe qu'entre le polonais et l'ukrainien. Mais il suffit d'appliquer notre méthode de comparaison du vocabulaire dans des textes parallèles pour obtenir un autre résultat. Dans le manuel de Kondrasov, il y a le fragment d'un roman russe traduit en d'autres langues slaves. La comparaison de ce fragment en russe, en ukrainien et en polonais a révélé qu'il y avait 13 ressemblances lexicales polono-ukrainiennes et à peine 1 polono-russe. Par conséquent, la comparaison du vocabulaire dans des textes parallèles fait arriver à la conclusion juste que le polonais est plus apparenté à l'ukrainien qu'au russe (pour plus de détails, voir Manczak 1984a, p. 11-12).

En outre, nous avons analysé plusieurs textes et avons obtenu les résultats suivants en ce qui concerne les ressemblances flexionnelles et lexicales:

Il résulte de ces données statistiques que la division des langues indo-européennes en langues slaves, baltes, germaniques et fomanes se laisse justifier uniquement par des ressemblances lexicales, et non flexionnelles. Evidemment, il est facile de répondre à la question de savoir pourquoi le bulgare, l'anglais et le français présentent si peu de ressemblances flexionnelles respectivement avec le polonais, l'anglais et le gotique. C'est que le bulgare, l'anglais et le français sont

des langues analytiques, où la flexion est fort réduite. Pour plus de détails, voir Mańczak 1987 a et b.

Les langues romanes et germaniques sont classées dans la catégorie des langues romano-germaniques, selon leurs origines et évolutions historiques. Voici une explication approfondie de leur catégorisation.

Langues Romanes

Les langues romanes dérivent du latin vulgaire parlé par les populations de l'Empire romain. Elles se répartissent principalement en plusieurs groupes :

Groupe ibéro-roman :

Espagnol : Parlé en Espagne et dans la plupart des pays d'Amérique latine.

Portugais : Parlé au Portugal, au Brésil, et dans quelques autres régions du monde.

Galicien : Parlé en Galice, région du nord-ouest de l'Espagne.

Catalan : Parlé en Catalogne, aux îles Baléares, et dans certaines régions de Valence et de l'Aragon en Espagne, ainsi qu'en Andorre.

Groupe gallo-roman :

Français : Parlé en France, au Canada (notamment au Québec), en Belgique, en Suisse, et dans de nombreux pays africains.

Occitan : Parlé dans le sud de la France.

Franco-provençal : Parlé dans certaines régions de France, Suisse, et Italie.

Groupe italo-roman :

Italien : Parlé en Italie, en Suisse (Tessin), et dans certaines communautés à travers le monde.

Sarde : Parlé en Sardaigne, avec ses propres particularités distinctes.

Groupe rhéto-roman :

Romanche : Parlé dans les Grisons, en Suisse.

Frioulan : Parlé dans la région du Frioul-Vénétie Julienne en Italie.

Ladin : Parlé dans les Dolomites en Italie.

Groupe balkan-roman :

Roumain : Parlé en Roumanie et en Moldavie.

Aromanien : Parlé par les minorités en Albanie, Macédoine du Nord, Grèce et Bulgarie.

Mégléno-roumain et Istro-roumain : Parlé par des minorités en Grèce et Croatie respectivement.

Langues Germaniques

Les langues germaniques se divisent en plusieurs sous-groupes, chacun ayant évolué à partir du proto-germanique, la langue des anciens peuples germaniques :

Langues germaniques occidentales :

Anglais : Parlé principalement au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande, et dans de nombreux autres pays.

Allemand : Parlé en Allemagne, Autriche, Suisse, Liechtenstein, Luxembourg, et dans certaines régions d'Italie (Tyrol du Sud).

Néerlandais : Parlé aux Pays-Bas, en Belgique (Flandre), et au Suriname.

Afrikaans : Évolué à partir du néerlandais, parlé principalement en Afrique du Sud et en Namibie.

Frison : Parlé dans certaines régions des Pays-Bas et d'Allemagne.

Luxembourgeois : Parlé au Luxembourg.

Langues germaniques septentrionales (scandinaves) :

Danois : Parlé au Danemark et dans certains territoires autonomes tels que les îles Féroé et le Groenland.

Norvégien : Parlé en Norvège. Comprend deux formes écrites principales : le bokmål et le nynorsk.

Suédois : Parlé en Suède et dans certaines régions de la Finlande.

Islandais : Parlé en Islande.

Féroïen : Parlé aux îles Féroé.

Langues germaniques orientales (aujourd'hui éteintes) :

Gothique : La plus connue des langues germaniques orientales, aujourd'hui éteinte. Principalement documentée à travers la Bible de Wulfila.

Interactions et Influences

Les langues romanes et germaniques ont interagi de multiples façons à travers l'histoire, notamment via les invasions, les échanges commerciaux, et les migrations. Par exemple :

Anglais : Langue germanique avec de nombreux emprunts au français et au latin, résultant de la conquête normande de l'Angleterre.

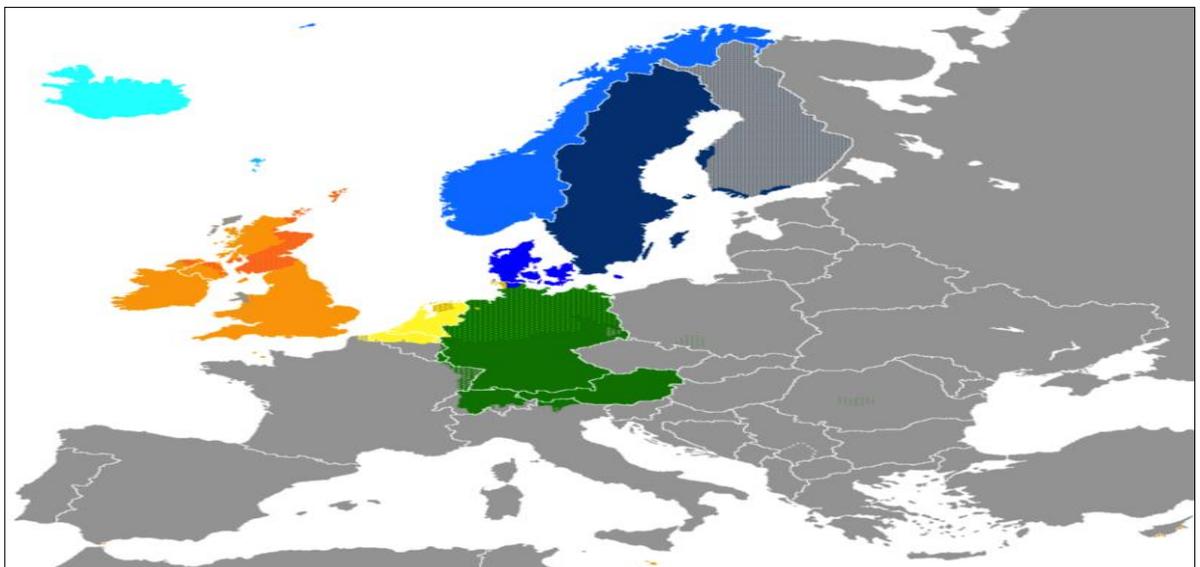
Français : Langue romane avec des emprunts germaniques, notamment suite aux invasions franques.

En somme, les langues romano-germaniques se divisent en deux catégories principales, les langues romanes et germaniques, chacune possédant une classification interne riche et variée. Ces catégories témoignent des changements historiques et culturels qui ont influencé les langues telles que nous les connaissons aujourd'hui.

Thème 7: Particularités des langues germaniques orientales et romanes.

L'anglais, l'allemand et le néerlandais sont les langues germaniques les plus parlées aujourd'hui, ainsi que les langues scandinaves, principalement le suédois, le danois et le norvégien. L'afrikaans, une langue parlée par plusieurs millions de personnes, est également une langue néerlandaise.

La classification suivante ne fait toutefois pas l'unanimité parmi les linguistes. Au XIXe siècle, certains (J. Adelung, R. Rask, Jacob Grimm, August



Schleicher) envisageaient une autre répartition. Conforté par l'archéologie de R. Hachmann, Witold Mańczak a remplacé la division traditionnelle des langues germaniques en un groupe septentrional, un groupe occidental et un groupe oriental par une division en un groupe septentrional, un groupe central (allemand, néerlandais, frison et anglais) et un groupe méridional (gotique) et a donc entraîné une révision de la loi de Verner.

Les langues germaniques en Europe

Branche nordique :

Groupe nordique occidental :

 islandais

 féroïen

 norvégien

Groupe nordique oriental :

 suédois

 danois

Branche occidentale :

Groupe anglo-frison :

 scots

 anglais

 langues frisonnes

Groupe allemand :

 néerlandais

 bas allemand

 haut allemand

À la fin du XIX^e siècle, le français est à peu près tel que nous le connaissons aujourd'hui. Le vocabulaire a continué de s'enrichir avec le parlementarisme de la III^e République (1870-1940) et la création des partis politiques, la naissance des syndicats, de la grande finance et du grand capitalisme, la renaissance des sports, l'amélioration des moyens de transport: apparition de l'avion, de l'automobile, de l'autobus et du tramway électrique. Les emprunts à l'anglais d'outre-Manche pénètrent massivement dans la langue française. L'unité linguistique prônée lors de la Révolution française est en grande partie, car les *patois* sont davantage devenus l'affaire des gens plus âgés. Il fallut néanmoins quelques décennies d'efforts dans les écoles pour tenter de

faire disparaître les «idiomes» parlés par les Français ruraux. Puis, la Première Guerre mondiale jeta les hommes de France pêle-mêle dans toutes les directions, colonies comprises. On n'avait jamais vu un tel brassage de populations, qui favorisa nécessairement l'uniformisation linguistique.

Le XX^e siècle a vu l'enseignement du français se poursuivre dans les anciennes colonies françaises, que ce soit l'Afrique ou les DOM-TOM, mais où le français est une langue seconde. Dans toutes ces régions hors de France, le français doit sa présence à l'histoire, c'est-à-dire à la colonisation. L'internationalisation du français entraîne forcément une réduction de la mainmise sur la langue française de la part de la France. Désormais, le français n'appartient plus seulement à la France, surtout depuis l'affirmation identitaire qui a gagné la Belgique francophone, la Suisse romande, le Québec, le Nouveau-Brunswick (Acadie) et même la Louisiane.

Un peu après le milieu du XIX^e siècle (en 1863), on comptabilisait encore 7,5 millions de Français ignorant la «langue nationale» (sur près de 38 millions d'habitants, soit 20 %). Selon les témoignages de l'époque, les enfants des villages de province ne retenaient guère le français appris à l'école; cette langue ne semblait pas laisser plus de trace que le latin n'en laissait à la plupart des élèves sortis des collèges. Les élèves reparlaient «le patois au logis paternel».

Les langues romanes apparaissent de nos jours comme des entités bien distinctes. Ce sont des systèmes langagiers autonomes, avec leurs caractéristiques phonétiques, morphologiques, syntaxiques propres. Elles ont chacune des histoires et des traditions différentes, des architectures sociolinguistiques propres.

L'évolution phonétique naturelle des langues, à laquelle le latin n'a pas échappé, explique en grande partie les différences importantes entre certaines des langues romanes. À ce processus s'est aussi ajouté la non-unicité lexicale de ce que l'on désigne sous le terme de *latin vulgaire* : la taille de l'Empire romain et l'absence d'une norme littéraire et grammaticale ont permis à cette langue vernaculaire de ne pas être figée.

Au sein des langues latines, c'est de loin la langue la plus germanique (tout comme l'anglais est la langue germanique la plus latine).

La langue française est celle qui a le plus influencé l'anglais : plus de la moitié du vocabulaire anglais est issu du français, soit directement, soit par l'intermédiaire des Normands.

Après l'anglais, le français est la langue la plus étudiée au monde, la seule à être enseignée dans tous les pays, la seule avec l'anglais à être reconnue officiellement sur les cinq continents. À la différence de langues très répandues telles que l'espagnol, le mandarin, le portugais, l'arabe, l'allemand ou le russe, le français compte davantage de locuteurs en tant que langue apprise et/ou seconde langue que de locuteurs natifs (c'est le cas de l'anglais).

Thème 8: Informations générales sur les langues romanes et germaniques.

Pour saisir les origines de la langue française, il est nécessaire de remonter au Ier siècle av. J.-C. À cette époque, les Gaulois (langue celtique) étaient les locuteurs de la Gaule (territoire de la France). En 50 av. J.-C, les Romains envahissent la Gaule. La langue qu'ils vont imposer sera le latin. Le latin, qui est parlé par les Romains, est souvent associé au gaulois. Toutefois, le latin est parlé, mais il est également écrit, contrairement au gaulois. Le latin est alors la langue de l'administration, de l'Église et de l'armée et finit par remplacer la langue celtique.

Toutefois, le gaulois aura eu le temps d'influencer la langue latine. En jargon linguistique, on appelle ce phénomène le substrat.

De cette langue celtique, il ne nous reste pas grand-chose aujourd'hui. Le lexique français actuel compte moins d'une centaine de mots d'origine celtique. On y trouve encore des traces dans le domaine :

- rural (sillon, glaner, charrue, galet) ;
- domestique (bercer) ;
- faune et flore (mouton, alouette, bruyère, chêne) ;

- arts et techniques (charpente, brasserie).

Au Ve siècle, l'Empire romain d'Occident subit la pression des invasions barbares et s'effondre. Le territoire est alors morcelé et les peuples barbares prennent possession de différentes régions.

En Gaule, ce sont les Francs mérovingiens, un peuple germanique, qui s'installent au pouvoir. Pour mieux gouverner le pays, le roi Clovis adopte les coutumes et la religion du peuple colonisé. Surtout, il décide d'abandonner sa langue au profit du latin.

Sous l'influence du peuple franc, le latin va subir quelques transformations. Les Francs vont prononcer le latin à leur manière et vont introduire de nouveaux sons comme le « eu » (dans peur) et le « oe » (dans creux). Cela va donner naissance à une nouvelle langue : le roman.

Aujourd'hui, il reste des traces de ces influences germaniques dans la langue française, que ce soit au niveau du vocabulaire, de la syntaxe ou de la phonétique des mots.

Jusqu'au IXe siècle, on constate une coexistence entre le latin et le roman. On étudie le latin dans les écoles et les églises. Les personnes cultivées parlent latin, tandis que le bas peuple parle roman. Ainsi, le latin demeure la langue écrite et le roman, la langue vulgaire.

À la mort de Charlemagne, ses 3 fils se disputent le territoire. Charles le Chauve et Louis le Germanique vont s'allier contre leur frère aîné, Lothaire. En 842, ils vont sceller leur alliance en prêtant serment.

Chacun s'exprime dans la langue que les troupes de son frère pourront comprendre : le tudesque (ancêtre de l'allemand) pour Charles et le roman (ancêtre du français) pour Louis. Retranscrits, ces serments représentent les premiers textes officiels écrits en langue française et allemande.

Avec le temps, le roman a évolué sous des centaines de formes. Deux catégories principales étaient notamment les langues d'Oïl au nord et les langues d'Oc au sud. Les rois avaient donc du mal à diriger le pays, car les habitants ne

parvenaient pas à se comprendre d'une région à l'autre. Dans l'ensemble, c'est la langue parlée à proximité de Paris qui dominera : le francien ou le français.

Au XVe siècle, Gutenberg invente l'imprimerie, ce qui permet une diffusion rapide du savoir. Dans ce contexte, il devient urgent de normaliser la langue. L'enjeu est double : religieux (traduction de la Bible) et politique (unification du peuple).

Pour que tous les habitants se comprennent, le roi François Ier signe en 1539 l'ordonnance de Villers-Cotterêts. Par cet acte de loi, le français devient la langue du droit et de l'administration, au détriment du latin.

Autrement dit, le français devient la langue officielle de la France. L'avenir de la langue française est assuré.

Thème 9: Une nouvelle ère de développement du langage.

Le français n'a jamais été indépendant : il reçoit et emprunte, donne et lègue ; il s'affirme et se développe à l'abri du latin et en opposition à lui. Après avoir ingéré la langue des rois francs, il absorbe le norrois des Vikings danois pour en faire les Normands. Il se nourrit de l'occitan qu'il simplifie ; il néglige le breton avant de le mettre à mal, mais le basque lui résiste et il doit composer avec l'alsacien - originaire des Alamans, tout comme les dialectes germaniques de Suisse. La langue s'enfonce dans le nord de l'Italie à la fin du XVIIIe siècle, mais s'étend vers la Corse et s'impose en Savoie. Globalement, le français nuit aux langues et aux dialectes dans ce que nous nommerons plus tard l'espace linguistique.

À partir du XVI^e siècle, cette langue française s'était répandue hors d'Europe. Elle reculera en Amérique du Nord, mais s'imposera dans les «îles» à côté d'une langue nouvelle, le créole, et résistera victorieusement au Québec et en Acadie. Au XIX^e siècle, par des raisons en rien culturelles, la colonisation,

d'abord monarchique, puis impériale, enfin républicaine, fait du français une réalité mondiale que le XX^e siècle, dans un conflit culturel, compromet⁷.

L'expansionnisme linguistique du monde romain

La période gallo-romane: la «langue rustique» (VIe-IXe siècle)

La période féodale: l'ancien français (IXe-XIIIe siècle)

Une période sombre: le moyen français (XIVe-XVe siècle)

La Renaissance: l'affirmation du français (XVIe siècle)

Le français au Grand Siècle (1594-1715)

Le français au siècle des Lumières (1715-1789)

La Révolution et la langue nationale des Français (1789-1870)

Le français contemporain.

Le français moderne est le fruit d'une évolution opposée. D'un côté, l'orthographe, la syntaxe fondamentale et la morphologie n'ont pas beaucoup évolué depuis deux siècles, sans doute parce que les utilisateurs n'en ont pas eu l'envie. Par ailleurs, phonétique et lexique ont connu des changements majeurs, alors que les différences phonologiques tendent à se réduire depuis le début du siècle, le vocabulaire est devenu de plus en plus complexe.

Contrairement aux siècles passés, du moins dans les pays de langue maternelle française (France, Belgique, Suisse, Québec), le français n'est plus l'apanage des classes privilégiées ni même l'affaire uniquement de la France. Toutes les couches de la population s'expriment maintenant dans une même langue et avec le minimum d'aisance nécessaire, tout en maintenant des différences locales. Il est possible que ce phénomène s'accroisse en même temps que se maintiendront et se développeront différentes variétés de français à l'extérieur de la France. Lorsque l'unité linguistique est atteinte, il n'est plus nécessaire de poursuivre une uniformisation minutieuse. Mais aujourd'hui, maintenant que le français comme langue maternelle n'a jamais été aussi vivant, il doit relever le défi de hausser son statut comme langue seconde sur le plan international et faire face à la concurrence étrangère, principalement l'anglais.

⁷ Jacques Leclerc Histoire de la langue française. Alain Rey, Frédéric Duval, Gilles Siouffi, 2007.

Tout au cours du XX^e siècle et jusque dans les années 1960, les gouvernements ont adopté pas moins de 40 lois concernant surtout l'enseignement, la presse, l'administration et l'orthographe. Au début du siècle, comme la francisation n'allait pas assez vite au gré du ministère de l'Éducation nationale, les autorités suggérèrent fortement de faire nommer des instituteurs qui ignoraient tout des parlers locaux.

Cette déclaration de la part de J. Dosimont, inspecteur d'académie en 1897, paraît aujourd'hui très catégorique: «Un principe qui ne saurait jamais fléchir : pas un mot de breton en classe ni dans la cour de récréation.» Et enfin une proclamation provenant d'Anatole de Monzie, ministre de l'Instruction publique (1925): «Pour l'unité linguistique de la France, il faut que la langue bretonne disparaisse.» On en voulait vraiment au breton!

Les panneaux affichés un peu partout en Bretagne, dans les autobus, les écoles ou autres lieux publics, seront certainement mémorables : « Interdiction de parler breton et de cracher par terre. » De nombreux enfants ont été sanctionnés pour leur utilisation du breton à l'école : ils ont dû renoncer à la langue de leurs parents. L'histoire nous fait également souvenir de l'utilisation institutionnalisée du « symbole » accroché au cou des élèves, de la délation, des brimades et des vexations de la part des instituteurs chargés de supprimer l'utilisation des langues locales.

Ces procédés ont été heureusement abandonnés et l'on ne retrouve plus d'affiches contemporaines du genre: «Il est interdit de cracher par terre et de parler patois.» Mais les patois ne sont pas disparus pour autant. Il s'agissait, en fait, de techniques d'assimilation que la France a largement utilisées, au cours du XIX^e siècle, dans son empire colonial: au Maghreb, en Afrique noire, dans l'océan Indien (île de La Réunion) et dans le Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, etc.).

Il est vrai, sous la III^e République (1870-1940), l'école réussit à propager l'enseignement du français de façon plus efficace, même si le purisme s'est poursuivie durant de longues décennies. D'abord, l'enseignement du latin fut

définitivement abandonné, ce qui a permis au français de prendre la place accordée au latin. L'accession de toutes les classes de la société française, y compris les femmes, à l'alphabétisation et à la scolarisation accéléra la chute des patois au profit de la langue commune. Il en fut ainsi dans la diffusion des journaux.

Les deux plus célèbres grammairiens du XXe siècle sont des Belges. Maurice Grevisse (1895-1980) fut professeur à l'École royale des cadets à Namur. Il se rendit compte que les grammaires existantes ne répondaient pas au besoin de son enseignement. Il reprit alors ses annotations dans un nouveau concept qu'il intitula *Le Bon Usage* (704 pages) publié en 1936 en 3000 exemplaires. L'ouvrage connut de multiples éditions dont le succès ne s'est jamais démenti. Il fut comme la meilleure grammaire de langue française.

À la mort de Maurice Grevisse en 1980, André Gausse reprit *Le Bon Usage* et continua d'actualiser cette grammaire qui est devenue la grammaire de référence. Son mérite vient du fait que, au lieu d'imposer des normes, elle suit l'évolution de la langue et propose des réponses nuancées aux questions que l'on peut se poser sur le français.

Les *patois* français ont changé de nom et, depuis l'Union européenne, ils sont devenus des «langues régionales» en France, mais non pas encore des «langues minoritaires». Dans ce monde du «politiquement correct», si le terme «dialecte» est de moins en moins employé, le mot «patois» est quasiment disparu du vocabulaire des politiciens français; ils craignent de paraître mal en y associant une valeur péjorative.

Même si la linguiste Henriette Walter affirme dans *Le français dans tous les sens*, qu'«il n'y a aucune hiérarchie de valeur à établir entre langue, dialecte et patois», tous sont devenus plus prudents avec ces termes aujourd'hui controversés. Quoi qu'il en soit, pour la plupart des locuteurs, le mot *patois* a une connotation de dévalorisation, sinon c'est le mot «langue» qu'on utiliserait.

L'évolution du langage est une dynamique constante, influencée par des facteurs sociaux, technologiques, et culturels. Voici quelques tendances et facteurs clés qui définissent la nouvelle ère de développement du langage :

1. Technologie et Communication Numérique

a. Internet et Médias Sociaux :

La communication instantanée et mondiale via internet a accéléré l'évolution linguistique. Les réseaux sociaux, les forums en ligne et les applications de messagerie introduisent de nouveaux mots et expressions à un rythme sans précédent.

Exemple : "Hashtag", "meme", "selfie".

b. Langage SMS et Emojis :

Les abréviations, les acronymes et les emojis sont devenus des éléments intégrés dans la communication quotidienne. Ils modifient la syntaxe et ajoutent une dimension visuelle au langage.

Exemple : "LOL" (Laugh Out Loud), "BRB" (Be Right Back), 😊 (sourire).

c. Traduction Automatique et IA Conversationnelle :

Les outils de traduction automatique, comme Google Translate, et les IA conversationnelles, comme les chatbots et les assistants vocaux (Siri, Alexa), influencent la manière dont les gens apprennent et utilisent les langues.

Exemple : Traductions en temps réel facilitant les interactions multilingues.

2. Globalisation et Multilinguisme

a. Mélange Linguistique :

La globalisation favorise le contact entre différentes cultures et langues, créant des formes hybrides et des pidgins modernes.

Exemple : "Spanglish" (mélange d'espagnol et d'anglais), "Hinglish" (mélange d'hindi et d'anglais).

b. Adoption de Mots Étrangers :

Les langues adoptent et adaptent des mots d'autres langues pour décrire de nouveaux concepts ou objets.

Exemple : Le français adopte des mots anglais comme "weekend", "email", et le japonais intègre des mots anglais comme "コンピュータ" (konpyūta, ordinateur).

3. Influence des Médias et de la Culture Populaire

a. Néo-logismes et Slang :

La culture populaire, les films, la musique et les séries télévisées introduisent de nouveaux mots et expressions qui se répandent rapidement.

Exemple : "Binge-watch" (regarder plusieurs épisodes d'une série d'affilée), "Stan" (fan obsessionnel, inspiré par la chanson d'Eminem).

b. Langue et Identité :

Les mouvements sociaux et les communautés en ligne créent et popularisent des terminologies spécifiques pour des questions d'identité et d'inclusivité.

Exemple : Termes comme "non-binaire", "micro-agression", "trigger warning".

4. Éducation et Apprentissage des Langues

a. Applications et Plateformes en Ligne :

Les applications d'apprentissage des langues comme Duolingo, Babbel, et Rosetta Stone rendent l'apprentissage des langues plus accessible et interactif.

Exemple : Duolingo utilise des jeux et des rappels pour maintenir l'engagement des utilisateurs.

b. Environnement Multimodal :

L'apprentissage des langues intègre des éléments multimodaux, combinant texte, audio, vidéo et interaction en temps réel avec des locuteurs natifs.

Exemple : Les échanges linguistiques via des plateformes comme iTalki.

5. Intelligence Artificielle et Linguistique Computationnelle

a. Traitement du Langage Naturel (NLP) :

Les avancées en NLP permettent de meilleures interactions entre humains et machines, améliorant la précision des traductions et la compréhension contextuelle.

Exemple : Modèles de langage avancés comme GPT-4, capables de générer du texte cohérent et contextuellement approprié.

b. Génération Automatique de Contenu :

Les IA peuvent désormais générer des articles, des résumés et même des œuvres créatives, influençant la production et la consommation de contenu linguistique.

Exemple : Algorithmes de génération de texte pour le journalisme automatisé.

6. Diversité et Préservation des Langues

a. Préservation des Langues en Danger :

Les technologies numériques et les initiatives de documentation aident à préserver et revitaliser les langues en danger.

Exemple : Projets de numérisation des langues indigènes et de création de ressources éducatives.

b. Revitalisation Linguistique :

Les efforts pour revitaliser les langues oubliées ou marginalisées sont facilités par les plateformes en ligne et les ressources éducatives disponibles.

Exemple : Programmes de revitalisation de langues comme le maori en Nouvelle-Zélande.

Pour conclusion :

La nouvelle ère de développement du langage est caractérisée par une interconnexion sans précédent, alimentée par les technologies numériques, la globalisation et les influences culturelles. Cette évolution continue à enrichir les langues existantes tout en créant de nouvelles formes de communication adaptées aux besoins d'une société en constante évolution.

Thème 10: L'importance du dialecte de la capitale dans la création de la langue nationale.

Un phénomène récurrent dans l'histoire linguistique de nombreux pays est l'importance du dialecte de la capitale dans la formation d'une langue nationale. Plusieurs facteurs socio-politiques, culturels et économiques expliquent ce processus où le dialecte parlé dans la capitale ou une région politiquement dominante devient la base de la langue nationale standardisée.

Facteurs contribuant à l'importance du dialecte de la capitale :

Pouvoir politique et administratif :

La capitale est souvent le centre du pouvoir politique et administratif. Les décisions importantes y sont prises, et les documents officiels y sont rédigés.

Exemple : En France, le dialecte parisien a joué un rôle central dans l'établissement du français standard, en grande partie parce que Paris était le siège du gouvernement et de la cour royale.

Influence culturelle et économique :

Les capitales sont généralement les centres culturels et économiques. Les institutions éducatives, les médias et les industries culturelles y sont souvent concentrés, ce qui favorise la diffusion du dialecte local.

Exemple : Londres, en tant que centre économique et culturel, a vu son dialecte (l'anglais de Londres) devenir la base de l'anglais standard.

Centralisation et unification :

Lors de la formation d'un État-nation, il est souvent nécessaire d'unifier linguistiquement le pays pour promouvoir l'identité nationale et faciliter la gouvernance. Le dialecte de la capitale, étant déjà prestigieux et largement compris, devient le choix logique.

Exemple : En Italie, le dialecte florentin (de Florence) a été choisi comme base de l'italien standard en grande partie à cause de l'influence de Dante, Pétrarque et Boccace, ainsi que de la centralité culturelle de Florence pendant la Renaissance.

Éducation et standardisation :

Le dialecte de la capitale est souvent codifié et enseigné dans les systèmes éducatifs nationaux, ce qui contribue à sa standardisation et à son adoption généralisée.

Exemple : En Espagne, le castillan, le dialecte de la région de Castille (où se trouve Madrid, la capitale), a été promu comme espagnol standard et enseigné dans tout le pays.

Exemples historiques de l'importance du dialecte de la capitale :

Le français (Paris) :

Le français moderne est largement basé sur le dialecte parlé à Paris. Avec l'Ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539, le roi François Ier a fait du français la langue officielle de l'administration, remplaçant le latin.

L'anglais (Londres) :

L'anglais standard s'est développé à partir du dialecte de Londres. La publication de la Bible du roi Jacques en 1611 et l'utilisation de ce dialecte dans les écrits de Shakespeare ont renforcé cette tendance.

Le mandarin (Beijing) :

En Chine, le mandarin standard est basé sur le dialecte de Pékin (Beijing). La réforme linguistique et la promotion de cette forme standard ont commencé au début du XXe siècle pour unifier linguistiquement le pays.

Le japonais (Tokyo) :

Le japonais standard est basé sur le dialecte de Tokyo, la capitale. Avec la modernisation de l'ère Meiji, ce dialecte a été promu comme norme linguistique pour l'ensemble du pays.

Conséquences et défis :**Uniformisation et perte de diversité :**

L'adoption du dialecte de la capitale comme langue nationale peut entraîner une réduction de la diversité dialectale et la marginalisation des autres dialectes et langues régionales.

Exemple : En France, de nombreux dialectes et langues régionales (comme l'occitan, le breton) ont vu leur usage décliner face à la dominance du français standard.

Avantages pratiques :

Une langue standardisée facilite la communication nationale, l'administration, l'éducation et les affaires, contribuant ainsi à l'unité nationale et à l'efficacité économique.

Tensions régionales :

La promotion d'un dialecte au détriment des autres peut créer des tensions et des sentiments d'injustice ou d'exclusion parmi les locuteurs des dialectes non standardisés.

Exemple : En Espagne, la dominance du castillan a parfois été source de tensions avec les régions où d'autres langues sont parlées, comme la Catalogne ou le Pays basque.

En raison de son lien avec le pouvoir, la culture et l'économie, le dialecte de la capitale joue un rôle essentiel dans la constitution de la langue nationale. Si cette démarche peut conduire à une certaine homogénéisation linguistique, elle offre également des bénéfices pratiques significatifs pour l'unité et la gouvernance d'un pays. Cependant, il faut trouver un juste équilibre entre la préservation de la diversité linguistique et la promotion d'une langue nationale standardisée.

La période 1789-1870 en fut une d'agitation et de changement de régimes (*voir le tableau de gauche*) à un point tel que les Britanniques disaient que la Constitution française était une sorte de «périodique». Cette période marqua aussi le triomphe de la bourgeoisie, qui s'installait au pouvoir. Cette période d'instabilité commença avec la Révolution, alors que le français devint aussitôt «la langue de la Révolution française». Après le règne quasi militaire de Napoléon, ce fut le retour à la monarchie (la Restauration) qui, cette fois, était établie sur des bases constitutionnelles. Puis ce fut la II^e République, suivie d'un autre régime autoritaire lors du Second Empire de Napoléon III. La France se stabilisa avec la proclamation de la III^e République en 1870.

Au cours de ce temps, la Grande-Bretagne domine non seulement l'Europe, mais aussi l'Asie, le Moyen-Orient et l'Amérique. Dans d'autres régions, la Russie s'étenda, la Belgique, la Grèce (contre les Turcs), la Bulgarie et la Serbie, l'unification de l'Italie et celle de l'Allemagne. Au cours de la décolonisation de l'Amérique, les grandes puissances européennes s'emparèrent de l'Afrique.

Par ailleurs, certaines innovations comme les chemins de fer, la navigation à vapeur, l'électricité, le téléphone, eurent un effet considérable, soit sur l'unification linguistique à l'intérieur des États, dont la France, soit sur la

pénétration des langues les unes par les autres. L'amorce de l'industrialisation et de l'urbanisation entraîna des conséquences similaires.

À la veille de la Révolution, la France était encore le pays le plus peuplé d'Europe (26 millions d'habitants) et l'un des plus riches. Néanmoins, tout ce monde paraissait insatisfait. Les paysans formaient 80 % de la population et assumaient la plus grande partie des impôts royaux, sans compter la dîme due à l'Église et les droits seigneuriaux, alors qu'ils recevaient les revenus les plus faibles. La bourgeoisie détenait à peu près tout le pouvoir économique, mais elle était tenue à l'écart du pouvoir politique. Pendant ce temps, la noblesse vivait dans l'oisiveté, et l'Église possédait 10 % des terres les plus riches du pays.

En 1786, le ministre des Finances de Louis XVI, Charles-Alexandre de Calonne, fit promulguer une loi visant à faire payer des impôts aux propriétaires fonciers. Il faut dire que la guerre contre la Grande-Bretagne en Amérique avait coûté au Trésor français plus d'un milliard de livres tournois, soit l'équivalent de huit milliards d'euros d'aujourd'hui (ou de dix milliards de dollars US). Une somme colossale qui avait ruiné la France! Comme si ce n'était pas assez, l'effort du roi de France ne permit même pas de récupérer le Canada. Le nouvel impôt destiné à renflouer les caisses de l'État fut évidemment fort mal accueilli par les détenteurs de privilèges en France; ceux-ci s'opposèrent à cette loi. Devant cet échec, Louis XVI convoqua en août 1788 les états généraux, c'est-à-dire l'assemblée censée représenter le pays en trois tiers : la noblesse, le clergé et le peuple (le tiers état). Le tiers état exigea l'élaboration d'une constitution pour le pays (selon le modèle inspiré des États-Unis), l'abolition des droits féodaux et des impôts injustes. Rien qui puisse renflouer les caisses de l'État!

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les révoltes populaires aient fini par éclater, d'autant plus qu'elles avaient été préparées par la classe bourgeoise depuis longtemps. Le 11 septembre 1789, les députés de l'Assemblée constituante, réunis pour délibérer sur le droit de veto accordé au roi Louis XVI, se répartirent spontanément de part et d'autre du président : à gauche, les opposants au veto (révolutionnaires et libéraux), à droite les partisans du roi

(royalistes et réactionnaires). Depuis lors, cette répartition des députés par affinités marqua partout dans le monde les clivages entre une droite, réputée conservatrice, et une gauche, réputée révolutionnaire ou réformiste.

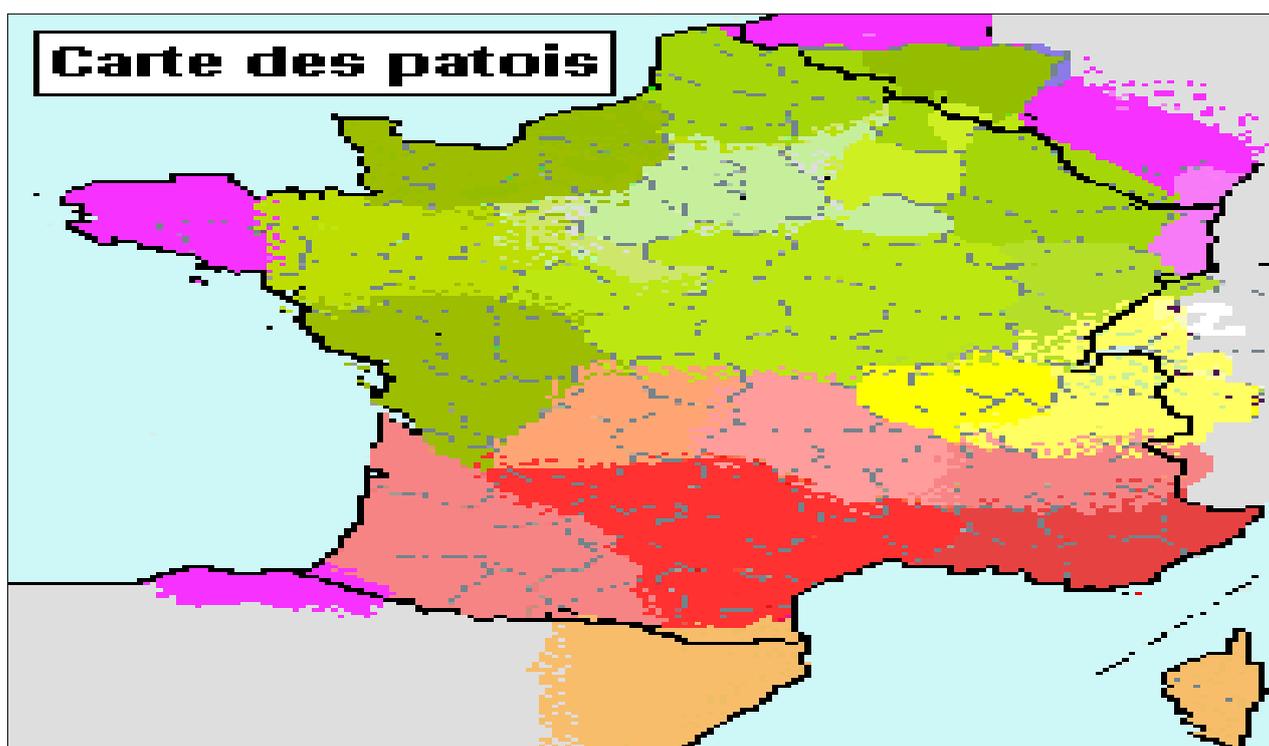
Puis le peuple — les sans-culottes — prit la Bastille le 14 juillet 1789, s'empara le 10 août 1792 des Tuileries, la demeure du roi. Il fit exécuter Louis XVI le 21 janvier 1793 (après un simulacre de procès) sur la place de la Révolution (précédemment appelée «place Louis XV», aujourd'hui «place de la Concorde»). Si c'est le peuple qui, en définitive, fit la Révolution, c'est la bourgeoisie qui s'appropriä le pouvoir. La période révolutionnaire mit en valeur le sentiment national, renforcé par la nécessité de défendre le pays contre les armées étrangères appelées par les nobles en exil qui n'acceptaient pas leur déchéance.

La «tour de Babel» dialectale

Les habitants du royaume de France considéraient le français comme une « langue étrangère ». Dans les premiers temps de la Révolution, la politique linguistique des dirigeants était marquée par une grande tolérance envers les patois ou les langues régionales. Étant donné qu'il s'agissait de diffuser les idées révolutionnaires, il semblait logique de les transmettre dans les langues du peuple. Bien que la République n'impose pas aux citoyens la langue de feu le roi, elle souhaitait être plurilingue et communiquer dans les différentes langues des Français.

Le 14 janvier 1790, sur proposition du député François-Joseph Bouchette (1735-1810), l'Assemblée nationale française décidait de «faire publier les décrets de l'Assemblée dans tous les idiomes qu'on parle dans les différentes parties de la France». Et le député Bouchette de dire: «Ainsi, tout le monde va être le maître de lire et écrire dans la langue qu'il aimera mieux.» C'est à partir de Paris qu'on rédigea des traductions des différents décrets destinés à la population. Des bureaux départementaux, par exemple en Alsace, en Lorraine et en Bretagne, furent créés pour traduire sur place divers textes. En novembre 1792, la Convention chargea une commission afin d'accélérer les traductions. De

cette façon, la République croyait qu'il fallait recourir au multilinguisme parce que toutes les langues de France avaient droit de cité. Toutefois, la traduction fut rapidement abandonnée devant le manque de traducteurs, les coûts financiers et l'absence réelle de vouloir conserver les langues régionales qu'on appelait alors les «patois».



Aussitôt, les patois devinrent l'objet d'une attaque en règle! Les révolutionnaires bourgeois ont même vu dans les patois un obstacle à la propagation de leurs idées. **Bertrand Barère** (1755-1841), membre du Comité de salut public (8 pluviôse an II), l'organe de gouvernement révolutionnaire mis en place par la Convention nationale en avril 1793, déclencha une véritable offensive en faveur de l'existence d'une langue nationale :

La monarchie avait des raisons de ressembler à la tour de Babel; dans la démocratie, laisser les citoyens ignorants de la langue nationale, incapables de contrôler le pouvoir, c'est trahir la patrie... Chez un peuple libre, la langue doit être une et la même pour tous.

Chez un peuple libre, la langue doit être une et la même pour tous! Il ne suffisait pas seulement de favoriser le français, mais aussi de supprimer toute autre langue parlée par les citoyens. Dans son *Rapport du Comité de salut public sur les idiomes* qu'il présenta devant la Convention du 27 janvier 1794, **Bertrand Barère** s'exprimait ainsi au sujet des «jargons barbares» et des «idiomes grossiers» qui ne peuvent plus servir que les «fanatiques» et les «contre-révolutionnaires»:

Combien de dépenses n'avons-nous pas faites pour la traduction des lois des deux premières assemblées nationales dans les divers idiomes de France! Comme si c'était à nous à maintenir ces jargons barbares et ces idiomes grossiers qui ne peuvent plus servir que les fanatiques et les contre-révolutionnaires!

Bertrand Barère, membre du Comité pour le salut public, n'était pas le seul à penser ainsi. La plupart des membres de la classe dirigeante développaient des idées similaires. Dans certains pays, un politicien qui tiendrait de tels propos en public aujourd'hui se ferait certainement rabrouer, à défaut de se faire lyncher. On imagine mal qu'un président de la Confédération suisse, un premier ministre belge ou canadien, ou un président de la République finlandaise puisse faire de telles affirmations à ses concitoyens. Ce serait un tollé.

La terreur linguistique

L'expression « terreur linguistique » désigne des politiques et des pratiques qui ont pour objectif d'imposer une langue dominante tout en stigmatisant ou marginalisant d'autres langues et dialectes. Il est fréquent que ce concept témoigne de dynamiques de pouvoir, d'identité nationale, de colonialisme et de contrôle social.

À partir de 1793, les révolutionnaires s'attribuèrent le droit d'éliminer leurs concitoyens au nom du progrès pour l'humanité. Ce fut la politique soumise au principe de la fin justifiant les moyens. Un discours se développa dans lequel le terme **langue** restait l'apanage exclusif du français appelé «notre langue». Tout ce

qui n'est pas français devait s'appeler **patois** ou **idiomes féodaux**. La Révolution fit tout pour s'approprier les symboles de l'unité nationale. Le 8 août 1793, la Convention nationale supprimait toutes les académies et sociétés littéraires officielles, dont la célèbre Académie française (fondée en 1635 par Richelieu) qui sera transformée en un Institut national en 1794. Il en fut ainsi de l'Académie de peinture et sculpture (fondée par Mazarin en 1648), de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (fondée par Colbert en 1664), de l'Académie des sciences (fondée par Colbert en 1666), de l'Académie de musique (fondée la même année) et de l'Académie d'architecture (fondée en 1671).

Deux ans auparavant, **Talleyrand** avait proposé le décret suivant:

Article 1

Les Académies et sociétés savantes entretenues aux frais du Trésor public, les chaires établies à Paris au Jardin du roi, au Collège royal, à celui de Navarre, à l'Hôtel des Monnaies, au Louvre, au Collège des Quatre-Nations, pour l'enseignement de la littérature, des mathématiques, de la chimie et de quelques parties de la physique, de l'histoire naturelle, et de la médecine, seront supprimées, et il y sera suppléé comme il suit.

Article 2

Il sera établi à Paris un grand institut, qui sera destiné au perfectionnement des lettres, des sciences et des arts.

Finalement, l'article 1^{er} du décret de 1793 se lira comme suit: «Toutes les académies et sociétés littéraires patentées ou dotées par la nation sont supprimées.»

Par la suite, la Révolution se vit dans la nécessité d'imposer le français par des décrets rigoureux à travers toute la France, par la force si nécessaire. Sous **Robespierre**, le décret du 2 thermidor, an II (20 juillet 1794) sanctionna la *terreur linguistique*. À partir de ce moment, les patois locaux furent pourchassés. Cette loi «linguistique» nous donne par ailleurs une bonne idée des intentions des dirigeants révolutionnaires:

Article 1^{er}

À compter du jour de la publication de la présente loi, nul acte public ne pourra, dans quelque partie que ce soit du territoire de la République, être écrit qu'en langue française.

Article 2

Après le mois qui suivra la publication de la présente loi, il ne pourra être enregistré aucun acte, même sous seing privé, s'il n'est écrit en langue française.

Article 3

Tout fonctionnaire ou officier public, tout agent du Gouvernement qui, à dater du jour de la publication de la présente loi, dressera, écrira ou souscrira, dans l'exercice de ses fonctions, des procès-verbaux, jugements, contrats ou autres actes généralement quelconques conçus en idiomes ou langues autres que la française, sera traduit devant le tribunal de police correctionnelle de sa résidence, condamné à six mois d'emprisonnement, et destitué.

Article 4

La même peine aura lieu contre tout receveur du droit d'enregistrement qui, après le mois de la publication de la présente loi, enregistrera des actes, même sous seing privé, écrits en idiomes ou langues autres que le français.

Après avoir fait guillotiner plus de 17 000 opposants à son régime, Maximilien de Robespierre lui-même fut mené à la guillotine lors d'un coup d'État contre-révolutionnaire. En raison de la chute de Robespierre, le décret fut suspendu quelques semaines plus tard (en septembre), jusqu'à la diffusion d'un nouveau rapport sur cette matière par des «comités de législation et d'instruction publique». D'autres décrets remplacèrent celui de juillet 1794. Quoi qu'il en soit, ces mesures répressives ne furent jamais efficaces.

Évidemment, une politique linguistique qui se donne comme objectif de faire changer la langue de plusieurs millions de personnes ne peut espérer aboutir à un résultat satisfaisant en quelques années. De fait, la pression que les autorités révolutionnaires tenteront d'exercer sera revue à la baisse pour revenir aux pratiques anciennes. Il faudra attendre au XIX^e siècle et des décennies

d'instruction obligatoire pour mettre en œuvre les politiques proposées par l'abbé Grégoire.

Les communautés linguistiques et culturelles sont profondément impactées par la terreur linguistique, qui est une forme de pouvoir et de contrôle social. Les langues minoritaires sont supprimées, ce qui appauvrit non seulement la diversité linguistique mondiale, mais suscite également des tensions et des conflits sociaux. Toutefois, les mouvements de revitalisation linguistique et les initiatives internationales visant à protéger les droits linguistiques proposent des moyens de renverser cette tendance et de favoriser un avenir où la diversité linguistique est mise en valeur et protégée.

La langue française de la bourgeoisie

Quant au *code* du français, c'est-à-dire la langue elle-même, il ne changea pas beaucoup au XVIII^e siècle. Le français populaire ne remplaça pas la langue aristocratique, car c'est la bourgeoisie qui imposa sa variété de français, pas le peuple. Or, cette variété n'était pas fondamentalement différente de celle de l'Ancien Régime. La seule influence populaire concernait la prononciation de l'ancienne diphtongue *-oi* qui, de *wé* (dans *loi*), passa à *wa*. Bref, c'est la prononciation qui se modifia le plus, avec le vocabulaire administratif.

La Révolution française a apporté de nouveaux mots et des significations nouvelles pour rendre compte d'un «monde nouveau». Les mots *patrie, nation, peuple, fraternité*, etc., ont fait l'objet de connotations quasi religieuses. Les appellations de *Monsieur/Madame*, furent remplacées par *Citoyen/Citoyenne*. Le 8 novembre 1793, on institua par décret la règle du tutoiement (*Décret sur le tutoiement obligatoire*) en s'inspirant de la Rome antique; on voulait ainsi marquer l'égalité de tous les citoyens entrer eux, mais le décret sera aboli dès juin 1795. Puis il fallut changer le calendrier romain, trop religieux, et le système des poids et mesures, sans oublier la toponymie et les prénoms associés à l'Ancien Régime. Cependant, le «tutoiement révolutionnaire» et le titre égalitariste de *citoyen/citoyenne* à la place de *monsieur/madame* ne persistèrent pas.

Quant au vocabulaire, il subit un certain remue-ménage en raison des nouvelles réalités politiques et sociales. Tout le vocabulaire politique administratif se modifia avec la disparition des mots relatifs à l'Ancien Régime et la création de mots nouveaux ou employés avec un genre nouveau. Certains mots sont restés, d'autres, non: *Assemblée nationale, contre-révolutionnaire, antipatriotisme, anti-aristocratique, patriotiquement, concordat, convention, anticonstitutionnaire, antipopulaire, pacte républicain, etc.*

Exemple de mots (1)	Sens particulier	Exemple de mots (2)	Sens particulier
soit-disant	«personne qui se dit...»	robinocrate	de «robins»: «gens de robe» ou «clergé»
ci-devant	«ancien noble» après l'abolition des privilèges	feuilliste	«personne qui écrit des feuilles périodiques» (péjoratif),
prétendu	«personne qui passe pour ce qu'elle n'est pas»	opineur de la culotte	«pro-aristocrate»
affameur	«qui affame le peuple»	gangrené	«corrompu»
cocardier	«qui a l'esprit chauvin»	sans-culottes	«républicain»
modérantisme	«d'opinion modérée» (péjoratif)	népotisme	«favoritisme»
alguazil	«agent de police» (ironiquement)	Nation	«État»
pousse-cul	«agent de police subalterne qui conduit les citoyens en prison»	réfractaires	«religieux qui, ayant refusé de prêter serment à la République, prient le maquis»
suffrage censitaire	«hommes âgés de plus de 25 ans et payant des impôts»	tricolore	drapeau français

Malgré tout, le français ne fut pas envahi par des mots «populaires», sauf de façon exceptionnelle (*pousse-cul*). Après tout, c'est la bourgeoisie qui dirigeait les assemblées délibérantes, qui orientait les débats, qui alimentait les idées révolutionnaires et qui contrôlait le pouvoir dont le peuple était écarté.

Vers une langue nationale

Malgré tout, cette période agitée et instable fit progresser considérablement le français sur le territoire national. Les nouvelles institutions, plus démocratiques, firent qu'un très grand nombre de délégués de tous les

départements ou divers représentants du peuple se trouvèrent réunis dans des assemblées délibérantes où le français était la seule langue utilisée.

Les populations rurales, désireuses de connaître les événements ainsi que leurs nouveaux droits et devoirs, se familiarisèrent avec le français. Il s'agissait souvent d'un français assez particulier, mais d'un français quand même, comme celui de ce paysan: «Depeu la revolutiun, je commençon de franciller esé bein. (*sic*)» Il faut ajouter aussi que la diffusion des journaux aidait grandement à répandre la langue nationale jusque dans les campagnes les plus éloignées.

Une autre cause importante dans la francisation: la vie des armées. L'enrôlement obligatoire tira les hommes de toutes les campagnes patoisantes pour les fondre dans des régiments où se trouvèrent entremêlés divers patois, divers français régionaux et le français national, la seule langue du commandement. De retour dans leur foyer, les soldats libérés contribuèrent à l'implantation du français.

En revanche, lorsque les guerres défensives avec les États voisins devinrent offensives, les diverses nations étrangères prirent conscience d'elles-mêmes en réaction contre les invasions françaises. L'Espagne, l'Allemagne et l'Italie luttèrent même contre la prépondérance du français, dont le caractère prétendument «universel» devint dès lors fortement contesté. À la fin de la Révolution, la «clientèle du français» en Europe avait changé: il n'était plus l'apanage de l'aristocratie, mais du monde scientifique.

Les conséquences de la Révolution sur le français concernèrent davantage *le statut* que le code lui-même. La langue fit désormais partie intégrante du concept d'une nation moderne. L'unité politique passa par l'unification linguistique. Les élites françaises ne considérèrent pas la langue comme un simple moyen de communication, mais plutôt comme une partie inséparable de la culture et de la nation françaises; elle n'hésitèrent pas à intervenir dans la langue afin de transformer le parler de l'Île-de-France en une langue nationale tout en minorisant les patois, y compris les langues occitanes du sud de la France. Pour la première fois, l'État français avait une véritable

politique linguistique, mais ces dix années mouvementées de la Révolution ne suffirent à donner des résultats définitifs.

La persistance de la diversité linguistique

Cependant, la réalité démontrait qu'il existait une variété d'usages français régionaux, que ce soit en France, en Belgique, en Suisse, voire en Amérique (Québec et Acadie) et aux Antilles. Vers 1835, certains parlers d'oïl étaient encore très vivaces comme en Picardie et en Champagne; la Normandie avait fait place à un français régional. Le breton en Bretagne et l'alsacien en Alsace demeuraient très vivants. Le sud de la France était bilingue dans les villes, patoisante dans les campagnes, mais 80 % des communes pratiquaient uniquement l'occitan dans 18 départements; lorsque le français était utilisé, c'était avec un fort accent méridional. La zone franco-provençale, qui allait de Lyon à la Suisse en passant par la Savoie, était bilingue (français-italien).

Le libéralisme littéraire

Si les forces conservatrices régnaient dans le domaine scolaire, la libéralisation gagna la langue littéraire et le vocabulaire de la langue commune. Contrecoup retardé de la Révolution française, le mouvement romantique révolutionna la langue littéraire et rompit avec l'humanisme classique sclérosé.

L'autorité en matière de langue devait cesser d'appartenir uniquement aux grammairiens et être aussi partagée par les écrivains: plus de dogmes, plus de mots interdits. «Tous les mots sont égaux en droit», proclamait Victor Hugo. À la fixité devait se substituer le mouvement; ce fut l'explosion de la poésie lyrique, sentimentale et pittoresque (Lamartine, Vigny, Hugo, Musset), l'avènement de la peinture des mœurs dans le roman, avec Victor Hugo, Alexandre Dumas, Stendhal (Henri Beyle), George Sand, Honoré de Balzac, etc., lesquels n'hésitèrent pas à employer la langue populaire et les mots argotiques. La plupart des romans de cette époque furent publiés en feuilletons dans les journaux et connurent ainsi une énorme diffusion, ce qui favorisa la diffusion du français.

En même temps, la langue française se chargea d'encyclopédisme : les découvertes et les inventions dans tous les domaines se succédèrent de plus en plus rapidement et mirent en circulation des mots techniques, voire des systèmes entiers de nomenclature dont le monde francophone avait besoin.

À la fin du Second Empire, le français concernait tous les Français en France. Même si l'unité linguistique n'était pas encore réalisée complètement, elle était devenue irréversible et imminente, car les jeunes s'exprimaient de moins en moins en patois. Phénomène significatif, les patoisants virent leur parler local envahi par les mots du français moderne. Mais, à partir de ce moment, au plan international, c'est l'anglais qui viendra concurrencer le français et lui apporter les nouveautés qui rendent une langue vivante.

Thème 11: Emergence et développement des langues littéraires françaises.

La langue littéraire est, du point de vue sociolinguistique, l'une des variétés de la langue. La notion de langue littéraire a connu et connaît nombre d'interprétations linguistiques et extra-linguistiques, en fonction des idées dominantes dans telle ou telle époque historique, des idées de divers lettrés et divers linguistes. Les différences concernent aussi bien sa définition, que sa délimitation des autres variétés de la langue, ainsi que le rôle qu'on lui attribue dans la littérature, la culture, l'enseignement et la société.

Le traitement de la notion de langue littéraire ne saurait être séparé de celui des notions de langue commune et de langue standard. Leur rapport a été considéré de diverses façons au cours du temps. Ce qu'on a standardisé en premier dans le domaine de la langue a été celle de la littérature, que l'on a imposée en tant que standard pour la langue en général, mais peu à peu, le standard a été fondé de plus en plus sur la langue commune, et au XXI^e siècle, la langue littéraire est considérée tout au plus comme la langue de la littérature artistique, sa notion étant délimitée de celle de langue standard.

Dans le sens original du terme, la langue littéraire est celle de la littérature artistique, y compris celle des écrits religieux. Avant qu'on puisse

parler de langue unitaire d'une nation, il s'est formé des variétés littéraires d'idiomes considérés comme des dialectes après la formation de la langue nationale dont ils font partie. Ainsi, dans le cas du français, après qu'il eut existé des littératures en plusieurs idiomes oïl, telles la picarde ou la wallonne, celle qui resta vivace fut la littérature de l'idiome qui allait devenir le français et qui allait intégrer des éléments des autres idiomes parlés en France.

La formation d'une langue littéraire unique sur la base d'un dialecte littéraire avec l'apport des autres est propre à d'autres langues aussi. La base de la langue littéraire italienne est l'idiome littéraire de Toscane, utilisé entre autres par Dante Alighieri. En roumain il y avait cinq dialectes littéraires au XVI^e siècle, dont le nombre s'est réduit à quatre au XVIII^e siècle, pour que, finalement, la langue littéraire unique soit basée sur un seul, celui de Munténie, en intégrant des apports des autres. La langue littéraire hongroise s'est formée à partir de la littérature écrite dans les dialectes de l'Est, et l'albanaise sur la base de l'un des deux dialectes principaux, le tosque.

Concernant la fonction de la langue littéraire du point de vue de la communication langagière dans une communauté linguistique, il y a deux conceptions principales. Conformément à l'une, traditionnelle, les règles établies pour la langue littéraire s'appliquent à l'emploi de la langue en général, c'est-à-dire, avec un terme sociolinguistique, la langue littéraire est langue standard. La seconde, relativement récente, distingue la langue standard de la langue littéraire, en réduisant celle-ci à la langue de la littérature artistique et, éventuellement, aux écrits de la sphère culturelle en général.

D'ordinaire, la standardisation d'une langue a débuté par celle de sa variété littéraire et, à l'époque de cette standardisation, les règles de la langue littéraire ont été imposées comme valables pour la langue en général, la langue littéraire se confondant ainsi avec ce qu'on appelle « langue standard ». Cette conception s'est perpétuée jusqu'à une époque relativement proche de l'actuelle.

Selon les linguistes soviétiques des années 1960 à 1990, la langue littéraire est une forme supérieure de la langue nationale, élaborée au cours de

l'histoire, codifiée et correcte, étant la langue des œuvres littéraires, des médias, du théâtre, des sciences, des institutions officielles, de l'enseignement, etc. Par ses qualités supérieures à celles des autres variétés de la langue, elle correspond aux besoins culturels de la communauté, disposant des moyens optimaux pour exprimer les idées et les sentiments, et elle assure la communication sociale à grande échelle. Elle est acquise et utilisée par la partie cultivée de la communauté, étant commune au peuple tout entier et acceptée comme exemplaire

Certains auteurs ne font plus aucun lien entre langue littéraire et langue standard. Cseresnyési 2004 mentionne que « parfois l'expression langue littéraire (comme en allemand *Literatursprache*) ne se réfère pas au type de langue national unitaire mais seulement au langage des œuvres littéraires (même si elles sont dialectales).

Les changements survenus dans la langue de la littérature au cours du temps font même certains auteurs se demander s'il existe encore une langue littéraire. Ces changements sont bien visibles dans le cas de la langue de la littérature française. Sa standardisation s'est effectuée à l'époque du classicisme, au XVII^e siècle, sur la base du langage de l'aristocratie de la cour royale, très différente de la langue effectivement parlée en dehors de celle-ci. La norme littéraire a été suivie par les écrivains importants de ce siècle et du suivant. Elle a été fixée par des grammaires et des dictionnaires, devenant prescriptive pour l'enseignement de la langue dans les écoles. Ainsi, à cette époque-là, le standard était-il la langue littéraire. La langue de la littérature a subi certains changements dans la première moitié du XIX^e siècle par l'adoption d'éléments de la langue courante, grâce à des facteurs comme l'attitude rebelle du romantisme envers le classicisme. À partir de la seconde moitié du XIX^e, la langue de la littérature s'est éloignée encore plus du standard établi au temps du classicisme, restant tout de même autonome par rapport à la langue commune par des traits qui lui étaient propres. Depuis la fin du XX^e siècle, la littérature a cessé de se percevoir ou de se vouloir autonome. La langue de la littérature artistique actuelle est très

diverse, incluant des traits de tous les registres et variétés de langue, ainsi que de la langue littéraire du passé.

Thème 12: La place des langues françaises dans le système des langues romano-germaniques.

Dans le système des langues romano-germaniques, les langues françaises sont particulières par leur histoire, leur diversité et leur rôle dans le monde francophone. Voici une analyse détaillée de leur positionnement et de leur importance :

Classification des Langues Françaises

Le Français Standard :

Origine : Le français standard, basé sur le dialecte d'Île-de-France, s'est imposé comme la langue nationale après une longue période de centralisation et de politique linguistique initiée depuis la Renaissance.

Rôle : Utilisé dans l'administration, l'éducation, les médias et la littérature, il est la langue officielle de la France et de nombreuses autres régions du monde francophone.

Langues d'oïl :

Origine : Regroupe les dialectes parlés au nord de la France, y compris le picard, le normand, le champenois, le gallo, etc.

Rôle : Bien que le français standard soit prédominant, ces dialectes sont encore parlés et reconnus comme des langues régionales.

Langues d'oc :

Origine : Parlé dans le sud de la France, incluant l'occitan (avec ses variantes telles que le provençal, le gascon, le languedocien).

Rôle : L'occitan a une riche tradition littéraire et est reconnu comme langue régionale. Il bénéficie de programmes de revitalisation et d'enseignement.

Langues franco-provençales :

Origine : Parlé dans certaines régions de France (Savoie, Franche-Comté), en Suisse romande et en Vallée d'Aoste (Italie).

Rôle : Moins connu que les langues d'oïl et d'oc, mais il possède une reconnaissance régionale et des efforts de préservation.

Position dans le Système Romano-Germanique

Langue Romaine avec Influence Germanique :

Histoire : Le français, en tant que langue romane, a ses racines dans le latin vulgaire de l'Empire romain. Cependant, l'influence des Francs, peuple germanique, a introduit des éléments germaniques dans le vocabulaire et la phonétique.

Exemple : Mots d'origine germanique comme "guerre" (war), "blanc" (white), et "jardin" (garden).

Impact sur les Langues Voisines :

L'influence du français : Le français a influencé de nombreuses langues germaniques, notamment l'anglais, surtout après la conquête normande de 1066. De nombreux termes français sont intégrés dans l'anglais moderne.

Exemple : Mots anglais d'origine française comme "government", "justice", "finance".

Bilinguisme et Multilinguisme :

Pays Francophones : Dans les pays où le français est une langue officielle ou largement parlée, il coexiste souvent avec des langues germaniques. Par exemple, en Belgique, le français cohabite avec le néerlandais, et en Suisse avec l'allemand.

Bilinguisme : Cette cohabitation entraîne des situations de bilinguisme ou de multilinguisme, enrichissant les échanges culturels et linguistiques.

Importance Culturelle et Politique

Francophonie :

Organisation internationale de la Francophonie (OIF) : Regroupe des pays et régions où le français est langue maternelle, officielle, ou d'enseignement. La francophonie promeut la langue et les cultures françaises à travers le monde.

Exemple : Canada, Afrique francophone, Caraïbes, certaines régions d'Asie et du Pacifique.

Éducation et Diplomatie :

Éducation : Le français est enseigné comme langue étrangère dans de nombreux pays, consolidant son statut de langue mondiale.

Diplomatie : Le français est une des langues officielles des Nations Unies, de l'Union européenne, et de nombreuses organisations internationales, ce qui souligne son importance diplomatique.

Défis et Perspectives

Préservation des Dialectes et Langues Régionales :

Défis : Les langues régionales et dialectes en France et dans les régions francophones font face à des défis de survie et de transmission aux générations futures.

Efforts de revitalisation : Programmes éducatifs, médias régionaux, et initiatives culturelles pour maintenir et revitaliser ces langues.

Intégration et Diversité :

Multilinguisme : La coexistence du français avec d'autres langues (à la fois romanes et germaniques) dans des contextes multilingues présente des défis et des opportunités pour l'intégration et l'enrichissement culturel.

Politiques linguistiques : Nécessité de politiques inclusives pour promouvoir le multilinguisme tout en valorisant le français et les langues régionales.

La place des langues françaises dans le système des langues romano-germaniques est centrale et dynamique. Leur évolution et leur impact ont été influencés par leur histoire complexe et leur interaction avec les langues germaniques. Les initiatives en cours visant à préserver les dialectes régionaux et à favoriser le multilinguisme démontrent l'importance croissante de ces langues dans le contexte mondial et leur contribution à la diversité numérique.

Si l'on s'interroge sur la place du français parmi les langues romanes, on se heurte d'emblée à une situation paradoxale. D'un côté, une assez nette intuition accorde au français une place à part, c'est pourquoi l'on peut trouver dans des manuels de linguistique romane plus ou moins récents des affirmations telles que : « De toutes les langues romanes, le français est incontestablement la

plus évoluée « (Bec 1970 : II, 9) ; «il [le français] a aussi développé un certain nombre d'originalités qui n'appartiennent qu'à lui» (Klinkenberg 1994 : 231); « Du point de vue évolutionnel, les langues romanes, si on les place sur une échelle de comparaison, se sont plus ou moins distancées du latin. En simplifiant, on aura donc: des langues d'évolution minimale : italien, espagnol ; des langues d'évolution moyenne : catalan, occitan ; des langues d'évolution forte : roumain, français « (Banniard 1997 : 39).

D'un autre côté, il est extrêmement difficile de faire en sorte que cette intuition résulte d'un travail rigoureux et exhaustif concernant le classement des langues romanes. Le cas idéal d'un classement bâti sur des critères phonologiques, morphologiques, syntaxiques et lexicaux, et dont le résultat serait que les autres langues et dialectes romans forment des groupes homogènes et reliés entre eux tandis que le français resterait régulièrement à part, ne semble pas exister, ni même être envisageable. Dans les pages qui suivent, nous allons essayer de mieux comprendre les origines de ce paradoxe, ce qui nous amènera à la présentation des articles inclus dans ce volume.

Il me semble possible d'isoler trois façons d'aborder le problème des liens entre les langues romanes, chacune déterminée par le tissu d'hypothèses la soutenant.

1) Nous avons tout d'abord l'approche fondée sur l'hypothèse de départ que le français s'est écarté de l'évolution des autres langues romanes. Dans ce cas, les auteurs ont souvent procédé de façon peu systématique : quelques traits saillants tels que l'évolution phonétique plus marquée, l'appauvrissement de la flexion nominale et de la flexion verbale, les pronoms sujets obligatoires ou l'ordre fixe des mots servent juste à étayer une idée qui n'est pas davantage développée. C'est le cas des manuels cités un peu plus haut ainsi que d'autres comme ceux de Tagliavini (1952), Vidos (1959) ou Mancarella (1992).

Il arrive aussi que cette évocation des particularités du français soit mise au service des hypothèses sur les effets du superstrat germanique. Étant donné, suppose-t-on, que le royaume franc a été la seule région de la Romania où le

latin (plus ou moins évolué) et une langue germanique ont coexisté pendant plusieurs siècles, on peut s'attendre à trouver sur le français (abstraction faite des dialectes) des traces du francique suffisantes pour le rendre particulier par rapport aux autres langues romanes. Et, du plus évident, à savoir le lexique (cf. par exemple, Meillet, 1931), on est passé à ce qui l'est moins, à savoir l'évolution phonétique ou la morphosyntaxe (cf. Dauzat 1930, Gamillscheg 1934-1936, Wartburg 1950, Baldinger 1963, Haudricourt et Juilland 1970). Le travail de Schlemmer (1983) trace une histoire assez complète de cette tradition attachée au pouvoir explicatif du superstrat.

2) La deuxième approche est celle que l'on pourrait nommer « comparatiste ». Elle peut être caractérisée par défaut dans la mesure où aucun résultat classificatoire n'est recherché. On y procède normalement à partir du latin en parcourant les systèmes phonologiques et morphologiques romans de façon cloisonnée (voyelles, consonnes, diphtongues, genre, nombre, temps, voix, prépositions, etc.), et en cherchant uniquement à mettre en évidence les divergences et convergences ponctuelles sans proposer une synthèse globale. C'est le cas des grandes grammaires comparées comme celles de Diez (1836), Meyer-Lübke (1890-1902) ou Lausberg (1956). Qui plus est, les résultats ainsi obtenus semblent rendre impossible toute tentative d'isoler une langue par rapport aux autres tant les contacts sont ramifiés et enchevêtrés. La preuve en est que, si nous prenons une affirmation comme celle de Mancarella (1992 : 260) selon laquelle le français se caractérise par la forte expansion de l'accent primaire ainsi que par la concentration syllabique, et que nous la comparons aux résultats obtenus par Hammarström (1972), qui procède de manière comparatiste, nous constatons que la façon de traiter les données par ce dernier nous éloigne des affirmations du premier. La raison en est simple : Hammarström compare, d'un point de vue synchronique et sur une longue liste de points très précis, les systèmes phonologiques des langues romanes et ne parvient à établir que des convergences, divergences ou exclusivités sur tel ou tel point, sans que jamais un patron revienne régulièrement.

3) Dans la troisième approche, l'hypothèse de base porte sur la meilleure méthode de classement. Nous la trouvons déjà dans les premières tentatives de classement fondées sur des critères simplement géographiques ou historiques. Autrement dit, on suppose que les convergences entre les langues et dialectes romans peuvent s'ancrer dans leur degré d'éloignement du latin et qu'elles correspondent à certaines limites spatiales (cf. Diez 1836) ou à l'éloignement de Rome ? géographique ou institutionnel (cf. Bartoli 1945). On a opposé ce point de vue à un autre, plutôt graduel, selon lequel la Romania présente la disposition d'un continuum où l'on peut tout au plus trouver des extrémités. Ainsi, Alonso (1961), qui rejoint, par un autre biais, des idées de Wartburg (1950), avance que les extrémités de ce continuum sont le français et le roumain.

L'idée du continuum a eu pour effet d'accorder un rôle majeur aux critères d'ordre linguistique au détriment des facteurs extérieurs (dont l'avantage était précisément de rendre objectivables les limites entre les langues). Cela nous amène à d'autres enjeux méthodologiques qu'il est souhaitable d'analyser. En effet, les critères linguistiques se prêtent à une discussion à plusieurs versants :

Face à la difficulté d'obtenir un résultat cohérent en tenant compte de tous les niveaux (phonologique, morphologique, syntaxique et lexical), la question se pose de savoir lequel, parmi eux, mérite la position dominante. Ainsi, par exemple, Grimes et Agard (1959) ou Muljacic (1967) misent sur la phonologie, Contreras (1972) sur la morphosyntaxe et Manczak (1985) sur le lexique.

La question des critères se pose, bien entendu, à l'intérieur de chaque niveau. Bien qu'il soit impossible de parcourir ici toutes les positions, il s'avère opportun de commenter l'entrée en jeu de la typologie, car une approche typologique (dans le sens interlinguistique du terme) présuppose que les types repérés indépendamment de la famille romane peuvent faire la lumière sur le degré de parenté entre les langues romanes. C'est pourquoi un travail comme celui de Greenberg (1960) a été ultérieurement utilisé pour le classement roman (cf. Contreras 1972).

Thème 13: La théorie « chronologique » de Gruber. Les premiers monuments écrits en langues romanes.

La théorie « chronologique » de Gruber

Le savant allemand Gruber a proposé une théorie chronologique ou historique de la naissance des langues romanes. Il dit que pendant 4 siècle, la période de la conquête et la romanisation des provinces romaines, le latin lui-même changeait toujours. Et chaque forme suivante qui pénétrait dans des provinces se différait sur chaque étape chronologique. Gruber explique le phénomène de la présence dans la langue Sardaigne des traits qui manquent dans les autres langues de telle manière que pendant la conquête de la Sardaigne la conquête de la Gaule ou de la Dacie.

Gruber a créé le schéma chronologique de la romanisation des provinces dans l'ordre suivant : Sardaigne, Espagne, Portugal, Catalogne, France du Sud, France du Nord, Grèce, Dacie, Italie.

De cette manière en parlant de la création des langues romanes, il est impossible de prendre en considération une seule théorie.

Dans la linguistique moderne on étudie ce problème en tenant compte de tous les facteurs : linguistiques, historique et social.

Les textes historiques qui marquent la transition du latin vulgaire aux langues romanes vernaculaires sont les premiers monuments écrits en langue romane. L'étude de l'évolution des langues romanes à partir du latin dépend de ces textes. Voici quelques-uns des plus importants :

1. Serments de Strasbourg (842)

Contexte : Ces serments furent échangés entre les petits-fils de Charlemagne, Charles le Chauve et Louis le Germanique, contre leur frère Lothaire.

Langues : Le texte existe en deux versions, une en proto-français (langue romane) et l'autre en vieux haut-allemand.

Importance : C'est le plus ancien document connu rédigé en langue romane, préfigurant le français.

2. Séquence de Sainte Eulalie (vers 880-882)

Contexte : Un poème religieux relatant le martyre de Sainte Eulalie.

Langue : Proto-français.

Importance : Considéré comme le premier texte littéraire en ancien français.

3. Les Gloses de Reichenau (vers 800)

Contexte : Une collection de mots et de phrases en latin vulgaire avec leurs équivalents en langues romanes.

Langue : Divers dialectes romanes.

Importance : Offre un aperçu des langues romanes en formation à partir du latin vulgaire.

4. Les Homélies de Winchester (vers 970)

Contexte : Sermons et homélies.

Langue : Vieil anglais, mais influencé par le latin et les langues romanes.

Importance : Montre l'influence des langues romanes sur d'autres langues européennes.

5. Cantilène de Sainte Eulalie (vers 881)

Contexte : Poème hagiographique célébrant Sainte Eulalie.

Langue : Ancien français.

Importance : Premier poème hagiographique en ancien français.

6. Les Glosas Emilianenses (vers 977-1003)

Contexte : Gloses marginales et interlinéaires dans un manuscrit latin.

Langue : Vieux castillan et basque.

Importance : Premières attestations écrites du castillan et du basque.

7. Le Chanson de Roland (vers 1100)

Contexte : Épopée médiévale.

Langue : Ancien français.

Importance : Premier chef-d'œuvre littéraire en langue française.

8. Les Cartulaires de Saint-Bertin (vers 1100)

Contexte : Registre de chartes et de documents juridiques.

Langue : Picard.

Importance : Documentation de la langue romane dans une région spécifique.

9. Lazarillo de Tormes (1554)

Contexte : Roman picaresque.

Langue : Espagnol.

Importance : Marque une évolution significative de la prose narrative en espagnol.

10. Les Serments de Strasbourg (842)

Contexte : Accord politique.

Langue : Proto-français et vieux haut-allemand.

Importance : Première attestation du proto-français.

11. Poème des jongleurs de Saint-Gall (vers 1100)

Contexte : Poème religieux.

Langue : Franco-provençal.

Importance : Exemple précoce de littérature en franco-provençal.

Il est crucial de connaître ces monuments écrits en langues romanes afin de saisir l'évolution linguistique et culturelle de l'Europe médiévale. Ils illustrent le passage de la langue vulgaire à la langue vernaculaire et représentent les premiers pas de la littérature et de la documentation en langue romane. La formation des identités linguistiques et culturelles nationales en Europe a été grandement influencée par ces textes.

Les spécialistes de linguistique synchronique sont habitués depuis longtemps à tracer des frontières entre les langues apparentées (français/italien; castillan/catalan, etc.), en fondant en général leurs considérations sur des typologies contrastives. Complexe, mais sûre, leur tâche devient plus délicate lorsqu'il s'agit de chercher les zones frontalières entre des dialectes à la fois voisins et fortement apparentés: en l'absence de frontières politiques (ou physiques), les linguistes se trouvent parfois confrontés à de difficiles problèmes d'aréologie dialectale: gascon/languedocien, (Bec 1968); frioulan / vénète, (Rohlf 1949–54); aragonais/catalan (Zamora Vicente 1989). De même, la frontière séparant à travers le temps le latin et les langues romanes

pose une question dont la difficulté varie en fonction de l'échelle choisie. A l'échelle large de deux millénaires, le latin ne se confond avec aucune des langues romanes. En revanche, à une échelle plus restreinte, disons du III^e au IX^e s., la frontière a toujours placé les historiens de ces langues dans l'embarras, comme le montrent des simples états de la question bâtis à partir des opinions émises par les plus grands noms depuis la mi-XIX^e s. jusqu'au dernier quart du XX^e s. La zone frontalière diachronique du passage du latin aux langues romanes a ainsi été placée dans tous les siècles possibles du III^e au IX^e s., avec une certaine prédilection au nom du consensus par approximation moyenne pour les V^e s./VI^e s. Certains chercheurs ont même réussi à effacer cette frontière soit en rejetant aux origines mêmes de la romanisation politique celle de la romanisation langagière (en fait, le latin ne se serait jamais vraiment exporté), soit en diluant celle-ci dans un continuum indéfini (l'histoire serait impossible à périodiser) (Banniard 1992a, chap. 1; Uytendaele 1976; Wright 1982).

Thème 14: Le problème de la classification des langues romano-germaniques. Groupes tribaux en Europe occidentale.

Il faut noter qu'il n'y a pas de critérium unique pour la classification des langues romanes.

Les langues romanes se divisent en deux grands sous groupes. Cette division a été introduite au XIX^e siècle par Friedrich Dits

Occidentales : L'espagnol, le portugais, l'italien, le français.

Orientales : le roumain le moldave

Les langues romanes se réunissent dans les sous groupes selon le principe de leur communauté territoriale.

A ce titre dans les années 40-50 de XX^e siècle le savant italien Karlo Taliavini a distingué 4 zones romanes : ibéro-romane, galicienno-romane, italo-romane et balkano-romane.

Parmi toutes langues romanes du sous-groupe occidentale les divergences phonétiques et grammaticales les plus grandes ont le français.

C'est une seule langue du type oxyton (au passage du latin au français les syllabes posttoniques sont tombées) :

Comparez : lat. Guberculum > gouvernail

Dans quelques cas les passages phonétiques dans l'histoire de la langue française étaient si compliqués qu'ils ont beaucoup changé structure des plusieurs mots :

Comparez : lat. oculus fran. Oeil, oculux-yeux, octo-huit

Selon la structure grammaticale le français est le plus éloigné du latin. A cause de la disparition de la flexion verbale, ce n'est qu'en français qu'il faut employer obligatoirement auprès du verbe les pronoms conjoints :

Comparez esp - canto, fran -je chante, cantas - tu chantes, canta - il chante

Les singularités de la structure du français permettent de dire que cette langue occupe une place particulière dans le sous-groupe occidental des langues romanes. En se basant sur le fait de la distinction du français des autres langues du sous-groupe occidental, le savant espagnol Amado Alonso a proposé de le distinguer dans un sous-groupe particulier. Outre cela, il a proposé de réunir les langues romanes du sous-groupe occidental sous le titre « Romania Continua » (Romanité continue),

Malgré toutes les différences, ces langues, selon leurs caractéristiques, sont plus proches l'un de l'autre qu'au français.

En se basant sur la classification proposée par Alonso et en employant le terme « Romania discontinua » (Romanité isolée), apparu dans la littérature scientifique. On peut faire la classification suivante :

Romanité isolée: Les langues romanes du sous-groupe l'espagnole, provençal, portugais, catalan, dalmatien, rhéto-roman

Romania Continua : le roumain, le moldave, le français, (Probablement le sarde)

Les groupes tribaux en Europe occidentale ont joué un rôle crucial dans la formation des États modernes et des cultures européennes actuelles. Voici un

aperçu de certains des groupes tribaux les plus influents dans cette région, leur histoire et leur héritage :

1. Celtes

Les Celtes étaient un ensemble de peuples indo-européens qui se sont répandus en Europe occidentale, centrale et une partie de l'Europe orientale.

Tribus Principales :

Gaulois : Installés en France actuelle.

Brittons : En Grande-Bretagne, notamment les Bretons, les Cornouaillais et les Gallois.

Gaels : En Irlande et en Écosse.

Contributions et Héritage :

Les Celtes ont laissé un héritage linguistique, avec des langues celtiques encore parlées aujourd'hui (breton, gallois, gaélique écossais, irlandais).

Leur art et leurs motifs décoratifs ont influencé l'art médiéval européen.

2. Germains

Les peuples germaniques sont originaires de Scandinavie et de la région entre le Rhin et la Vistule.

Tribus Principales :

Francs : En France et en Allemagne.

Saxons : En Allemagne du nord et en Angleterre.

Angles : Dans le nord de l'Allemagne et en Angleterre.

Goths : Divisés en Ostrogoths et Wisigoths, installés en Italie et en Espagne respectivement.

Vandales : En Espagne, Afrique du Nord et s'étendant jusqu'à l'Italie.

Contributions et Héritage :

Les Francs ont formé la base de la future France et de l'Allemagne médiévale.

Les Saxons et les Angles ont largement contribué à la formation de l'Angleterre.

Le Code d'Euric des Wisigoths est l'une des premières lois germaniques écrites.

3. Vikings

Originaires de Scandinavie (Norvège, Suède et Danemark).

Tribus Principales :

Danois : Installés en Angleterre (Danelaw).

Norvégiens : En Irlande, Écosse et en Islande.

Suédois : Principalement à l'est, influençant la formation de la Russie (Varègues).

Contributions et Héritage :

Les Vikings ont laissé un héritage culturel et linguistique, notamment en Angleterre, en Écosse et en Irlande.

Ils ont fondé des villes importantes comme Dublin et ont influencé les structures sociales et politiques de l'Europe médiévale.

4. Romains

Bien qu'ils ne soient pas un groupe tribal mais un empire, les Romains ont profondément influencé les tribus d'Europe occidentale.

Contributions et Héritage :

Ils ont introduit le latin, qui a évolué en langues romanes (français, espagnol, italien, etc.).

Les infrastructures romaines (routes, aqueducs) ont perduré et influencé l'organisation territoriale et urbaine de l'Europe.

5. Basques

Les Basques sont un peuple indigène de la région des Pyrénées occidentales, couvrant le nord de l'Espagne et le sud-ouest de la France.

Contributions et Héritage :

La langue basque (Euskara) est unique et non indo-européenne, l'une des plus anciennes langues d'Europe encore parlées.

Les Basques ont maintenu une forte identité culturelle et des traditions distinctes à travers les siècles.

6. Iberes

Les Ibères étaient des peuples autochtones de la péninsule ibérique avant l'arrivée des Celtes et des Romains.

Contributions et Héritage :

Leur influence est encore visible dans certaines traditions et lieux géographiques de l'Espagne moderne.

Les Basques et les Catalans actuels peuvent avoir des liens partiels avec les anciens Ibères.

7. Sardes et Corses

Peuples autochtones des îles de Sardaigne et de Corse.

Contributions et Héritage:

Ils ont conservé des cultures et des langues distinctes (le sarde en Sardaigne, le corse en Corse).

Leur héritage est également visible dans les structures sociales et certaines traditions insulaires.

En Europe occidentale, les groupes tribaux ont joué un rôle essentiel dans la construction des identités culturelles et linguistiques de la région. La langue, la culture, les structures sociales ou les frontières politiques ont marqué chaque groupe de manière indéfectible. Leur influence persiste dans les sociétés contemporaines d'Europe occidentale.

Thème 15: Histoire des écritures romano-germaniques.

L'histoire des écritures romano-germaniques est une fascinante évolution qui couvre plusieurs siècles et reflète l'interaction entre les cultures romaine et germanique, ainsi que l'influence du christianisme. Voici une présentation chronologique et détaillée de cette évolution :

1. Période Antique et Influence Romaine

Écriture Latine :

Origine : L'écriture latine dérive de l'alphabet grec via l'alphabet étrusque.

Usage : Utilisée par les Romains pour écrire le latin classique, cette écriture est adoptée dans tout l'Empire romain.

Caractéristiques : Composée de 23 lettres (A-Z sans J, U, et W).

2. Transition vers les Langues Vernaculaires (5ème - 8ème siècles)

Chute de l'Empire Romain et Fragmentation Linguistique :

Contexte : Avec la chute de l'Empire romain d'Occident en 476, l'usage du latin comme langue administrative et littéraire se maintient, mais le latin vulgaire commence à diverger en différentes langues romanes.

Langues Romances : Premières formes écrites des langues romanes commencent à apparaître, influencées par la phonologie et la grammaire du latin vulgaire.

Influence Germanique :

Langues Germaniques : Tribes germaniques, telles que les Francs, les Goths, et les Saxons, utilisent des systèmes d'écriture runiques avant d'adopter l'alphabet latin sous l'influence du christianisme.

Runes : L'alphabet runique (Futhark) est utilisé pour des inscriptions sur pierre, métal et bois.

3. Émergence des Écritures Romances et Germaniques (9ème - 12ème siècles)

Serments de Strasbourg (842) :

Signification : Premier texte connu en proto-français et en vieux haut-allemand, symbolisant l'utilisation des langues vernaculaires pour des documents politiques.

Séquence de Sainte Eulalie (vers 880) :

Importance : Considéré comme le premier texte littéraire en ancien français.

Codification des Langues Romances :

Langues d'Oïl et d'Oc : Développement des premiers textes en langues d'oïl (ancien français) et d'oc (occitan).

Documents Juridiques et Littéraires : Chartes, serments, et poèmes commencent à être rédigés dans ces langues.

4. Moyen Âge Central (12ème - 15ème siècles)

Littérature Romane :

Chanson de Roland (vers 1100) : Premier chef-d'œuvre de la littérature épique en ancien français.

Troubadours et Trouvères : Poètes et musiciens qui composent en occitan et en langue d'oïl, respectivement.

Textes Juridiques et Administratifs :

Langue Vulgaire : Utilisation croissante des langues vernaculaires pour les documents officiels, décrets royaux et contrats.

L'évolution et la transformation de l'histoire des écritures romano-germaniques sont riches, témoignant des transformations sociales, politiques et culturelles de l'Europe occidentale. Depuis l'époque romaine jusqu'à l'ère numérique, ces textes ont non seulement enregistré l'histoire de leurs peuples, mais ont également joué un rôle dans la formation des identités linguistiques et culturelles actuelles.

Les premiers textes en langues romanes sont les documents juridiques. Ils apparaissent pas avant IX -X ss. C'est le temps du développement du langage populaire et puis de la formation des langues romanes littéraires.

Le premier texte (la moitié du IX s) a apparu sur le territoire de la France « les Serments de Strasbourg». Nous avons ce texte historique (daté 1000) grâce à l'oeuvre de l'historien Nitgart (mort en 844) qui était le témoin de cet événement. En 842 pendant la lutte entre les petits-fils de Charlemagne deux frères -Louis le Germanique et Charles le Chauve ont signé un accord à Strasbourg. Dans ce document il s'agissait de la lutte contre le frère aîné Lothaire qui est devenu l'empereur. Louis le Germanique était le roi des francs dont parlaient allemand. Charles le Chauve. Lui appartenait la partie d'ouest où il existait la langue gallo-romane. On ne peut pas considérer « Les Serments de Strasbourg» comme un monument littéraire.

Vers la fin du IX s en France apparaît le texte littéraire « La Séquence de Sainte Evlalie».

Thème 16: Informations générales sur les langues romanes et germaniques

Les langues romanes apparaissent de nos jours comme des entités bien distinctes. Ce sont des systèmes langagiers autonomes, avec leurs caractéristiques phonétiques, morphologiques, syntaxiques propres. Elles ont

chacune des histoires et des traditions différentes, des architectures sociolinguistiques propres⁸. Pourtant, il fut un temps où ces différents univers ne faisaient qu'un et où la diversité langagière observée dans le même espace était perçue comme ne relevant que d'une langue, la langue latine qui avait été importée et qui s'était maintenue dans une grande partie du territoire de l'Empire romain⁹. La comparaison des langues romanes permet de rapprocher la variation linguistique d'une variation dialectale, comme le montrent les cartes et tableaux qui suivent.

Du latin aux langues romanes, il y a ainsi à la fois discontinuité et continuité. On s'imagine par conséquent une lente métamorphose, un changement dans la continuité. Pourtant, lorsqu'on observe la documentation écrite, celle-ci paraît décevante tellement elle reflète peu la métamorphose telle qu'on se l'imagine. Jusqu'à la fin du VIII^e siècle, les textes se présentent comme étonnamment latins et étonnamment homogènes sur tout l'espace de la romanophonie en devenir¹⁰. Il faut attendre le IX^e siècle – 842 – pour qu'apparaisse sur le sol gallo-roman un premier document qui reflète une autre réalité. Les fameux *Serments de Strasbourg* marquent la naissance du français ou, en tout cas, sa naissance à l'écrit, par une graphie radicalement différente et par l'apparition de traits morphosyntaxiques et lexicaux qui, pour la première fois, se distancient du latin de manière nette¹¹.

Les langues romanes et germaniques sont deux branches importantes de la famille des langues indo-européennes. Voici quelques informations générales sur ces deux groupes linguistiques :

Langues Romanes :

1. Origines :

Les langues romanes ont évolué à partir du latin vulgaire, parlé dans l'Empire romain.

Elles ont émergé principalement en Europe occidentale après la chute de l'Empire romain d'Occident au 5^{ème} siècle.

⁸ Voir notamment les ouvrages – anciens ou récents – consacrés à l'histoire et à la caractérisation d (...)

⁹ La filiation latin-langues romanes s'est imposée dès le XVI^e siècle, après qu'avaient été envisagée (...)

¹⁰ Il y apparaît bien sûr des traits évolutifs (souvent dits « vulgaires »), mais leur présence n'est (...)

¹¹ On trouvera une édition contextualisée dans P. LAUER, *Histoire des fils de Louis le Pieux*, p. 163-1 (...)

2. Répartition Géographique :

Les langues romanes sont principalement parlées en Europe occidentale, dans des pays tels que la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Roumanie.

Elles sont également présentes dans des régions d'outre-mer, telles que le Québec au Canada et certaines parties de l'Amérique latine.

3. Exemples de Langues Romanes :

Français : Langue officielle de la France, de la Belgique, du Canada (Québec) et de nombreux pays africains.

Espagnol : Langue officielle de l'Espagne, de la plupart des pays d'Amérique latine et de la Guinée équatoriale.

Italien : Langue officielle de l'Italie et parlée dans des régions voisines telles que la Suisse, Monaco et Saint-Marin.

Portugais : Langue officielle du Portugal, du Brésil et de plusieurs pays africains.

4. Caractéristiques Linguistiques :

Les langues romanes partagent un certain nombre de caractéristiques linguistiques, telles que la flexion nominale et verbale, la conjugaison des verbes et l'usage des articles définis et indéfinis.

Langues Germaniques :

1. Origines :

Les langues germaniques ont évolué à partir du proto-germanique, une branche de la famille des langues indo-européennes.

Elles étaient originellement parlées par les tribus germaniques en Europe du Nord et en Europe centrale.

2. Répartition Géographique :

Les langues germaniques sont principalement parlées en Europe du Nord, en Europe centrale et dans certains pays anglophones.

Les pays où les langues germaniques sont les plus répandues comprennent l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, les Pays-Bas, la Suède, la Norvège, le Danemark et l'Islande.

3. Exemples de Langues Germaniques :

Allemand : Langue officielle de l'Allemagne, de l'Autriche, du Liechtenstein et de certaines régions de Suisse et de Belgique.

Anglais : Langue officielle du Royaume-Uni, des États-Unis, du Canada, de l'Australie et de nombreux autres pays.

Néerlandais : Langue officielle des Pays-Bas et de certaines régions de Belgique.

Suédois, Norvégien et Danois : Langues principales de la Scandinavie.

4. Caractéristiques Linguistiques :

Les langues germaniques partagent également certaines caractéristiques linguistiques communes, telles que l'utilisation des cas (bien que moins marquée que dans les langues romanes), la conjugaison verbale et l'ordre des mots SVO (sujet-verbe-objet) dans les phrases.

Les deux branches principales de la famille des langues indo-européennes sont les langues romanes et germaniques, chacune avec son propre groupe de langues distinctives et leurs propres caractéristiques linguistiques et géographiques. Ces langues ont eu un impact important sur l'histoire et la culture de l'Europe et de l'étranger.

Thème 17: Une nouvelle ère de développement du langage

Il est impossible d'étudier l'évolution du français qui a duré plus de mille ans sans la diviser en parties. Cette répartition en coupes synchroniques permet d'entreprendre une analyse plus détaillée des changements de la langue à chaque époque donnée.

Dans l'histoire de la langue française les linguistes dégagent les périodes **de l'ancien français** (AF), **du moyen français** (MF) et **du français moderne** (FM). Mais quant à la chronologie de ces périodes les savants n'y sont pas unanimes.

Pour M.V. Serguievskil ancien français s'étend entre le IXe et le XVIe ss., tandis que N.A. Katagochtchina, M.S. Gourytschéva, K.A. Allendorf estiment qu'il va du IXe et s'achève au XIIIe s.; par le moyen français on désigne la période entre le XIVe et le XVe ss. (F. Brunot, N.A. Katagochtchina, M.S. Gourytschéva, K.A. Allendorf) ou la période entre le XIVe et le XVIe ss. (A. Dauzat, P. Guiraud, M. Cohen); le français moderne comprend le français classique (les XVIIe – XVIIIe ss.), le français contemporain: les XIXe – XXe ss. L.M. Skrelina est d'avis, que l'ancien français dure du IXe au XIIIe ss., le MF – du XIVe au XVIe ss.; selon elle le français moderne et contemporain du XIXe et du XXe ss. font l'objet des cours théoriques de la langue moderne (grammaire et phonétique théoriques, lexicologie et stylistique).

Certains linguistes (P.Guiraud, entre autres) traitent le XVI^e s. comme un siècle de transition; par rapport à la période du moyen français il marque l'achèvement de plusieurs transformations linguistiques ayant eu lieu dans le courant des XIV^e, XV^e et XVI^e ss.

Quelle que soit une chronologie elle est toujours conventionnelle car: 1) les événements de l'histoire extérieure ne coïncident pas forcément avec les transformations linguistiques; 2) différentes couches (parties) de la langue évoluent avec une vitesse différente, le lexique étant le plus sensible et donc mobile, la grammaire au contraire étant la plus stable.

La périodisation la plus largement admises est la suivante:

A. L'ancien français qui dure du IX^e au XIII^e s.; on comprend sous ce terme l'état dialectal, quand la France n'est qu'une seigneurie parmi plusieurs autres et quand l'idiome parlé dans le royaume de France, le francien, n'est qu'un dialecte parmi plusieurs autres;

B. Le moyen français qui va du XI^e au XVI^e s.; par ce terme on désigne la période, où la consolidation sociale, politique et économique de la France met fin à la féodalité, et où le dialecte de l'Ile-de-France devient langue de la nation française;

C. Le français moderne qui va du XVII^e s. et qui dure encore; on subdivise cette période en deux: le français *classique* (du XVII^e au XVIII^e s.) et le français *moderne* ou *contemporain* (du XIX^e au XX^e ss.). La période des XVII^e – XVIII^e ss. est celle où s'achève la formation de l'Etat national français et s'établissent les normes de la langue française en tant que langue littéraire et écrite.

Au début du XX^e siècle paraissent de nouveaux courants des recherches scientifiques :

1. Carle Fossler (1872-1949) représentant de l'école idéologique ou esthétique (L'esprit du peuple est sa littérature, son art, sa culture) « La culture de la France sous le jour de l'évolution de sa langue » (1913)

2. La méthode « Les mots et les choses » dont le partisan est Hugo Choukhardt.

3. Des le début du XX siècle paraissent des dictionnaires « analogique » ou « idéographique ». « Le cours de la linguistique générale » (1916), de Ferdinand de Saussure (1857-1913), célèbre savant suisse. Cet ouvrage a été préparé à la publication d'après les matériaux de ses cours par ses élèves Charles Bally et Albert Séché.

4. La linguistique sociologique est présentée par Antoine Meillet (1866-1936), linguiste français, spécialisé dans la linguistique générale et indo-européenne.

Les bases de ce courant ont été fondées dans les travaux de célèbre philologue suisse, élève et successeur de F. De Saussure, Charles Bally (1865-1947) (« La stylistique française » version russe-1961, « Linguistique générale et linguistique française » (version russe 1955)) Les cartes dialectologique-la géographie.

Dans nos jours on fait des recherches sur la stylistique dans 3 directions on étudie : le style original des écrivains; les moyens d'expression affective; les styles fonctionnels langage.

Thème 18: L'importance du dialecte de la capitale dans la création de la langue nationale...

La langue est un système qui varie dans le temps, dans l'espace et dans la société. Chacun de ces aspects du fonctionnement de la langue est étudié dans le cadre d'une science linguistique spéciale. L'aspect temporel représente l'objet d'étude de l'histoire de la langue, l'aspect spatial est étudié par la dialectologie, l'aspect social – par la sociolinguistique. Et tous ces trois facteurs – le temps, l'espace et la société – ont leur part dans l'évolution de la langue.

La langue est divisée conventionnellement par les savants en trois parties: la phonétique, la grammaire et le lexique (le vocabulaire). Il est tout à fait évident que chacune de ces parties de la langue d'aujourd'hui a subi de

nombreuses transformations au cours des siècles avant d'acquies ses formes et ses catégories actuelles.

L'étude historique d'une langue comprend la phonétique historique, la grammaire (=la morphologie + la syntaxe historiques) et la lexicologie historique.

La phonétique historique étudie l'évolution des sons en particulier et l'évolution du système phonétique en général; on y trouve l'explication du caractère oxytonique de l'accentuation française, de la tendance à la syllabe ouverte (libre), des particularités des systèmes vocalique et consonantique du français moderne, des traits spécifiques de l'orthographe française.

La grammaire historique se pose comme objectif de démontrer l'évolution du latin – langue synthétique par excellence – et sa transformation en français, langue analytique par excellence. La grammaire historique est divisée en deux parties – la morphologie et la syntaxe historiques. Chacune de ces parties a son propre objet d'étude.

La morphologie historique, par l'analyse du développement des catégories grammaticales, explique la déchéance des cas du nom; l'origine et l'évolution de l'article; l'existence de deux types de démonstratifs et de possessifs en français moderne; la formation et le développement des formes analytiques du verbe, etc. L'étude de la syntaxe historique montre la genèse de la structure des propositions et permet d'expliquer la valeur grammaticale de l'ordre des mots en français.

La lexicologie historique s'occupe de la vie des mots, étudie les causes et les sources de l'apparition ou de la disparition des mots, l'évolution du sens des unités lexicales, les sources d'enrichissement ou les raisons d'appauvrissement du vocabulaire; explique la formation des doublets étymologiques: *droit - direct*, *chose - cause*; l'épanouissement des dialectes en ancien français et leur rôle dans la formation de la langue nationale.

La typologie dont l'objet d'étude est le type de la langue peut s'enrichir de données linguistiques historiques pour expliquer la structure typologique du français moderne et sa place parmi les autres langues romanes.

La dialectologie fournit des données précieuses à l'histoire du français. Cette science s'occupe d'une enquête linguistique sur le terrain, de l'étude du parler d'un village, d'une région, d'une province historique. Les phénomènes linguistiques attestés par les dialectologues représentent les empreintes (les traces) des états linguistiques précédents qui ont survécu dans les dialectes mais qui ont été effacées du français national.

Que représente aujourd'hui la dialectologie ? Aux yeux du plus grand nombre, peu de choses : une discipline vieillotte, passéiste, folkloriste, un savoir superflu, aucunement rentabilisable, au mieux un violon d'Ingres pour quelques originaux. Aux yeux des linguistes, une discipline mineure, l'étude de parlars locaux, le plus souvent moribonds auxquels on s'intéresse au détriment des grandes, des *vraies* langues : *parlers locaux*, l'appellation neutre de ce qui auparavant s'appelait patois est en train de prendre à son tour l'acception teintée de mépris qui caractérise ces derniers. Certes il existe encore quelques régionalistes ici et là qui tentent de brandir la dialectologie comme argument scientifique de défense de leur parler maternel ou grand maternel, mais même là le cœur n'y est pas car le dialectologue se refuse à valider les normalisations autoritaires auxquelles tentent de se livrer certains à l'intérieur des groupes de parlars régionaux. Le dialectologue ne peut accepter que l'on fasse subir aux parlars encore vivants le sort que la diffusion du français a réservé aux langues régionales.

Au début de XXs surgit le nouveau courant des recherches dialectologiques-la cartographie. Les cartes dialectologiques se réunissent dans les atlas. Le premier atlas considérable était «L'atlas linguistique de la France»(1902-1910), fait par le savant français Jules Gileron (1854-1926). A présent les romanistes disposent des atlas sur toutes les langues romanes, et les

recherches des dialectes d'après les données des atlas linguistiques sont devenues une des plus actuels courants de l'étude.

Etude des changement des langues dans l'espace. L'analyse des cartes linguistiques permet d'observer l'action de l'espace sur les faits de la langue.

Les linguistes ont partagé le territoire de la France en 20 zones :

1. Picardie
2. Normandie
3. Bretagne romane
4. Il de France, Orléanais
5. Champagne brie
6. Lorraine romane
7. Ouest
8. Centre
9. Bourgogne
10. Franche-Comté
11. Lyonnais
12. Jura et Alpes du Nord
13. Auvergne Limousin
14. Gascogne
15. Languedoc Intérieur
16. Massif Central
17. Languedoc Méditerranéen
18. Provence
19. Pyrénées orientales
20. Alsace

Pour concevoir ce qui fait le propos spécifique de la dialectologie, il est utile de revenir un instant aux sources : l'intérêt qui s'est porté pendant une période sur les « parlers locaux » ne relève pas du souci immédiat de mieux les connaître. A travers eux, à travers la représentation naïve que l'on se fait de ces parlers locaux, on cherche à comprendre pourquoi les lois phonétiques ne s'avèrent que partiellement, pourquoi il y a toujours des exceptions : si l'on veut ne pas remettre en cause la théorie (les lois phonétiques) il faut revoir les faits, le corpus. Puisque les langues de culture ou nationales n'illustrent pas (toujours) ce que prédisent les lois, c'est que ces langues ont été manipulées artificiellement (retouchées, complétées, enrichies, codifiées... bref transformées) de telle sorte qu'elles ne constituent pas un test valide pour juger de la valeur des lois

phonétiques : il convient donc de trouver des parlers ayant évolué de manière « naturelle », étant restés en dehors de tout interventionnisme linguistique (le bon sauvage version langue).

Auteur d'enquêtes de terrain poussées qui ont abouti à *l'Atlas linguistique du dialecte aroumain* (Saramandu 2014-2021¹²), il occupe une position institutionnelle enviable. Directeur du département de dialectologie, géographie linguistique, phonétique et onomastique dans le cadre de l'Institut de linguistique « Iorgu Iordan-Alexandru Rosetti », estimé par ses pairs sur le plan international, il a été élu membre correspondant de l'Académie roumaine en 2018.

Quant au groupe italien (ou **italo-roman**), les idiomes locaux sont très nombreux. Comme les autres langues romanes, les idiomes italo-romans sont l'émanation directe du latin parlé qui fut imposé par les Romains à tous les peuples qu'ils conquièrent. Parmi toutes les langues romanes importantes, l'italien est la langue qui présente le plus de ressemblances avec le latin. De nombreux dialectes sont apparus pendant la longue période d'évolution de l'italien.

Dans le Nord et le Nord-Ouest, les **dialectes gallo-italiens** prédominent; il s'agit du **piémontais**, du **lombard**, du **ligurien**, de l'**émilien** et du **bolonais**, tous très proches du français par la prononciation et par la troncation des terminaisons. Le dialecte vénitien est parlé hors de Vénétie, dans le Tyrol italien et dans ce qui était autrefois la Dalmatie et l'Istrie.

Au sud de ces régions, on trouve les **dialectes italiens du Centre et du Sud**: le **toscan**, le **corse**, le **sarde** du Nord, le **romain** (comprenant les dialectes étroitement apparentés de l'Ombrie et des Marches), le **campanien** (qui inclut les dialectes des Abruzzes et d'Apulie), le **sicilien** et le **calabrais**. Les dialectes du sud et du centre de la Sardaigne sont si différents de l'ensemble des autres dialectes d'Italie qu'ils constituent une branche distincte des langues romanes. Par ailleurs, le **frioulan**, parlé en Vénétie du nord-est, est considéré par la plupart des linguistes comme un dialecte du rhéto-roman. On rattache au groupe

¹² M. Nevaci figure comme coauteur dans le deuxième volume.

italo-roman la langue *sarde*. Celle-ci est parlée par 1,5 million de locuteurs au total et est fragmentée en trois variétés principales: le *campidanien*, le *logoudorien* et le *gallurien*. Les langues sardes n'ont aucun statut en Sardaigne (Italie). De toutes ces langues, l'italien (ou toscan) a pu jouir du statut de langue officielle en Italie.

Bien que l'État italien ait connu une unification politique tardive (1870), des mouvements tendant à l'uniformisation linguistique se sont manifestés bien auparavant. En effet, à partir du XII^e siècle, et jusqu'au XVIII^e siècle, le vénitien a pu jouer le rôle de langue littéraire pour l'Italie du Nord-Est. Au XIV^e siècle, le dialecte **toscan** commence à s'imposer du fait de sa position centrale en Italie et du dynamisme commercial de sa capitale, Florence. De tous les dialectes italiens, le toscan dans sa variété florentine est le moins éloigné du latin classique par sa morphologie et sa phonologie et permet, de ce fait, de traduire parfaitement les traditions italiennes de culture latine. Entre le XV^e et le XVI^e siècle, les grammairiens s'efforcèrent de conférer au toscan du XIV^e siècle le statut d'un parler italien central et classique, à la fois sur le plan de la prononciation, de la syntaxe et du vocabulaire. Ce classicisme, qui aurait pu faire de l'italien une autre langue morte, s'est élargi pour intégrer les changements naturels qui se produisent inévitablement dans une langue vivante. L'*Accademia della Crusca*, fondée en 1583, a constitué pour les Italiens une autorité en matière linguistique. Ses dictionnaires et ses ouvrages grammaticaux ont réussi à établir des compromis entre le purisme classique et l'usage du toscan vivant.

L'**italien moderne** semble avoir conservé l'essentiel du dialecte toscan florentin. Quant au vocabulaire, il a dû s'adapter aux modifications de la vie italienne. L'orthographe italienne est presque phonétique. La différence la plus remarquable entre l'italien et le français ou l'espagnol est que les pluriels des noms et des adjectifs sont non pas en *-s* ou en *-es*, mais en *-e* pour la plupart des noms féminins et en *-i* pour les noms masculins reflétant les nominatifs pluriels, respectivement en *-ae* et en *-os*, des 1^{re} et 2^e déclinaisons latines au lieu des

accusatifs correspondants en *-as* et en *-os*, qui se sont généralisés dans le reste des langues romanes occidentales. Le rayonnement de l'italien a été très important pour les langues européennes aux XV^e et XVI^e siècles, notamment pour la terminologie de certains domaines. Citons celui des arts comme la musique ou les techniques picturales, mais aussi les domaines de la vie sociale, économique ou de la technologie militaire.

Dans le groupe roumain (ou **balkano-roman** ou **daco-roman**), on distingue le daco-roumain officiel (26 millions), le *mégléno-roumain*, le *macédo-roumain* et l'*istrio-roumain*. C'est le daco-roumain qui s'est imposé en Roumanie comme langue officielle.

1) Le **daco-roumain** constitue la variété la plus importante parmi les langues roumaines. Il est localisé dans l'actuelle Roumanie, en Moldavie et dans les zones limitrophes de la Serbie, de la Bulgarie, de la Hongrie et de l'Ukraine. Le daco-roumain est généralement fragmenté en trois dialectes: le *moldave*, le *valaque* et le *transylvain*. Toutefois, d'autres découpages sont possibles où les dialectes empruntent leurs noms à diverses régions de la Roumanie: Maramures, Crişana, Banat, Monténie, Olténie. Les différences linguistiques sont peu importantes et n'empêchent aucunement une totale compréhension mutuelle. Environ 4 % du lexique serait différent entre la Transylvanie, la Moldavie (y compris la Moldavie occidentale roumaine) et la Valachie. Les locuteurs du daco-roumain se comprennent tous entre eux, mais ils reconnaissent immédiatement la région d'origine de leur interlocuteur.

2) Quant à l'**istrio-roumain**, il est aujourd'hui disparu, car le dernier locuteur est décédé en 2006. Il a été pratiqué au cours de la dernière décennie par un millier de locuteurs dans la région de Učka Gora (Slovénie).

3) L'**aroumain** est une langue apparentée au roumain, mais elle n'est intelligible qu'à 20 % tout au plus pour un locuteur du roumain (daco-roumain) et réciproquement. Cette langue est parlée par environ 250 000 locuteurs au nord de la Grèce, au sud de l'Albanie, à l'est de la Serbie, en Bulgarie et en

république de **Macédoine**. L'aroumain est appelé familièrement *macédo-roumain* en Roumanie, mais il n'est ni officiel ni reconnu par les scientifiques.

4) Quant au **mégléno-roumain**, il est parlé par une communauté musulmane d'environ 15 000 locuteurs localisés au nord-est de Salonique (Grèce) et au sud de la Bulgarie.

Le linguiste Ferdinand Brunot, fondateur des « Archives de la parole » en 1911, est l'un des rares universitaires de son temps à s'intéresser à l'enregistrement du français parlé « commun ». Pour lui, le « parler parisien » est une forme de dialecte dont il faut garder la trace. Chaque quartier de la capitale est censé présenter ses spécificités linguistiques : on ne parle pas à Montrouge comme à Montmartre. Or pour Pascal Cordereix, responsable du service des documents sonores à la BnF, « ce 'dialecte' parisien renvoie lui-même à l'un des plus grands mythes de la linguistique romane parisienne de la fin du XIXe siècle, à savoir le « françien », un supposé dialecte d'Île-de-France dans lequel le français trouverait sa seule origine. On est là au cœur de la construction jacobine de la langue française mise en œuvre après 1870, opposant définitivement français et autres idiomes parlés sur le territoire ».¹³

Thème 19: Profession - émergence du jargon professionnel. Large diffusion de la forme écrite de la langue nationale dans le cadre de la publication du livre.

Le « j » initial dans l'ancien français proche de gorge, gargariser, s'explique par le fait que, dans les termes dont le sens sémantique est moins proche du sens anatomique, il y a eu une certaine évolution phonétique (l'amusement qui affecte les mots commençant par « g » → voir jambe) qui n'a pas affecté les termes proches du sens de « gorge » tels que gargate, garguette, garguter, gargouille, etc.

¹³ Pascal Cordereix Conservateur général des Bibliothèques Département de l'Audiovisuel, responsable du service des documents sonores 11 mai 2020

Le jargon a été utilisé entre le XIII^e et le XVIII^e siècle pour désigner, entre autres, le langage, considéré comme secret ou difficile à comprendre, de groupes de personnes considérées comme vivant plus ou moins en rupture avec l'ordre social (bandits, tricheurs, voleurs, mendiants, merciers ambulants, etc.). Il a été progressivement remplacé dans cet emploi par argot qui n'avait pas du tout, au départ, cette signification.

(Nom 2) (XIII^e siècle) Emprunté à l'italien giargone (« variété de diamant ») de même origine (→ voir jacinthe et hyacinthe) que l'ancien français jacunce, jargunce (« pierre précieuse »).

Un **argot** est une variété linguistique spécifique à un groupe social ou socio-professionnel, qui permet de se différencier des non-initiés et de se créer une identité propre en utilisant des termes cryptiques. Il s'agit d'un sociolecte qu'il faut distinguer du jargon, qui est propre aux représentants d'une profession ou d'une activité commune se caractérisant par un lexique spécialisé.

Il est possible que des termes argotiques perdent leurs fonctions cryptique et identitaire. Dans ces cas-là, il ne sera plus vraiment spécifique à un groupe mais surtout utilisé dans une visée ludique. Le nouvel argot qui s'en crée est dénommé « argot commun ». Les locuteurs et locutrices « jouent » à reproduire un parler largement connoté. En général, l'argot commun reprend du vocabulaire argotique « dépassé », abandonné par le groupe social qui en est l'origine dès qu'il a été compris par des tiers. Un exemple d'argot commun est le « français branché » des années 1980.

Tout au long de son évolution et en application des diverses décisions relatives aux langues, prises par ces différentes instances francophones, l'Organisation internationale de la Francophonie a toujours essayé de faire refléter les besoins linguistiques exprimés par les pays membres dans les différentes programmations en s'efforçant de couvrir toutes les notions inhérentes à la Francophonie et toute la multiplicité de significations de l'espace linguistique mondial du français dans ses rapports avec les autres langues : le

français comme langue de communication internationale, le français comme langue officielle (unique, conjointe ou complémentaire), le français comme langue véhiculaire dans des contextes multilingues, le français comme langue littéraire et culturelle, le français comme langue maternelle, le français comme langue étrangère d'enseignement scolaire à travers le monde.

La langue d'Etat de la France (57 millions, 90% sont les français), de la Belgique (a côté du flamand, la langue du groupe germanique), du Luxembourg (a côté de l'allemand), de la Suisse (a côté de l'italien et du rhéto-roman), et Monaco.

En Belgique les Vallons, les habitants de la partie sud-est du pays parlent français, dont le nombre est 4 milles d'hommes. Le français était la seule langue du pays dans la moment de la formation de la Belgique en 1830, cependant a la fin XIX siècle en rapport de la croissance de la conscience nationale des Flamands et l'accroissement du rôle de la Flandre dans toutes les sphères de la vie du pays où le flamand est devenu la deuxième langue d'Etat. Après la Seconde Guerre Mondiale l'allemand a perdu la position de la langue d'Etat (près de 100 milles d'Allemands habitent la partie sud-est du pays).

La lutte entre les Vallons et les Flamands s'est aggravée autour de la question de langue et finalement a la fin de cette lutte en 1963 on a adopté la loi de la limite linguistique.

Le français a le statut officiel de la langue d'Etat a l'Andorre ou il existe a côté du catalan et de l'espagnol;

Le français est la langue officielle de Hapti (la partie occidentale de l'île de Hapti qui fait de l'archipel des Grandes Antilles)

Le français est en usage en qualité de la langue officielle dans les DOMS français gérés dirigés par les gouverneurs français :

- Guyane française 7300 (L'Amérique du Sud), St. Pierre et Nique la 28000
- Guadeloupe et Martinique (les îles qui font partie de l'archipel des Petits Antilles 515000)

- Réunion (l'île du groupe des îles Mascareignes dans l'océan Indien)
- Quelques îles dans l'océan Pacifique, Polynésie française, y compris l'île de Tahiti, Nouvelle Calédonie.
- Une petite partie de la population de plusieurs pays de l'Asie de sud-est (Laos, Vietnam, Cambodge) utilise le français.

Thème 20: Les principaux changements phonétiques survenus dans la nouvelle période. Les changements survenus dans le système grammatical des langues.

Par le terme «changement syntagmatique» on désigne la quantité du son dans la chaîne parlée, par ex., réductioin, voire la disparition des sons dans la chaîne parlée ou, au contraire, l'apparition des sons accessoires=d'appui (prothétiques et épenthétiques).

L'évolution commence dans la parole, c.-à-d. que ce sont les changements syntagmatiques qui se produisent d'abord. Ils s'accumulent et certains se fixent ensuite dans la langue, devenus ainsi des changements paradigmatiques. La limite entre les deux types de changements ne serait que conventionnelle et relative.

La langue française existe depuis plus de dix siècles et évolue toujours. Il est incontestable que le français parlé de nos jours n'est plus le même qu'au X s. ou à l'époque de Molière.

L'objet d'étude de l'histoire du français est l'évolution de la langue française durant quinze siècles depuis son état préhistorique (latin vulgaire, gallo-roman) jusqu'au XVIII s.

Les tâches de l'histoire de la langue française sont les suivantes:

- considérer les particularités du latin populaire et les causes de sa transformation en langues romanes;
- déterminer les facteurs extralinguistiques qui exerçaient une influence la formation du français sur chaque étape de son évolution;

- établir les facteurs structuro-systématiques (les facteurs internes) qui ont déterminé les tendances essentielles de l'évolution du système phonétique, grammatical et lexical du français;
- essayer de prognostiquer l'évolution ultérieure du français partant des tendances historiques et modernes de l'évolution de la langue.

La langue est un système qui varie dans le temps, dans l'espace et dans la société. Chacun de ces aspects du fonctionnement de la langue est étudié dans le cadre d'une science linguistique spéciale. L'aspect temporel représente l'objet d'étude de l'histoire de la langue, l'aspect spatial est étudié par la dialectologie, l'aspect social – par la sociolinguistique. Et tous ces trois facteurs – le temps, l'espace et la société – ont leur part dans l'évolution de la langue.

La langue est divisée conventionnellement par les savants en trois parties: la phonétique, la grammaire et le lexique (le vocabulaire). Il est tout à fait évident que chacune de ces parties de la langue d'aujourd'hui a subi de nombreuses transformations au cours des siècles avant d'acquies ses formes et ses catégories actuelles.

L'étude historique d'une langue comprend la phonétique historique, la grammaire (=la morphologie + la syntaxe historiques) et la lexicologie historique.

La phonétique historique étudie l'évolution des sons en particulier et l'évolution du système phonétique en général; on y trouve l'explication du caractère oxytonique de l'accentuation française, de la tendance à la syllabe ouverte (libre), des particularités des systèmes vocalique et consonantique du français moderne, des traits spécifiques de l'orthographe française.

La grammaire

La grammaire historique se pose comme objectif de démontrer l'évolution du latin – langue synthétique par excellence – et sa transformation en français, langue analytique par excellence. La grammaire historique est divisée en deux parties – la morphologie et la syntaxe historiques. Chacune de ces parties a son propre objet d'étude.

La morphologie historique, par l'analyse du développement des catégories grammaticales, explique la déchéance des cas du nom; l'origine et l'évolution de l'article; l'existence de deux types de démonstratifs et de possessifs en français moderne; la formation et le développement des formes analytiques du verbe, etc. L'étude de la syntaxe historique montre la genèse de la structure des propositions et permet d'expliquer la valeur grammaticale de l'ordre des mots en français.

La lexicologie historique s'occupe de la vie des mots, étudie les causes et les sources de l'apparition ou de la disparition des mots, l'évolution du sens des unités lexicales, les sources d'enrichissement ou les raisons d'appauvrissement du vocabulaire; explique la formation des doublets étymologiques: *droit - direct, chose - cause*; l'épanouissement des dialectes en ancien français et leur rôle dans la formation de la langue nationale.

La typologie dont l'objet d'étude est le type de la langue peut s'enrichir de données linguistiques historiques pour expliquer la structure typologique du français moderne et sa place parmi les autres langues romanes.

La langue est un ensemble de signes linguistiques. La parole est la réalisation (l'utilisation par un individu) concrète d'une partie de ces signes dans des conditions communicatives toujours bien précises et avec des buts toujours bien déterminés. La langue est un système de signes, une abstraction, un code; la parole est le fonctionnement concret de ce système de signes. La parole est toujours audible (discours) ou visible (texte), la langue n'existant que dans la pensée des êtres humains.

La langue est une unité relativement stable. C'est dans la parole que s'accumulent les changements qui, peu après, peuvent se figer en tant que règles, c'est-à-dire, devenir faits de la langue.

Dans l'étude des faits linguistiques les savants distinguent deux types de changements tenant compte de leur nature. Ainsi on distingue des changements paradigmatiques et des changements syntagmatiques. Les changements paradigmatiques concernent le niveau de la langue (le code

linguistique), les changements syntagmatiques se produisent dans la parole (la langue en fonctionnement).

Pour ce qui est de la phonétique, par le terme «changement paradigmatique» (=qualitatifs) on désigne une mutation qui touche soit la qualité du son, soit sa base d'articulation, par ex., dans la phonétique c'est la transformation des voyelles «classiques» longues / brèves en voyelles «vulgaires» fermées / ouvertes.

La langue est parlée par les êtres humains, elle est produite par l'homme. Donc, la langue est un fait humain. En même temps la seule raison de son existence est d'assurer la communication entre les membres de la communauté humaine. Cela permet de considérer la langue en tant qu'un fait social.

L'évolution d'une langue est étroitement liée à l'histoire du peuple qui la parle. La langue se développe dans la société humaine et avec la société qu'elle dessert. Le caractère social de la langue met en évidence les rapports qui existent entre la vie d'un peuple et sa langue. La langue vit dans une société, tout en reflétant fidèlement la destinée du peuple, par ex., les dialectes picard, normand, lorrain et d'autres tombent en rang des patois, parce que les états où ils étaient parlés sont devenus des provinces tandis que le francien devient langue littéraire.

La langue sert d'outil de communication dans la société humaine. Et c'est notamment son caractère social qui exclut toute possibilité d'un changement brusque brisant la compréhension mutuelle. Ainsi d'une part, la langue nous apparaît comme un phénomène stable et immuable, ce qui permet aux générations qui se succèdent de se comprendre; d'autre part, la comparaison de la langue à une époque donnée avec la même langue d'une autre époque met en évidence son caractère changeant et mobile. Mais les changements qui se produisent dans la langue sont si lents, presque imperceptibles qu'il se succède plusieurs générations avant qu'on en prenne conscience, car les habitudes langagières sont lentes à se modifier. Les changements restent presque imperceptibles aux sujets parlants, qui ont l'impression de parler toujours la même langue. Il est à noter que l'accumulation des changements dans la langue

se fait très lentement et dure plusieurs siècles. Par exemple, dans le cas du latin se transformant en ancien français il s'agit de cinq-six siècles. Certains traits apparaissent déjà dans le latin classique, mais ils sont supprimés par l'influence de la norme. Leur développement s'accélère seulement à l'époque de la dislocation de l'Empire romain car l'influence du latin littéraire s'affaiblit considérablement.

Thème 21: Transfert des verbes du système de conjugaison incorrect au groupe de verbes correct.

Les verbes irréguliers sont ceux qui échappent aux règles générales, c'est-à-dire qu'ils ont des conjugaisons différentes, et non aux règles des trois conjugaisons standards. Cela s'applique également au français, où il existe trois groupes de verbes :

- Verbes qui finissent en *-er* comme le verbe *manger*
- Verbes qui finissent en *-ir* avec la participe passé *issant* (*choisir, finir, fleurir...*).
- Verbes qui finissent en «*-re*», *entendre*

Puis il y a eux... les verbes irréguliers, et une petite confusion est parfaitement normale.

Les verbes irréguliers sont sans aucun doute le cauchemar de tous les étudiants en langues étrangères. Le français, bien sûr, ne fait pas exception ! Cette merveilleuse langue, en effet, tout comme l'italien, possède une grammaire assez vaste, qui sert à rassembler la syntaxe dans le langage écrit et oral. Pas de panique, cependant, car il existe plusieurs façons d'apprendre à mémoriser et à utiliser les verbes irréguliers en français, et nous sommes prêts à vous les révéler.

Français :

Avoir (irrégulier) -> Manger (groupe régulier)

Exemple : J'ai -> Je mange

Être (irrégulier) -> Parler (groupe régulier)

Exemple : Je suis -> Je parle

Anglais :

To be (irrégulier) -> To play (regular group)

Example: I am -> I play

To have (irrégulier) -> To work (regular group)

Example: I have -> I work

Espagnol :

Ser (irrégulier) -> Hablar (grupo regular)

Ejemplo: Yo soy -> Yo hablo

Estar (irrégulier) -> Comer (grupo regular)

Ejemplo: Yo estoy -> Yo como

Les verbes irréguliers en français sont les verbes du troisième groupe ainsi que les verbes défectifs (qui ne se conjuguent pas sous toutes les formes). Alors que la première et la deuxième conjugaison sont régulières (les terminaisons de ces deux groupes sont toujours régulières, même si la 1ère conjugaison comporte des subtilités au niveau des radicaux des verbes), la troisième conjugaison regroupe tous les verbes qui, utilisés depuis toujours et parfois à la suite de la fusion de plusieurs radicaux, se conjuguent d'une façon unique. Les verbes aller, dire, faire, pouvoir, savoir, valoir, vouloir sont même complètement irréguliers. Les verbes du troisième groupe terminés par **-ir** ou **-ïr** sont ceux ne se terminant pas par **-issant** au participe présent. Puis on retrouve les verbes terminés en **-re** et en **-oir**. Ces derniers sont moins nombreux que ceux terminés par **ir** comme: asseoir, avoir, devoir, émouvoir, falloir, pleuvoir, recevoir, savoir, valoir, vouloir, voir.

Les verbes défectifs comprennent les verbes impersonnels, notamment les verbes «météorologiques»: pleuvoir, neiger... et les verbes dont certaines conjugaisons sont inusitées ou qui sont seulement utilisées dans des expressions.

Exemple: Chaloir => » peu m'en chaut ».

Falloir (verbe impersonnel) -> Devoir (verbe régulier)

Exemple : Il faut -> Il doit

Pleuvoir (verbe impersonnel) -> Il pleut (expression courante)

Exemple : Il pleut -> Il tombe de la pluie

Neiger (verbe impersonnel) -> Il neige (expression courante)

Exemple : Il neige -> Il tombe de la neige

Advenir (défectif) -> Arriver (expression courante)

Exemple : Il advient -> Il arrive

Déchoir (défectif) -> Perdre (expression courante)

Exemple : Il déchoit -> Il perd

Échoir (défectif) -> Arriver (expression courante)

Exemple : Il échoit -> Il arrive

Illiquer (défectif) -> Expliquer (expression courante)

Exemple : Il illique -> Il explique

Thème 22: Le Français dans les pays d' Amérique

Le français est une des langues d'Etat au Canada (a cté de l'anglais). Au Canada on compte pris de 6 millions de francophones. Le français garde (conserve) plusieurs traits archaïques.

C'est le pays où il y a la plus grande concentration en dehors de la France de la population parlant français (pris de 7 millions d' homme, composant 28% de la population du pays). Montréal est la deuxième ville du monde, après Paris, d'après le nombre d'habitants parlant français. Ces habitants du Canada forment le groupe national à part - les Canadiens français. Ils composent 80% de la population dans la province de Québec, 40% dans la le Nouveau-Brunswick et 12% dans l'Ontario.

On distingue deux groupe des Canadiens français:

Les Québécois (la grande majorité) et les Acadiens (350 milles d' hommes).

L'Acadie, c'est la partie historique d'est de la Nouvelle France, la plus ancienne région colonisée par les Français (au commencement du XVII siècle). A présent c'est les provinces Nouveau-Brunswick et la Nouvelle - Ecosse.

En 1713 les Anglais ont expulsé beaucoup d'Acadiens, leur transmigration est bien connue dans l'histoire sous le titre «Le grand Dérangement» et l'on a décrit dans la littérature. Les Acadiens ont émigré au Québec aux Etats-Unis, quelques' uns d'entre eux sont arrivés a Louisiane, peu de personnes sont rentrées a Acadie.

Le problème de langue au Canada prenait souvent les formes tendues, il se liait avec les problèmes sociaux (les Francophones se trouvaient dans la situation de la nation opprimée en comparaison avec les Anglophones). L'acte constitutionnel de 1867 a fixé au Canada deux langues d'Etat. Mais ce bilinguisme était inégal en droits, puisque l'anglais commençait à évincer le français des sphères de relations publiques et d'affaires. L'influence des Etats-Unis le favorisait.

La lutte des Francophones pour la conservation de leur originalité a mené à certain affermissement de la situation du français au Québec. En 1948 on a introduit le bilinguisme obligatoire dans cette province (la connaissance du français est obligatoire pour tous). En se servant l'autonomie de la culture, le Québec a conclu en 1965 la convention avec la France de la collaboration culturelle ses représentants participent aux organisations des pays francophones. A la suite des Québécois les Acadiens du Nouveau - Brunswick ont commencé à obtenir de l'élargissement des droits de leur langue. On a ouvert l'université française à la ville de Moncton, la loi de 1969 a introduit l'égalité officielle de deux langues dans les provinces. Les Francophones veulent ainsi changer la situation de langue le diglossie et bilingue.

Parmi dix provinces du Canada, l'une est officiellement Francophone (Québec), l'autre est bilingue (Nouveau - Brunswick), les autres sont Anglophones: en Manitoba et en Ontario il y a les groupes considérables de la population francophone.

La langue française du Canada découvre les certaines différences assez visible. Dans la variante canadienne du français il y a les archaïsmes et les dialectismes, qu'ils se sont conservés: la prononciation du (we) à place de la celle française (wa) dans les mots comme moi , roi , certains mots qui sont sortis d'usage dans le français en France, par exemple c'est le verbe bailler dans le sens donner qui s'employait couramment en France aux premières étapes de l'histoire du Canada du français, jusqu'au XVII^e siècle; c'est le nom «mitan» ,

dans le sens «moitié» , «milieu» qui s' est conservé seulement dans les dialectes etc.

L'influence de l'anglais sur le français du Canada se manifeste dans les emprunts des qui calculé de l'anglais, les mots et les groupes de mots (par exemple: passer des remarques - c'est d'après l'exemple anglais: «to pass remarks», à la place du groupe de mots français «faire des observation») il y a des conjonction etc. Les différences pareilles ne touchent pas la structure de la langue l'ajoutent certaine originalité.

Aux Etats - Unis il y a plus de 2,5millions d'habitants qui ont le français comme la langue maternelle. Ils sont concentrés en général dans deux régions: au nord-est, ce sont la Nouvelle - Angleterre et la Louisiane. Les Francophones des Etats de la Nouvelles - Angleterre le Maine, le New - Gelinshir, Rod - Aylend composent plus de 10% de la population; des Etats de Vermont, de Massachusetts 5-10%. Ce sont descendants des émigrants du Canada on les appelle Franco - américains (en américains Francos). Mais le français pour eux est le moyen des relations informelles. Le deuxième groupe des Francophones habitent Louisiane, jusqu' à nos jours certaines villes de l' Amérique moyenne portent les noms français: Détroit (du mot «le détroit»), Louisville, St - Louis, Des - Moines, Terre - Hauts, Bvton - Rouge, New - Orléans (Nouvelle Orléans). Il existe ici trois types du discours:

1. de Louisiane (ou bien le français colonial) (80 milles d'hommes) importé par les colons;
2. d' Apade (0,5 millions d'hommes le parlant)
3. de Louisiane, franco - créole.

La dernière période de dix ans le pouvoir local du français. Il introduit aux école, il peut s'employer parallèlement avec l'anglais dans la documentation officielle. En 1968 on a fondé le Conseil du développement du français en Louisiane (Codofil).

Hapti (5,1 millions) - c'est la République indépendante depuis 1804 où 90% de la population compose les Noirs et les Mulvtres.

La situation de langue dans ce pays se caractérise par le diglossie. La langue officielle du pays est le français, mais dans la vie quotidienne la plupart de la population s'emploie le franco - créole, qui a une série des variétés. Les écrivains contemporains d' Hapti comme G-S Alexis et R. Depestre sont bien connus. Le français est la langue officielle dans les suivantes poussions française, ayant la position des départements d'outre-mer;

1. Les îles Saint-Pierre et Miquelon (6 milles d'habitants) non loin du Canada.

2. La Guadeloupe (328,4 milles) et les petits îles l'appartiennent Marie-Galante (15 milles), la Désirade (1,5 milles), Le Saint (2,5 milles), Saint-Barthelemy (2,2 milles). La plupart de la population se compose des Mulvtres et des Indiens. La situation de langue se caractérise diglossie. On emploie le français littéraire dans les relations publiques, dans la vie quotidienne c'est le créole, la langue maternelle pour la plupart des habitants.

3. Martinique (328,6 milles). La situation de langue est analogique de celle a la Guadeloupe.

4. Guyane française (73 milles). La situation de langue est analogique. Le créole est proche du Guadeloupe et martinique.

Le franco - créole s'est conservé dans tel ou tel degré sur les certaines îles d'Antilles qui n'appartiennent pas à la France. (on l' appelle le patois)

a) Saint - Thomas (2 milles) appartient aux Etats - Unis. Le franco - créole a été introduit de l' île Saint - Barthélemy.

b) La Dominique (74 milles), depuis 1978 c' est un pays indépendant. Jusqu'à 1763 cette îles a appartenu a la France, puis elle a passé à l'Angleterre. La langue officielle est l'anglais, la langue maternelle pour la plupart de la population est le franco - créole, la variété de l'anglais le supplante.

c) Sainte Lucie (122 milles), Saint Vincent (110 milles) ce sont Etats indépendants depuis 1979, avant cela ils ont été les colons anglais. La situation de langue est analogique.

d) Grenade (112 milles) C'est l'Etat indépendant depuis 1974. L'île avait appartenu à la France dans les années 1650 - 1762, puis elle a passé à l'Angleterre. La situation de langue est analogique la précédente, mais la position du franco - créole est encore plus faible.

e) Trinidad, qui forme le seul Etat avec le Tobago depuis 1962. L'île n'appartenait jamais à la France, le franco - créole a été introduit par les émigrants de la Martinique de l'Hapti, mais son utilisation diminue.

Thème 23: La langue Française dans les pays d'Afrique

Le français est l'unique langue d'Etat de 13 pays: Bénin, Burkina - Faso, Gabon, Guinée, Zaire, la Côte d'Ivoire, Congo, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Tchad, la République d'Afrique centrale. Le français du Cameroun partage la position de la langue officielle avec l'anglais. Au Cameroun il y a deux langues d'Etat : le français et l'anglais. Cinq pays de l'Afrique (Burundi, Djibouti, Rwanda Comores, Madagascar) ont reconnu le français comme une des langues d'Etat à côté d'une des langues locales ou à côté de l'arabe.

Ainsi, le français est reconnu comme la langue officielle dans 20 pays de l'Afrique et de ces îles voisines. Même dans les pays où l'arabe est reconnu comme la langue d'Etat (Algérie, Maroc, Tunisie) les positions du français sont toujours fortes.

Les Seychelles (65 milles). Il y a trois langues officielles, ce sont: le créole, l'anglais, le français.

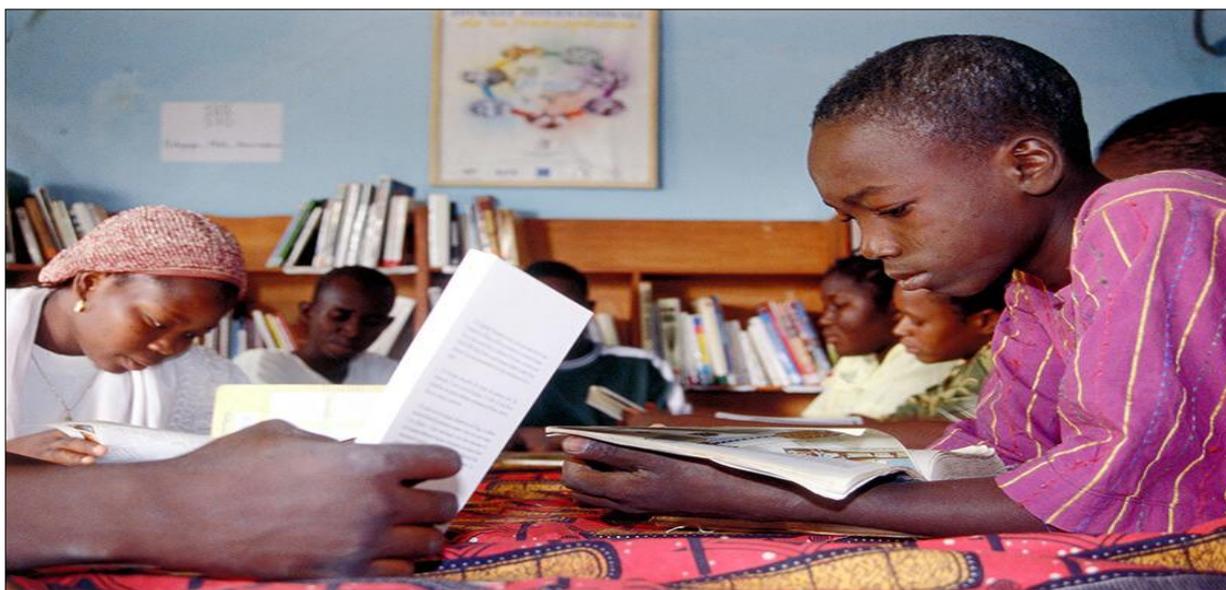
La Réunion (515 milles). C'est le département d'outre-mer de France où existe 3 variétés du français ; le français littéraire, le franco créole de Réunion, la langue occupant la place intermédiaire entre les deux langues précédentes.

Maurice (plus de 1 million) La plupart de la population se sert le franco créole dans la vie quotidienne, dans les relations publiques et dans la forme écrite on emploie l'anglais, dans la langue parlée c'est le français.

L'île de Rodrigue (30 milles) appartient à la Maurice où on emploie aussi le franco créole.

Les Comores (356 milles) C'est l'Etat indépendant depuis 1975. Les langues officielles sont le français, l'arabe; la population locale se sert le comorien (la variante de souahéli). Madagascar (11 millions) C'est l' île où il y a deux langues officielles: le malgache, le français. Le français des pays africains éprouve l'influence des langues maternelles de la population de ces pays des langues africains, ce qui se reflète dans la prononciation. Il a lieu la pénétration des néologismes africains dans le lexique du français. Le français de l' Algérie, du Maroc, de la Tunisie est la langue officielle et ses positions sont assez fortes qu'on l'évince de la vie culturelle et politique. Le français est une des langues officielles de l' ONU.

En **Afrique**, le français coexiste avec de nombreuses langues nationales, mais aussi avec l'anglais, l'arabe, l'espagnol ou le portugais. Les dynamiques linguistiques qui s'instaurent entre ces différentes langues dépendent à la fois



des locuteurs, mais aussi de l'image qu'ils ont des différentes langues en présence.

Comme le montre la carte de la « densité francophone » par pays, la réalité de la maîtrise du français n'est que rarement majoritaire dans les pays africains. Grâce aux enquêtes menées par l'institut KANTAR, on peut aussi mesurer, du moins pour les milieux urbains, les niveaux de francophonie des locuteurs de français. Selon les derniers résultats, si le pourcentage de francophones est souvent très significatif, la proportion des personnes maîtrisant pleinement

(parlé, comprendre, écrire, lire) la langue française (selon leur propre déclaration) est rarement majoritaire.

Compte tenu de la vitalité démographique et des progrès de la scolarisation en Afrique, et grâce au statut de langue d'enseignement du français, le nombre de francophones y connaît une forte croissance : +15% entre 2018 et 2022 pour la seule Afrique subsaharienne.

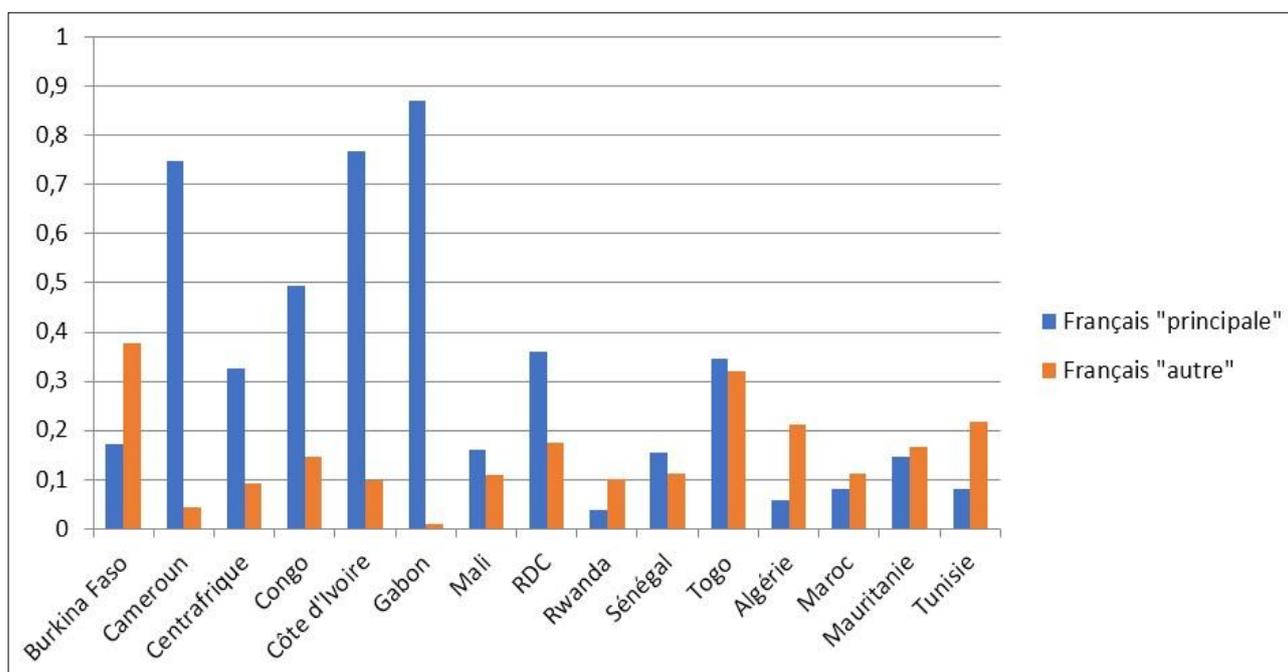
Si les prévisions les plus optimistes laissent à penser que nous pourrions compter près de 747 millions de francophones en 2060, dont 85% résideraient en Afrique, il faut se garder de toute euphorie. Comme nous le répétons depuis 2010, les conditions minimum à réunir pour une progression du nombre de francophones en Afrique sont :

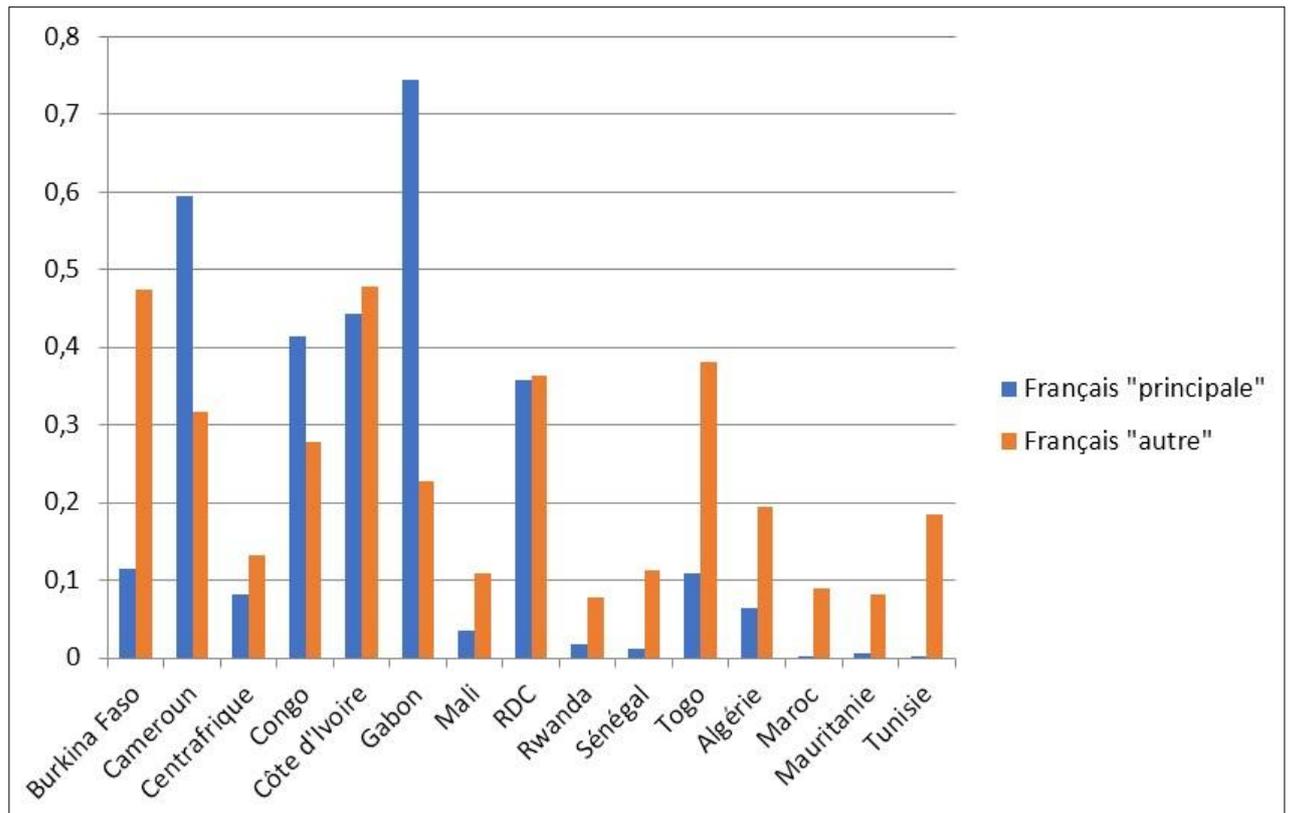
- le maintien du français comme langue d'enseignement ;
- le renforcement de la qualité de l'enseignement pour une maîtrise effective du français ;
- la poursuite des progrès de la scolarisation des enfants.

Dans le cas contraire, une stabilisation des pourcentages actuellement relevés dans la plupart des pays d'Afrique dite francophone conduirait plutôt au nombre de 447 millions de locuteurs de français...

La question des usages réels du français, notamment dans la sphère privée et celle de la transmission de cette langue au sein des foyers deviennent également centrale dans l'appréhension de l'avenir de cette langue. Une série d'études inédites sur le sujet permet d'être plutôt optimiste comme le montre une première synthèse des résultats réalisée par l'Observatoire de la langue française ou certains résultats des études menées par KANTAR sur la proportion de jeunes chez les francophones.

Concernant l'avenir de la langue française en Afrique, quelques indicateurs permettent de réfléchir aux évolutions possibles, parmi lesquels, la réalité des usages actuels de la langue française, la qualité de l'apprentissage et la volonté exprimée de transmettre cette langue par les jeunes africains. Les enquêtes réalisées par l'institut KANTAR (cf. les graphiques ci-dessous) montrent de façon stable que la langue française est présente aussi bien dans les foyers (parfois modestement) et sur les lieux de travail (de manière plus nette). La volonté exprimée par les jeunes indique également une proportion significative en faveur de la transmission de la langue française. Ceci s'explique sans doute par le caractère utile qui lui est prêté, puisque qu'entre 50% et jusqu'à 96% des personnes interrogées (Africascope 2020. KANTAR) considère que le français est utile pour faire des études, trouver un emploi, faire des recherches sur Internet, découvrir d'autres cultures... En revanche, les résultats des enquêtes du programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) de la Confemem, incitent à la prudence sur la capacité de l'école à assurer un bon niveau aux élèves. Ainsi, selon PASEC2019, dans 14 pays d'Afrique subsaharienne les enquêtes révèlent que 52% des enfants en fin de cycle primaire n'ont pas un niveau de français suffisant.





Ce reproche quelquefois avancé par ceux qui n'ont souvent pas pris la peine d'examiner la méthodologie employée mérite néanmoins une réponse. Le dénombrement des francophones en Afrique a été réalisé à partir de deux méthodes : soit par une estimation « directe » des francophones à partir des recensements et enquêtes qui contiennent des informations spécifiques ayant trait au français comme langue lue et écrite par les individus, soit par une méthode « indirecte » qui vise à estimer, dans les pays africains où le français est la principale langue d'enseignement, la proportion de personnes capables de lire et écrire en français. La méthode dite « indirecte » adopte la démarche suivante : il s'agit d'estimer le nombre de personnes alphabétisées en français à partir de deux informations qui d'emblée ne nous renseignent pas directement sur les compétences linguistiques des individus, soit le nombre d'années d'études et l'âge des individus. Cette méthode d'estimation indirecte a l'avantage de permettre l'exploitation de données d'enquêtes (les enquêtes démographiques et de santé – EDS) pour lesquelles aucune information sur la

connaissance de la langue française n'a été colligée. Ainsi, dans les pays où le français est la seule langue d'enseignement, le nombre de francophones correspond à la population alphabétisée durablement en français. Évidemment, le niveau de compétence varie en fonction du nombre d'années d'études, mais Moussa Bougma (2010) a mis en évidence que près de 95 % des individus ayant cinq ans d'études sont habituellement considérés comme aptes à lire et à écrire en français.

Thème 24: L'étude des langues romanes des spécialistes aux XVIII-XIX ss

Le langage est une belle chose. Il nous unit dans nos différences. C'est l'une des caractéristiques les plus incroyables des êtres humains. Il nous permet de communiquer nos pensées, nos émotions et des intentions complexes. Cette aptitude est inscrite dans notre ADN. Les humains sont dotés d'une prédisposition innée à apprendre les langues. Malgré cette prédisposition biologique, le langage a dû d'abord évoluer. Il a pris notre espèce au dépourvu. C'était comme si le premier Homo Sapiens qui a découvert sa capacité de communiquer grâce à ses cordes vocales avait crié « Eurêka ! » ... Aujourd'hui, avec la mondialisation, la nécessité de communiquer rapidement et efficacement n'a jamais été aussi grande. Les nations sont encore fières de leurs langues, mais certaines gens souhaitent, ouvertement ou en leur for intérieur, qu'il puisse y avoir une langue universelle ou globale parlée par tous les êtres humains, de sorte qu'aucune partie importante de leurs messages ne soit perdue en raison d'une mauvaise communication ou la « traduction » elle-même... Compte tenu de la diversité des cultures, des différences entre les économies industrialisées et les économies émergentes qui, bien sûr, définissent l'influence des nations sur la scène internationale, est-il possible que la potentielle langue universelle émerge en raison de ces facteurs ou d'un consensus international, c'est-à-dire le choix d'une langue spécifique ou la construction d'une nouvelle langue? Dans le cas d'une langue existante, se pourrait-il que ce soit l'anglais, l'espagnol ou le français? Le monolinguisme mondial émergera-t-il sans effort ou naturellement,

ou est-ce un vœu pieux ou une utopie? Le but de ce livre est de considérer la question en analysant d'abord le mécanisme et le dynamisme du langage ou de la parole comme moyen de communication. Ce type d'analyse se concentrera sur la façon dont le langage est acquis, utilisé et évolué pour déterminer si de tels processus sont propices à la naissance d'une toute nouvelle langue mondiale. Ensuite, le livre se penchera sur les initiatives – actives et passives – prises par des chercheurs et des linguistes précédents et actuels dans le but d'universaliser le langage humain. Troisièmement, il examinera les obstacles à de telles initiatives et le sort des principales langues vivantes actuelles tels que l'anglais, le français, l'espagnol et le chinois avant de formuler des recommandations.

Pierre le Grande invitait en Russie des spécialistes de l'Europe, y compris la France et l'Italie. Pendant tout le XVIII^e siècle en Russie on publie des grammaires de français, d'italien, en traduction et en version originale des dictionnaires, des manuels.

L'intérêt scientifique aux langues romanes surgit à la 2^{ème} moitié du XIX^e siècle à cause de l'étude approfondie des littératures romanes. La mise de ces problèmes se distingue de la plupart des travaux d'ouest sur la philologie romane

Dans la philologie romane des années 30 du XX^e siècle on a commencé à élaborer des méthodes de l'analyse de morphèmes des formes verbales sur le matériel du français. Les résultats de ce travail ont été exposés dans les livres des professeurs K. A. Ganchina et Pétersone (1947). Ils proposaient comme but important de donner la caractéristique des rapports de système du français moderne et pour réaliser ce problème ils essayaient de montrer des phénomènes les plus productifs.

On a déterminé après l'analyse numérale en étudiant la structure du groupe de mots et la structure de la proposition, la corrélation des procédés analytiques et syntaxiques de l'expression des rapports grammaticaux dans le système du français.

Le principe lexico-grammatical de la systématisation des groupes de mots du français a été utilisé par Ilia L.I.(1960). La question sur la nature des groupes

de mots prédicatifs dont certains savants attribuaient à la proposition en rapports avec le problème des groupes de mots, a apparu

Boudagov P. A. emploie dans son livre « Les études sur la syntaxe de la langue roumaine » (1958) le critère qui sert à relever des types de groupes de mots et Gouricheva M. S. emploie ce critère dans son livre « Les essais sur la syntaxe du français moderne ».

Beaucoup de travaux sont consacrés à l'étude des catégories verbales qui commencent à paraître dès les années 50 du XX^e.

E. A. Référovskaya ouvre dans certaines articles (1956 « Le développement des catégories de la voix dans le français ». Un exposé des grandes lignes de la thèse de doctorat (1957) « La transitivité et l'intransitivité dans le français. La philologie romano-germanique. M ; 1958 –

Les résultats de ces recherches sont généralisés dans les travaux sur la grammaire théorique du français moderne. Par exemple Référovskaya E. A. et Vassiléva A. K. concluent dans leur livre « La grammaire théorique du français moderne »

La question sur la signification grammaticale de la catégorie du transitif et de l'intransitif et l'histoire du lien de l'intransitif avec la voix moyenne sur le matériel du français était posée dans la thèse de doctorat de Référovskaya E. A. (1956).

L'étude comparative des langues romanes dans l'histoire de la linguistique romane

Le savant allemand Friedrich Dits (1794-1876) est le premier philologue, qui a appliqué la méthode comparative historique à l'étude des langues romanes. Aux 1836-1844 il publie la « Grammaire des langues romanes » en trois volumes dont le I^{er} consacré à la phonétique, II^{ime} volume) la morphologie et à la formation des mots, III^{ime} volume) la syntaxe. Dans la « Grammaire » de Dits on a étudié pour la première fois 6 langues romanes : l'italien, l'espagnole, le portugais, le provençal, le français et le roumain. F. Dits a fait paraître aussi le « Dictionnaire étymologique des langues romanes ».

Le philologue italien Graziadio Ascoli a mis les bases de la dialectologie italienne. Les recherches sur la philologie romane ont été continuées par l'élève de F. Dits le philologue français, membre de l'Académie française Gaston Paris (Paris) (1839-1903). Il a créé la revue sur la philologie romane l'ouvrage « La littérature française au Moyen Age » (1888) Un très grand rapport au développement de la linguistique romane (à l'étude du latin populaire) a été fait par de célèbres philologues comme Hugo Schuchardt (1842-1927) romaniste autrichien, Gustave Greber (1844-1911) savant allemand, qui a fondé une des revues linguistique.

L'école mladogrammaire dans la linguistique romane

Aux années 70-80 du XIX siècle en Europe on voit l'intérêt particulier aux problèmes du développement historique des langues romanes. Cette période dans l'histoire de la linguistique européenne et romane on appelle -l'époque de mladogrammatisme. Dans la linguistique romane ce courant est présenté par l'activité du philologue autrichien Wilhelm Meyer-Lübke (1861-1936). Il est l'auteur de la « Grammaire des langues romanes » (1890-1902), il a créé le nouveau « Dictionnaire étymologique des langues romanes » (contenant à peu près 10000 de mots).

Thème 25: La linguistique romane moderne

Au début du XX s paraissent de nouveaux courants des recherches scientifiques :

1. Carle Fossler (1872-1949) représentant de l'école idéologique ou esthétique (L'esprit du peuple est sa littérature, son art, sa culture) « La culture de la France sous le jour de l'évolution de sa langue » (1913)
2. La méthode « Les mots et les choses » dont le partisan est Hugo Schuchardt.
3. Des le début du XXs paraissent des dictionnaires « analogique » ou « idéographique ». « Le cours de la linguistique générale » (1916), de Ferdinand de Saussure (1857-1913), célèbre savant suisse. Cet ouvrage a

été préparé à la publication d'après les matériaux de ses cours par ses élèves Charles Bally et Albert Séché.

4. La linguistique sociologique est présentée par Antoine Meillet (1866-1936), linguiste français, spécialisé dans la linguistique générale et indo-européenne.

Les bases de ce courant ont été fondées dans les travaux de célèbre philologue suisse, élève et successeur de F. De Saussure, Charles Bally (1865-1947) (« La stylistique française » version russe-1961, « Linguistique générale et linguistique française » (version russe 1955)) Les cartes dialectologique-la géographie.

Dans nos jours on fait des recherches sur la stylistique dans 3 directions on étudie : le style original des écrivains; les moyens d'expression affective; les styles fonctionnels langage.

Thème 26: La linguistique romane dans la 2^{ème} moitié du XXs.

Le français est une langue romane. Elle est parlée en France, en Belgique, au Canada, au Luxembourg, en Suisse et dans 51 autres pays, principalement en Afrique, qui pour la plupart ont fait partie de l'ancien empire colonial français, ainsi que la République démocratique du Congo, ancien Congo belge, et l'Algérie.

Issu de l'évolution du bas latin et du latin vulgaire vers le gallo-roman au cours du premier millénaire de l'ère chrétienne, le français, langue royale, devient une langue juridique et administrative avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539. Par la suite le français, toujours autour du noyau parisien, se diffusera en France, en Europe et dans le monde. S'ensuit une longue réforme de la langue promue par les académiciens, pour la régulariser et y réintroduire des vocables latins. Le français classique des XVI^e et XVII^e siècles devient le français moderne du XVIII^e siècle, langue véhiculaire de l'Europe. Avec la colonisation, le français se répand en Amérique du Nord au XVII^e siècle,

en Afrique au XIX^e siècle, ce qui en fait une langue mondiale. Il perd toutefois en influence dans la seconde moitié du XX^e siècle, au profit de l'anglais.

Aux nouveaux courants linguistiques- on attribue: Les recherches comparatives typologiques.

La syntaxe sémantique. «L'école de Guillaume». Gustave Guillaume (1883-1960), linguiste français. A la base de la conception linguistique de G. Guillaume on met une thèse que la variété et l'abondance des réalisations de la parole («la langue z la sorte») ne fait pas autant l'objet de la linguistique, que le mouvement de la pensée, réalisé dans les faits de la parole («la langue a l'entrée»). Guillaume a appelé sa théorie la «Psychosystématique».

Claude Hagège distingue trois périodes de rayonnement du français : la période du Moyen Âge qui s'étend de la fin du XI^e au début du XIV^e siècle, la période qui s'étend du début du règne de Louis XIV à la fin du XVIII^e siècle, et la période allant de la fin du XIX^e au début du XX^e siècle.

L'intercompréhension s'avère donc être une compétence professionnelle à valoriser sur le marché actuel du travail. Forte de ce constat, l'association Mondes parallèles a lancé, en 2010, un projet de réseau européen pour la formation en intercompréhension, ayant pour objectif de permettre la pratique de l'intercompréhension dans le cadre de collaborations professionnelles transnationales et de proposer l'intercompréhension comme outil de communication dans un contexte professionnel multilingue.

Ce projet a pu être expérimenté dans le cadre d'une collaboration avec le réseau international des Cités des métiers, qui regroupe une quarantaine de plateformes dans une dizaine de pays de langue latine (français, espagnol, italien, portugais). Pour échanger lors de leurs rencontres annuelles, les représentants des différentes plateformes avaient pour habitude de recourir uniquement au français et à l'anglais, ce qui pouvait donner lieu à une limitation des échanges ainsi qu'à une certaine frustration pour les personnes ne maîtrisant pas pleinement l'une ou l'autre de ces deux langues.

Un réseau de formateurs a été constitué pour former ces professionnels à l'intercompréhension et, lors de l'université d'hiver qui s'est tenue à Rome en 2012 et qui a réuni une centaine de participants, locuteurs des quatre langues précitées, l'intercompréhension a été utilisée par tous comme moyen de communication. Les résultats de cette expérience se sont avérés extrêmement positifs : l'intercompréhension a permis, pour la première fois, la participation constructive de tous et une réelle mutualisation des bonnes pratiques professionnelles.

Au-delà de ce premier constat, on remarque également que le recours à l'intercompréhension influe sur les savoir-être : cette pratique procure en effet plus d'autonomie dans l'expression individuelle, mais également plus de réciprocité, d'écoute et de respect dans les échanges. De ce fait, malgré les aménagements nécessaires à ce type de communication (débit lent, phrases courtes, nécessité de synthétiser), celui-ci induit une réelle équité linguistique qui met tous les acteurs au même niveau, et contribue ainsi à une atmosphère de travail respectueuse où chacun peut s'exprimer sereinement. Alain Jouneau, directeur de la Cité des métiers de Limoges, en témoigne :

On l'a bien vu dans le bilan général, c'est la première année qu'on a la sensation, et pas seulement la sensation, la réalisation d'un vrai échange entre les francophones et les non-francophones [...] Ça a amélioré énormément, énormément, la qualité des échanges, et chacun a trouvé sa place. [...] En termes de posture, chacun se sent à l'aise dans sa langue, [...] il me semble que ça change tout. [...] Ça a généré une capacité d'écoute (on ne se coupe pas la parole), et globalement, dans ces conditions-là, l'échange était meilleur. [...] Force est de constater que non seulement ce n'est pas une technique pour se parler entre francophones et non-francophones, mais c'est une démarche symbolique aussi, de capacité à se parler au sein d'un réseau qui est international. Là, du coup, ça justifie qu'on consacre du temps à une technique et ça dépasse complètement la technique. [...] Ça ouvre des portes en termes de collaboration, de coopération. Ça renforce énormément la coopération entre les

membres du réseau. On ne peut pas le réduire simplement à une technique. [...] Je suis très fana de l'anglais, j'aime bien cette langue, mais mine de rien, ça a un sens culturel, je trouve, de se rapprocher de ses racines latines, ça montre qu'on n'est pas obligé de passer dans le modèle anglo-saxon en permanence.

Parmi les bénéfices tirés de cette expérience réussie, on relève également un regain d'intérêt pour l'apprentissage des langues étrangères de la part des participants, qui ont eu l'occasion de découvrir et de pratiquer leur compétence plurilingue. Apprendre une langue de cette façon, en se basant sur ses connaissances dans sa propre langue, est en effet vecteur de plaisir et de sécurité dans l'apprentissage car il conforte dans ses propres savoirs et ses propres capacités.

Enfin, il s'est avéré que la formation à l'intercompréhension des professionnels présente également un gain en matière de temps et d'argent : infiniment plus courte qu'une formation linguistique classique, elle permet cependant d'acquérir des compétences en collaboration multilingue immédiatement applicables de manière efficace. Ce gain de temps et d'argent est un atout non négligeable pour les entreprises !

Thème 27: Romanisation et premiers monuments écrits des langues romanes

Plan:

1. Notion de la Romanisation
2. Le substrat preroman de la péninsule italique
3. L'abstrat balkanique. Le superstat latin culturel
4. Les premiers monuments écrits en langues romanes

Rome, étant créée comme une ville indépendante, a fait partie de la fédération des villes latines. Dès la fin du VI siècle avant notre ère Rome a commencé à grandir successivement et sans défaillance parmi les villes de la Fédération latine. V -III siècles av n è les Romains mènent une série de guerres

contre les tribus voisines, conquièrent et envahissent tout le territoire du Centre et du Sud d'Italie.

Dès le début de l'envahissement des territoires par les Romains commence la romanisation- la diffusion sur les territoires occupés par Rome de la langue latine, des coutumes et de la culture romaine et leurs assimilations par les habitants du lieu.

Etant commencée sur la péninsule Italique, la romanisation s'est répandue sur les autres territoires conquis par les Romains. La conquête de la péninsule durait presque 200 ans (la fin du III siècle-jusqu'à la fin du I siècle avant notre ère).

Sur le territoire de la Gaule habitaient les Celtes qui étaient en mauvais termes entre eux-mêmes.

La conquête du vaste territoire de la Gaule Transalpine durait environ 9 ans (58-50 années avant notre ère).

La Gaule était un pays riche et peuplé. Elle procédait des villes et des routes bien faites.

Les particularités de la romanisation de la Gaule sont dans ses rythmes rapides qui s'expliquent par le niveau très élevé du développement de Rome (I s av n è I s de n ère)

Au début sous l'influence des colonies les habitants du lieu, apprennent passivement la langue, commencent à la comprendre, mais ils gardent encore leurs langues locales. Seulement près de grandes colonies romaines ils apprennent mieux le langage latin et ils deviennent les premiers promoteurs de la langue dans les provinces.

Ensuite, environ au I siècle avant notre ère, commence la période de la diffusion plus active de la langue latine sur un vaste territoire, mais elle se répand encore comme une langue étrangère. Les écoles jouaient un grand rôle dans ce processus. L'administration ne parlait que le latin. La langue latine était la condition essentielle pour obtenir les privilèges et les honneurs.

Ainsi, la romanisation était terminée vers le IV siècle et presque partout on parlait latin. Les vieilles langues mouraient. Elle étaient gardées seulement dans des lieux les plus éloignés tels que les Alpes et les Pyrénées.

Pendant cette dernière période le latin est devenue la langue maternelle de la plupart des habitants de l'empire. Tout le bassin de la Méditerranée, sauf la Grèce et le Proche-Orient, est devenu roman. Ni la chute de l'empire, ni l'invasion des barbares ne pouvaient arrêter le processus de la romanisation qui durait aussi au VII -VIII ss.

Les premiers emprunts de la langue gauloise appartiennent aux V -IV ss avant notre ère, où les Celtes ont répandu leur pouvoir sur l'Italie du Nord. Par exemple: *caballus* (*fr cheval, it cavallo, esp caballo, portug caval, roum cal*).

Les Germanisme, les Arabismes

Haut<altum (les termes d'astronomie, médecine,

(**Aspirée** germanique) mathématiques, philosophie)

-les suffixes :-ard algebra<arab al-gabre (rétablissement)

-Hard, art - de hart germanique zero<arab sifr (vide)

Le latin était la langue de la science, de l'église, il influençait la syntaxe des langues romanes. Les langues romanes influençaient l'une l'autre. Le savant tchèque F.J.Mohl a proposé une théorie originale de la création des langues romanes. D'après Mohl, la cause principale de la différence de toutes les langues romanes, et premièrement la différence entre les langues romanes et l'italien est de l'inégalité du latin lui-même dans la péninsule Italique et sur un autre territoire de l'Etat Romain.

Sur le territoire de l'Italie et des premières provinces la langues latine représentait le résultat de la diffusion naturelle et la liaison avec les langages locaux, bien avant de la naissance de la langue littéraire. Et dans les autres province a passé la pénétration du langage italique. Ce langage une grande influence de la langue littéraire.

Avec l'invasion des barbares l'égalité du latin populaire s'est retendue. Dans, les différentes parties de la Romanie isolées l'une de l'autre le latin

commence à se développer librement dans les dialectes qui se différaient beaucoup de la langue officielle.

Thème 28: Le développement historique et l'unité structurale des systèmes des langues

Les langues évoluent, comme toutes les institutions humaines, mais d'une manière propre. L'étude générale de leur processus d'évolution est un aspect très important de la linguistique générale ; il a même été pour les linguistes un objet d'étude presque exclusif au XIX^e siècle. Les conditions générales de l'évolution des langues devront être étudiées au chapitre suivant ; mais il sera nécessaire de poser quelques principes au cours de ce chapitre, dont l'objet propre est la linguistique historique, qui étudie l'histoire des langues, à la fois apportant des matériaux et empruntant des principes d'explication à la linguistique évolutive, de caractère général, et la linguistique comparative, qui recherche les appartenances historiques des langues en soumettant leur matériel et leurs structures à une méthode scientifique de comparaison.

Chaque langue prise en particulier a son histoire. Les conditions extérieures, sociales, de son existence évoluent, et la langue elle-même, dans son système et dans son aspect matériel, se transforme, passe par des états divers. Chaque langue peut donc être l'objet d'une monographie historique : on peut ainsi faire l'histoire du français depuis le IX^e siècle.

La linguistique structurale est une approche de la linguistique issue des travaux du linguiste suisse Ferdinand de Saussure et fait partie de l'approche générale du structuralisme. Le *Cours de linguistique générale* de Saussure, publié à titre posthume en 1916, mettait l'accent sur l'étude du langage comme système statique d'unités interconnectées. C'est pour cette raison que Saussure est considéré comme le père de la linguistique moderne, pour avoir amené la transition entre l'analyse (historique) diachronique et l'analyse (non historique) synchronique, mais aussi pour avoir introduit plusieurs dimensions basiques de l'analyse sémiotique, encore importantes aujourd'hui, comme

l'analyse syntagmatique et l'analyse paradigmaticque (ou encore appelées « associations » par Saussure)¹⁴.

La linguistique structurale implique donc de rassembler des corpus d'énoncés puis de tenter de classer tous les éléments du corpus selon leurs différents niveaux linguistiques : les phonèmes, les morphèmes, la catégorie grammaticale, les locutions nominales, les locutions verbales, et les types de phrases¹⁵. L'une des méthodes principales utilisées par Saussure était l'analyse syntagmatique et l'analyse paradigmaticque qui définissent respectivement les unités syntaxiquement et lexicalement, selon leur opposition avec les autres unités dans le système.

La linguistique structurale a débuté avec la publication posthume du « Cours de linguistique générale » de Ferdinand de Saussure en 1916, dressé par ses étudiants à partir de ses cours. L'ouvrage s'est révélé être d'une grande influence et a servi de base à la linguistique moderne tout comme à la sémiotique.

Après Saussure, l'histoire de la linguistique structurelle se sépare en deux branches. D'abord, aux États-Unis, la lecture des cours de Saussure par Leonard Bloomfield s'est avérée être très influente, provoquant la phase bloomfieldienne en linguistique américaine, du milieu des années 1930 jusqu'au milieu des années 1950. Bloomfield a « mis dans un même panier » toutes les questions de sémantique et de sens, jugeant qu'on ne pouvait pas y répondre, et a encouragé une approche mécaniste de la linguistique. Le paradigme de la linguistique bloomfieldienne en linguistique américaine s'est vu remplacé par le paradigme de la grammaire générative avec la publication de *Structures syntaxiques* par Noam Chomsky en 1957.

D'autre part, en Europe, Saussure a influencé le cercle linguistique de Prague de Roman Jakobson et Nikolaï Sergueïevitch Troubetskoï, dont les

¹⁴ Ferdinand de Saussure, *Course in General Linguistics*, Open Court House.

¹⁵ John R. Searle, "Chomsky's Revolution in Linguistics" [archive], *New York Review of Books*, June 29, 1972.

travaux se révèleront extrêmement influents, tout particulièrement pour la phonologie et pour le cercle de Copenhague de Louis Hjelmslev. En Europe, la linguistique structurale a également eu une influence sur d'autres disciplines, comme l'anthropologie, la psychanalyse et le marxisme, et a permis le développement du mouvement connu sous le nom de structuralisme.

Pour comprendre les changements linguistiques qui surviennent au fil du temps, il faut abandonner l'idée qu'une langue, et donc aussi le français, serait un ensemble homogène. Il est important de reconnaître qu'il existe plusieurs variétés de français, les unes à côté des autres, et souvent entremêlées les unes aux autres. Les variétés orales coexistent avec des variétés écrites. Le langage varie en fonction de l'âge, de la région, de la classe sociale, du groupe ethnique. Chacune des variétés peut se voir attribuer un prestige tel à un moment donné, qu'une forme ou signification qui lui est particulière se généralise et finit par être communément acceptée. Comme ce phénomène de changement ne cesse de se produire, la langue est en constant devenir.

En remontant à une phase antérieure, par exemple celle de l'ancien français, on peut être surpris qu'un texte vieux de 750 ans contienne des passages encore tout à fait compréhensibles pour le lecteur contemporain, d'autant plus s'il dispose d'un petit glossaire. L'étude des documents écrits du passé est du ressort de la philologie. Lorsqu'on remonte plus loin dans le temps, les sources écrites font défaut. La linguistique historique se charge alors d'appliquer des méthodes de reconstitution. Ainsi, l'on parvient à reconstituer les langues anciennes, comme par exemple le proto-roman, qui est la langue d'origine de toutes les langues romanes.

Thème 29: Le substrat préroman de la langue péninsule italique et des celtisme

Plan:

1. Le terme de Celtibères
2. Peuples celtibères
3. Gestation de la société celtiberique
4. Les aristocrates guerriers

5. Le développement de la linguistique de l'Italie

6. Académie française

Le terme de **Celtibères** se réfère généralement aux tribus celtiques ou «celtisées» de la péninsule Ibérique. Ils sont nommés ainsi par les géographes grecs. Ces peuples celtibères habitaient à l'ouest des Monts ibériques (en latin : *Idubeda*). Les Romains les considéraient comme un mélange de Celtes et d'Ibères, mais en les différenciant ainsi de leurs voisins, c'est-à-dire des Celtes du plateau et des Ibères de la côte.

Aujourd'hui il est convenu de partager la péninsule en deux zones linguistiques, avec une ligne allant des Pyrénées jusqu'à l'embouchure du Guadiana, et comprenant le centre et l'ouest pour les peuples dénommés celtibères. «Les principaux peuples Celtibères étaient les Arvaques, les Beronnes, les Carpétans (au moins en partie), les Lusones, les Turmoges, les Pelendons et les Vaccéens. [...] Les Cantabres, les Astures et les peuples de la Galice actuelle, ainsi que ceux qui habitaient le nord du Portugal appartenaient également au moins en partie à la famille celtibérique.»

Les archéologues datent souvent l'apparition d'une culture celtibère, différenciée de celle des Ibères au début du second âge du fer. Il semble plus difficile de dater l'arrivée sur la péninsule des peuples celtes proprement dits. Les III^{ème} et II^{ème} siècles av. J.-C. sont la période la plus florissante. Toutefois, la culture celtibère présente souvent plus d'affinités avec la culture des Ibères qu'avec les Gaulois contemporains, ce sont des peuples celtes qui se sont «ibérisés». L'arrivée des Celtes en Europe occidentale est communément datée de la première moitié du II^e millénaire av. J.-C.. Arrivés dans la péninsule Ibérique, ils se sont mêlés aux nombreux peuples autochtones, dont les Ibères. Les premières références écrites les concernant proviennent des géographes et des historiens gréco-latins (Strabon, Tite-Live, Pline l'Ancien, etc.), mais leur étude ne démarre qu'au xv^e siècle et n'acquiert une dimension scientifique qu'au début du xx^e siècle, avec les travaux de Cerralbo, Schulten, Taracena, Caro Baroja, notamment, et trouve une nouvelle impulsion à la fin du siècle. Malgré

cet exceptionnel patrimoine littéraire, on discute encore aujourd'hui des points clés pour définir cette étude : limites de leurs territoires, de leur langue, de leur vraie personnalité et de leur généalogie.

La péninsule Ibérique vers 200 av. J.-C..

Le terme **Celtibères** fait généralement référence aux peuples vivant dans le centre et l'ouest de la péninsule Ibérique, ainsi qu'aux langues que ces groupes parlaient. Il en existe d'autres avec d'autres noms (Vettons, Vaccéens, Lusitaniens, Carpetanos, etc.) Ces peuples celtibères, qui habitaient la Cordillère Cantabrique, étaient considérés par les Romains comme un mélange de Celtes et d'Ibères, ils les différenciaient ainsi de leurs voisins, autant des Celtes du plateau que des Ibères de la côte. Mais cette conception des Celtibères (résultat de l'union des Celtes et des Ibères) est une erreur déjà faite à l'époque romaine. Les investigations archéologiques montrent que les Celtes sont arrivés dans la péninsule Ibérique au cours du VIII^{ème} siècle av. J.-C.. Au cours du VII^{ème} siècle av. J.-C. pendant la civilisation de Hallstatt, ils se déploient dans certains secteurs de la Meseta, au Portugal et quelques groupes atteignent la Galice. Toutefois, après la fondation grecque de Massalia (actuelle Marseille), les Ibères occupent à nouveau la vallée moyenne de l'Ebre et le nord-est péninsulaire aux Celtes, et y implantent à nouveau des établissements grecs (Empúries)^[réf. nécessaire]. Ni la culture de La Tène ni le phénomène religieux du druidisme ne leur sont jamais parvenus^[réf. nécessaire]. La culture celtibère dans la péninsule Ibérique s'achève avec la conquête romaine, à laquelle beaucoup de tribus se sont opposées. Les cultures antiques de la péninsule Ibérique restent toutefois l'objet de controverses, aussi bien archéologiques qu'historiques. Si certains auteurs se prononcent en faveur d'une Espagne de culture antique celte, de nombreux historiens et archéologues, en particulier espagnols, restent dubitatifs au regard de la faiblesse du matériel archéologique et historique celte en comparaison de ce qui peut exister en Gaule ou en Bretagne.

Peuples celtibères

Carte du nord est de la péninsule Ibérique avec noms des peuples pré-romains

Les auteurs anciens sont très concis quant aux références de ces peuples. Les Bértones, ainsi que les Vascons sont seulement nommés et très sobrement, dans les guerres sertoriennes. Si au début les sources sont dubitatives sur la délimitation de ce que l'on entend par la *Celtibérie*, plus tard, à mesure que la conquête progressait territorialement, elles repèrent deux grandes zones principales, les Arvaques, et peut-être les Pelendons en contrôlant la Celtibérie ultérieure (province de Soria, la plupart de la province de Guadalajara, jusqu'à la naissance du Tage, la moitié orientale de la province de Ségovie et le sud-est de Burgos ; parmi leurs villes sont remarquables Secontia (Sigüenza), Numantia (Numance), Uxama, Termes, et Clunia. D'autre part on trouve la terre des Tittes, des Bellos et des Lusons, ou Celtibérie Citérieure (ils peuplent les terres autour des rivières es:Jalón, alto Tajuña, Jiloca y Huerva), avec des villes comme Segeda, Bilbilis (Calatayud), Tierga, Botorrita ou Complega.

Gestation de la société celtibérique

Pendant les VII^{ème} siècle av. J.-C. et VI^{ème} siècle av. J.-C. se manifestent dans le secteur central du haut Tajuña et du haut Henares de la Celtibérie, une série de nouveautés dans le schéma d'implantation, dans le cérémonial funéraire et dans la technologie, qui indiquent l'évolution vers une société à forte composante guerrière. Dans les cimetières, dès le début, on démontre déjà une forte hiérarchisation sociale, où la panoplie d'armement apparaît comme un signe de prestige. La documentation sur les tumuli ou les alignements de tombes, qui seront généralisés dans les siècles suivants, est abondant. Les élites se reconnaissent par la panoplie des enterrements, et peuvent être la conséquence de l'évolution *in situ* de la culture de Cogotas, mais avec d'importants apports culturels de la civilisation des champs d'urnes.

Cette nouvelle organisation a promu une croissance démographique et développé une concentration croissante des richesses et du pouvoir à travers le contrôle des ressources naturelles (pâtures, salines, etc.) et de la production de

fer, dans les gisements du Système Ibérique, ce qui a permis l'apparition rapide d'une société hiérarchisée de type guerrier, profitant de la situation privilégiée qu'offre le passage naturel entre la vallée de l'Ebre et la Meseta.

Les aristocrates guerriers

Depuis la fin du vi^e siècle ou aux débuts du v^e siècle av. J.-C., dans les cimetières de la Meseta orientale, on trouve des riches attirails militaires, avec présence d'épées, et une grande accumulation d'objets somptuaires en bronze, des casques, des disques-cuirasse, *umbos*(?), parfois gravés. Les nécropoles, aux aménagements caractéristiques en rues parallèles, avec des (trousseaux ?) qui indiquent une société hautement hiérarchisée seraient à associer à des groupes aristocratiques. Bouclier celtibère (V^e ou IV^e siècle av. J.-C.).

Dans cette phase, le plateau oriental (de la Meseta) s'avère être un foyer important de développement, avec des trousseaux funéraires, il faut inclure dans sa zone d'influence des régions du sud de la province de Soria, où l'on trouve des fibules, des broches, des pectoraux, des armes et des parures de cheval, ce qui prouve qu'un nombre réduit de personnes possédaient les chevaux, qui ont dû être utilisés pour des petites razzias contre les peuples voisins, bien que pour les armes leur valeur symbolique comme objets de prestige devait primer.

Le développement de la linguistique de l'Italie.

À partir de la fin du V^e siècle av. J.-C. et durant les deux siècles suivants, le foyer de développement localisé dans les grands bassins du Tajuña, du Henares et du Jalón se déplace vers le Haut Duero, avec l'augmentation de la prépondérance que va jouer, à partir de ce moment, l'un des *populi* celtibères, avec plus de vigueur dans la période des luttes contre Rome, les Arvaques, dont la supériorité se situerait dans cette phase. Selon Alberto J Lorrio, c'est à cette ethnie que l'on doit les enterrements de la marge droite du haut Duero, où les tombes avec panoplie militaire sont nombreuses et permettent de témoigner d'une société, avec une classe militaire majoritaire.

Dans la zone centrale de la Celtibérie, les tombes avec des panoplies militaires diminuent jusqu'à presque disparaître, ce qui n'indique pas de

disparition de la société guerrière, durant le développement des Guerres celtibériques, mais une évolution vers une organisation sociale urbaine, avec une dissolution des liens sociaux, basés sur la parenté.

À partir des II^{ème} - I^{er} siècles av. J.-C., le critère politique et juridique supérieur des Celtibères, c'était la ville de provenance, entendue comme centre d'un espace ou de territoire, avec une population rurale, articulée autour de celle-ci.

Académie française

L'**Académie française** est une institution de France fondée le 13 mars 1634, sous le règne de Louis XIII, par le cardinal de Richelieu. Elle porte le nom d'Académie Française depuis le 20 mars 1634. Sa mission est de fixer la langue française, de lui donner des règles, de la rendre compréhensible par tous. Dans ce objectif, elle doit composer un dictionnaire : le *Dictionnaire de l'Académie française*. Elle distribue aussi des prix littéraires comme le Grand prix du Roman de l'Académie Française décerné au milieu du mois de novembre.

Depuis 1639, elle se compose de quarante membres élus (dits les « immortels ») par les autres académiciens. Piron disait : «Ils sont la quarante et ont de l'esprit comme quatre», Fontenelle quant à lui se plaignait : «Sommes-nous trente neuf on est à nos genoux. Et sommes nous quarante, on se moque de nous». Fontenelle fait allusion au fait que lorsqu'un fauteuil d'académicien est devenu libre (donc 39 membres vivants) les candidats pour l'occuper « font la cour » aux autres académiciens qui sont les électeurs. Lorsque l'académie est au complet (donc 40), il est de bon ton de se moquer de son conservatisme. Elle est la première des cinq académies qui constituent l'Institut de France.

Elle rassemble des personnalités marquantes de la vie littéraire (poètes, romanciers, hommes de théâtre, critiques), des philosophes, des historiens, des hommes de science et, par tradition, des militaires de haut rang, des hommes d'État et des dignitaires religieux. On note cependant que de nombreux écrivains célèbres ne furent pas membres de l'Académie, soit qu'ils y furent refusés, soit

qu'ils ne s'y présentèrent pas, soit qu'il n'y eut pas d'élection pendant leur période de notoriété.

Thème 30: Préservation des dialectes locaux et de leurs manifestations sociales

La relation entre la notion de variété régionale et celle de langue est complexe. On a constaté qu'un continuum dialectal comprend non seulement des dialectes d'une entité considérée comme une langue, mais aussi des dialectes d'autres entités également considérées comme des langues. Dans un tel continuum, d'une part, des dialectes d'une entité considérée comme une langue peuvent ne pas être mutuellement intelligibles. Telles sont six divisions du chinois, considérées par certains linguistes comme des langues apparentées mais différentes, entre lesquelles seule l'écriture assure la compréhension. D'autre part, des entités considérées comme des langues à part peuvent être mutuellement intelligibles, par exemple, dans la famille des langues turciques, le turkmène, l'ouzbek, le kazakh, le kirghize et l'ouïghour.

La sociolinguistique distingue deux catégories principales de langues. Une langue *Abstand* (ou « par distance ») est une langue dont les dialectes ne peuvent en aucun cas être considérés comme ceux d'une autre langue. Tel est le coréen, par exemple, sans intelligibilité mutuelle avec aucune autre langue, avec une très bonne intelligibilité entre ses dialectes, avec une variété standard et une écriture unitaires, bien qu'il soit la langue nationale de deux États très différents de certains points de vue extra-linguistiques. Par contre, les langues turciques susmentionnées sont des langues *Ausbau* (ou « par élaboration »). Leur statut de langues est déterminé par le fait que chacune a été standardisée séparément, pour des raisons historiques et politiques. Par conséquent, seule une langue *Abstand* peut être considérée comme une langue aussi bien du point de vue strictement linguistique que du point de vue sociolinguistique. Une langue *Ausbau* est une langue seulement du point de vue sociolinguistique, étant en fait un dialecte ou un groupe de dialectes d'une langue *Abstand*, son statut de langue étant établi sur des critères extra-linguistiques, pour contribuer à la

formation d'une nation à part en tant que langue nationale et pour servir à un État à part en tant que langue officielle.

La difficulté de distinguer dialecte et langue se reflète également dans les différences d'opinion des linguistes. Dubois 2002, par exemple, cite parmi les dialectes du français métropolitain le bourguignon, le champenois, le franc-comtois, le gallo, le lorrain, le picard, le poitevin, le saintongeais et le wallon, alors que selon Bernard Cerquiglini ce sont des langues. Elles ont d'ailleurs obtenu, à côté d'autres idiomes, le statut officiel de langues régionales.

Concernant le roumain, alors que pour certains linguistes roumains, le daco-roumain, l'aroumain, le mégléno-roumain et l'istro-roumain sont des dialectes d'une même langue, d'autres linguistes, comme George Giuglea ([en](#)), Alexandru Graur ([en](#)) et Ion Coteanu ([de](#)) les considéraient comme des langues à part à cause de leur évolution séparée et différente, avec leurs histoires spécifiques. Par conséquent, ils voyaient des dialectes dans les variétés appelées plus haut sous-dialectes, c'est-à-dire le dialecte de Munténie, celui de Moldavie, celui du Banat, celui de Crişana et celui du Maramureş.

QUESTIONNAIRE:

1. Quelle est la place des langues romano-germaniques dans le système des langues du monde ?
2. Quelles sont les langues d'origine germanique ?
3. Peut-on fêter l'anniversaire d'une langue ?
4. Quelle est la langue romane la plus difficile ?
5. Quelle est la différence entre langue et langage ?
6. Quels sont les deux types de langage ?
7. C'est quoi le langage écrit ?
8. Quelle est la relation entre l'oral et l'écrit ?
9. Quelle langue romane a les règles grammaticales les plus difficiles à apprendre ?
10. Quel est l'emploi du français dans les actes officiels ?
11. Quel est le rôle de l'Instruction publique dans l'apprentissage du français ?
12. Le français dans les organisations internationales ?
13. Quels sont les problèmes de classification des langues romanes ?
14. Facteurs historiques et sociaux de la formation du langage littéraire ?
15. Dialectes des langues romanes ?
16. Description comparative du système phonétique des langues romanes ?
17. Périodes du développement du français ?
18. Le français dans les pays africains ?
19. Théories de F. Malherbe.
20. Parlez de la structure grammaticale du latin populaire.
21. Parlez de l'objet de l'étude de l'histoire de la langue et des problèmes étudiés au cours de l'histoire de la langue française.
22. Quels types de classifications des langues romanes existe-t-il dans la linguistique ?
23. Quels principes sont mis à la base de chaque classification ?
24. Parlez des sources de l'étude du latin parlé.

25. Comment comprenez-vous « la celtisation de la France » ?
26. Quels sont les résultats de la celtisation de la langue ?
27. Quels sont les principes de la romanisation ? Parlez-en.
28. Parlez de l'influence du superstrat germanique dans la formation des langues romanes.
29. Présentez la périodisation de l'histoire de la langue française.
30. Parlez des formes de la diffusion du latin en IV^e– V^e ss. sur le territoire de la Gaule.
31. Quels sont les changements essentiels dans le système des voyelles du latin populaire.
32. Comment se développent le système des consonnes dans la période du LP.
33. Parlez de la structure grammaticale du latin populaire.
34. Quelles sont les particularités du vocabulaire du LP.
35. Parlez du développement du latin populaire après la chute de l'Empire romain.
36. Comment était le système du vocalisme dans la période du gallo-roman.
37. Caractérissez le consonantisme du gallo-roman.
38. Le français dans la famille des langues romanes. Le latin parlé comme une source de l'origine des langues romanes.
39. La celtisation de la Gaule. La domination romaine sur le territoire gaulois.
40. La chute de l'Empire romain. La formation du royaume des Francs.
41. L'influence du superstrat germanique sur la formation du français.
- 42.** Les périodes du développement de français et leurs particularités sociopolitiques et linguistiques.
43. L'activité de F. Malherbe.
44. Les opinions de C. Vaugelas sur la langue littéraire.
45. La Pléiade et sa place dans l'histoire de la langue française.

46. Le purisme et ses conséquences sur le développement du français d'aujourd'hui.
47. La structure grammaticale (morphologique) du nouveau (classique) français.
48. La structure grammaticale (syntaxique) du nouveau (classique) français.
49. La transformation de la langue française en langue nationale.
50. Le premier texte (document) écrit en français.
51. La période de la formation du français, langue nationale.
52. La période de la standardisation, codification du français.

